

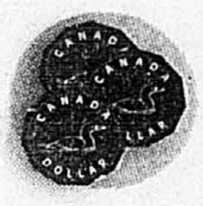
La Presse
Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ●
mercredi 17 février 1999
115e année No 117
88 pages, 6 cahiers
60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,75 $ U.S.

BOUCLES D'OREILLES À DIAMANTS
10K/10pts total 119$
14K/25pts total 319$
14K/50pts total 799$
Choix de 2028 paires de boucles d'oreilles

Bijouterie le roy
Une seule adresse
7139, rue ST-HUBERT
(coin Jean-Talon)
(514) 277-3127
www.bijouterieleroy.com

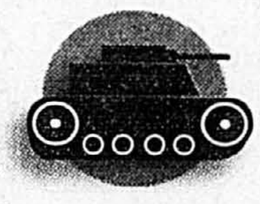
Le budget 1999-2000


Impôts
Abolition de la surtaxe de 3 %


Transferts aux provinces
11,5 milliards sur 5 ans pour la santé


Santé
1,4 milliard pour la recherche et les nouvelles technologies


Innovation
1,8 milliard sur trois ans pour la productivité


Défense
325 millions pour hausser les revenus des militaires

Un budget santé

11,5 milliards aux provinces pour ranimer le système de santé

GILLES TOUPIN
bureau de La Presse, OTTAWA

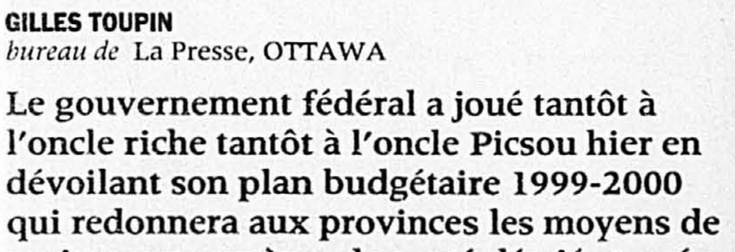
Le gouvernement fédéral a joué tantôt à l'oncle riche tantôt à l'oncle Picsou hier en dévoilant son plan budgétaire 1999-2000 qui redonnera aux provinces les moyens de ranimer un système de santé décrié et anémique, mais aussi aux contribuables, qu'ils soient riches ou pauvres, un mince répit fiscal attendu depuis fort longtemps.

Dans ce budget, qui pourrait être le dernier du millénaire, les Canadiens apprennent qu'ils paieront un milliard et demi de dollars de moins en impôts en 1999-2000, 2,8 milliards de moins l'année suivante et 3,4 milliards de moins en 2001-2002. En tout, ces allégements fiscaux totalisent 7,7 milliards pour ces trois exercices financiers. Les réductions d'impôt pour 1999 sont quand même bien en deçà des attentes des Canadiens.

Mais le ministre des Finances avait visiblement décidé de ne pas mettre la majorité de ses oeufs dans ce panier, les mesures d'allégements fiscaux de tout genre annoncées hier ne représentant que 25% de l'ensemble des nouvelles mesures de dépenses et des mesures fiscales des trois prochaines années qui totalisent 35,25 milliards de dollars.

C'est du côté des dépenses de programmes, dont évidemment la santé, que la majorité des fonds gouvernementaux seront dirigés. Les 14 milliards de dépenses annoncées hier, étalés sur trois ans, représentent quelque 40% de la cagnotte budgétaire. Sur ces 14 milliards, 6,5 milliards iront aux provinces et 7,5 milliards aux programmes fédéraux. Le ministre Martin a également prévu 12,3 milliards de dollars pour le remboursement de la dette, soit 35% des surplus anticipés des trois prochaines années, poussant encore

Voir **UN BUDGET** *en A2*



■ **«Un budget politique»** — *Alain Dubuc*
■ **«Nouvelle pomme de discorde»** — *Philippe Dubuisson*
page B2

PHOTO PC

Radieux après la lecture de son budget, le ministre des Finances, Paul Martin, a levé le pouce en signe de victoire en direction de gens massés sur la galerie de la Chambre des communes, à Ottawa.

Claude Picher

Mince soulagement

Depuis qu'il est ministre des Finances, Paul Martin se contente d'annoncer fièrement, budget après budget, qu'il épargne les contribuables en évitant de hausser les taxes et les impôts.

En réalité, du simple fait de la non-indexation des tables et des crédits d'impôt, le fardeau fiscal des Canadiens continue de s'alourdir. En cinq ans, les recettes budgétaires provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 40 %. Le ministre essaie d'expliquer cela en invoquant la « croissance économique », mais l'argument ne trompe personne. L'essentiel de l'augmentation provient de la non-indexation. Autrement dit, de hausses d'impôts déguisées.

L'an dernier, M. Martin a annoncé quelques mesures pour soulager les contribuables, mais il s'agissait surtout de s'adresser aux ménages à faibles revenus. Pour la majorité des contribuables à revenus moyens ou élevés, le budget de 1998 ne contenait que des baisses d'impôts symboliques, pour ne pas

Voir **MINCE** *en A2*

Sauvée des eaux

Vingt-quatre heures après que son bateau eut chaviré dans une tempête, Isabelle Autissier a été recueillie saine et sauve hier par le navigateur italien Giovanni Soldini dans les eaux agitées et glaciales du Pacifique Sud. Tous deux ont fêté cet heureux sauvetage en ouvrant une bouteille de vin, accompagnée de fromage.
À lire en page S9

Réforme majeure proposée chez Desjardins

MIVILLE TREMBLAY

Les dirigeants du Mouvement Desjardins recommandent aux caisses d'accepter le principe d'une fusion de la Confédération et des 11 fédérations régionales en une fédération unique, d'ici trois à cinq ans.

Ce projet de transformation radicale vise à réduire les coûts. Il sera soumis aux 4 000 délégués des caisses réunis en congrès à Montréal le 19 mars prochain.

Desjardins

La proposition émane du conseil d'administration de la Confédération et recueille l'appui des 11 fédérations régionales. Une dissidente : la Fédération des caisses d'économie, organisée en fonction du milieu de travail et non d'une région. « Si on ne fait pas de changement majeur, on ne sera plus une alternative valable aux banques », a déclaré le président de la Confédération, Claude Béland, lors d'une rencontre de presse.

La productivité du réseau coopératif est de 20 % inférieure à celle des banques canadiennes : il en coûte 75 $ à Desjardins pour dégager 100 $ de revenu, alors que le chiffre est de 63 $ dans le cas des banques.

Cette productivité plus faible met à risque la cote de crédit du Mouvement.

De fait, les congressistes auront trois choix : le statu quo, la fédération unique ou un nombre réduit de fédérations, mais toujours chapeautées par la confédération.

La première option n'est pas

Voir **RÉFORME** *en A2*

■ **Nos informations en page D1**

318
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	D2	Cyberpresse	B7	Horoscope	D20	Mot mystère	E5
- index	D19	Arts et spectacles	E1 à E4	Décès	E6,E7	Loteries	A2, A11	Opinions	B3
- immobilier	D19 à D21	- horaire spectacles	E3	Économie	D1 à D18	Marketing	D24	Politique	B6, B8
- marchandises	D21	- horaire télévision	E3	Feuilleton	E5	Mode	C1 à C5	Tabloïd Sports	
- emplois	D21 à D23	Bandes dessinées	D22	Êtes-vous observateur	D19	Monde	C6 à C8	- Richard Hétu	S5
- automobile	D23, E5, E7	Bridge	E7			Mots croisés	D23, S10		

ÉDITORIAL

Un budget politique
- Alain Dubuc
page B2

MÉTÉO

Nuageux avec neige
Max. -1, min.-4
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

multi-voyages c'est des Prix chauds! chauds! chauds!
Haïti À Montrouis
Hôtel : Moulin-sur-Mer
1 sem. / 3 repas
887$
Mexique
1 sem. / 3 repas + boissons • 1 sem. / 3 repas + boissons
Acapulco — Hôtel Paraiso Acapulco — 1099$
Huatulco — Sheraton Huatulco — 1199$
Cancun — Mex Hôtel Beach — 1199$
Puerto Vallarta — Club Meza Del Mar — 999$
Ixtapa — Hôtel Aristos — 1199$
*** Prix à partir de *** les prix sont sujets à changement
Présentation Russie
24 février
Prière de Réserver
8397, rue St-Denis, Montréal (Qc)
Tél: 858-0011
1 888 302-6221
Permis du Québec
2720633

Suites de la une

Un budget santé

UN BUDGET / *Suite de la page A1*

vers le bas le ratio dette-PIB, qui devrait se situer à 65,3% en 1998-99 pour passer à un peu moins de 62% d'ici l'an 2000-2001.

Rappelons que dans son livre rouge de 1997, le gouvernement Chrétien avait promis de consacrer 50% des excédents budgétaires au paiement de la dette, 25% aux réductions d'impôts et 25% aux programmes, mais cela pendant son mandat.

Tel que prévu, le budget 1999 s'assure surtout et avant tout de donner au système canadien de la santé un financement suffisant pour les cinq prochaines années. Pour réduire les listes d'attente, l'engorgement des salles d'urgence et améliorer les services de diagnostic, le ministre Paul Martin a annoncé hier qu'il allait verser aux provinces, dans le cadre des paiements de transferts, 11,5 milliards en cinq ans.

De cette somme, 3,5 milliards sont récupérés des crédits disponibles du présent exercice et investis immédiatement. Le budget total des soins de santé augmentera donc de 2 milliards en 1999-2000, de 2 milliards l'année suivante et de 2,5 milliards à chacune des trois années subséquentes. Qui plus est, les provinces pourront, si elles le désirent, engager dès la première année leur part des 3,5 milliards tirée de l'excédent de l'année fiscale qui s'achève (1998-99).

Le budget renforce aussi la contribution du gouvernement fédéral au système de santé en investissant un autre montant de 1,4 milliard d'ici la fin de l'exercice et pendant trois ans pour l'information, la prévention, la santé des Inuits, la recherche et l'innovation.

Le ministre Martin a par ailleurs annoncé hier qu'il allait éliminer complètement les disparités d'ici trois ans dans les transferts aux provinces. Par exemple, le Québec qui reçoit à l'heure actuelle 939 $ par habitant contre 800 $ pour l'Alberta, verra sa part progresser à 960 $ par habitant en 2001-2002. Mais, comme cette part sera la même désormais pour toutes les provinces, l'augmentation qu'il recevra (21 $) par habitant sera beaucoup moindre que celle que recevra l'Alberta (160 $).

En revanche, le ministre des Finances a annoncé une hausse marquée de la péréquation de 2,2 milliards de plus que prévu dans le budget de 1998. Pour le Québec, cela signifie 1,4 milliard de plus de manne inespérée dans ses coffres.

Pour réduire l'impôt des particuliers, Paul Martin a choisi hier d'éliminer entièrement la surtaxe de 3% qui frappait totalement les salariés de plus de 65 000 dollars et en partie ceux de plus de 50 000 dollars. Il a cependant maintenu la surtaxe de 5%. Il a aussi haussé le revenu en franchise d'impôt de 175 $ pour l'ensemble des contribuables. Il a de plus ajouté 300 millions à la Prestation fiscale pour enfants destinée aux familles à faibles revenus.

Le développement et la recherche ont également fait l'objet de mesures diverses totalisant 1,8 milliard pour le reste de l'exercice et les trois années à venir. C'est notamment sous cet item que l'Agence spatiale canadienne se voit accorder des crédits supplémentaires de 430 millions pour trois ans.

Enfin, au chapitre des autres initiatives annoncées hier dans le cadre des nouvelles mesures de dépenses, totalisant 2,3 milliards, le ministre des Finances a fait part de l'augmentation des fonds pour les autochtones, de la prévention de la criminalité, de la coopération internationale et de l'amélioration des conditions de vie des militaires.

Mince soulagement

MINCE / *Suite de la page A1*

dire insignifiantes. Cette fois-ci, c'est différent.

Pour la première fois en six budgets, le ministre annonce de véritables baisses d'impôts, pour tous les contribuables, peu importe leur niveau de revenu. Comme ses prédécesseurs Michael Wilson et Don Mazankowski n'ont fait aucun cadeau de leur côté, on peut ajouter que c'est la première fois depuis le milieu des années 80 que les contribuables pourront respirer un peu plus à l'aise.

Mais le soulagement, compte tenu des sacrifices énormes qui leur ont été imposés depuis quelques années, est mince.

M. Martin baisse les impôts de deux façons:

- Il supprime la surtaxe de 3 % qui frappe l'impôt sur le revenu des particuliers. Cette surtaxe avait été introduite par M. Wilson comme mesure temporaire de lutte contre le déficit. Maintenant que le gouvernement dégage des surplus, il n'y a plus de raison pour la maintenir. Notons cependant qu'une deuxième surtaxe « temporaire » de 5 %, touchant les revenus élevés, demeure en place.
- Il augmente le seuil de revenu au delà duquel les contribuables ne paient pas d'impôt. Ce sont évidemment les ménages à faible revenu qui en profiteront le plus, mais comme la mesure est maintenant offerte à tout le monde, même les contribuables à revenus élevés épargneront un peu d'impôt de cette façon.

Ces deux mesures entreront en vigueur le 1er juillet. C'est donc dire que pour l'année d'imposition 1999, les contribuables ne profiteront qu'à moitié de leur cadeau.

En outre, pour les ménages avec enfants, le ministre annonce une bonification de la prestation fiscale pour enfants, à compter de juillet de l'an prochain.

Voyons, concrètement, comment ces mesures toucheront votre portefeuille lorsqu'elles seront pleinement en vigueur. Les chiffres qui suivent tiennent compte des baisses annoncées en 1998 et en 1999.

Un célibataire dont le revenu total est de 25 000 $ épargnera 202 $ en impôts, une baisse de 7,5 % ; à un niveau de revenu de 50 000 $, l'épargne atteint 379 $, ou 4,2 %; pour ceux qui gagnent 75 000 $, la baisse d'impôt sera de 595 $, ou 3,6 % ; enfin, si votre revenu est de 100 000 $, vous épargnerez 813 $, ou 3,3 %.

Pour un ménage de quatre personnes, avec les deux parents qui travaillent, l'épargne sera de 507 $, en baisse de 38,7 %, si le revenu combiné du ménage se situe à 40 000 $. Avec un revenu de 60 000 $, l'épargne est de 620 $, ou 9,7 %; enfin, à un niveau de revenu de 100 000 $, l'épargne se situe à 711 $, ou 4,3 %.

Pour une famille monoparentale avec un enfant, l'impôt disparaît complètement si le revenu est inférieur à 30 000 $.

Même si elles ne contribueront pas beaucoup à améliorer la compétitivité du régime fiscal canadien, ces baisses n'en demeurent pas moins suffisamment significatives pour que l'on puisse parler d'un authentique répit.

Mais attention : le ministre refuse toujours l'indexation complète du régime fiscal. Autrement dit, il est vrai que les cadeaux annoncés hier réduiront la facture, mais pour des milliers de contribuables, ces gains seront en partie annulés par la non-indexation.

Il ne manquera certainement pas de gens pour critiquer les baisses d'impôts, surtout en ce qui concerne les « nantis », c'est-à-dire ceux dont les revenus dépassent 50 000 $.

Avant de crier au meurtre, il faut se rappeler que le ministre a dû tenir compte de plusieurs choses.

Ce sont les contribuables à revenus moyens et élevés qui, depuis le début des années 90, ont supporté le gros de l'effort d'assainissement des finances publiques. Tous les sondages montrent que leur niveau d'écoeurement atteint de telles proportions qu'il contribue à encourager le travail au noir et l'évasion fiscale, alimenter l'exode des cerveaux et démotiver les travailleurs. D'une façon ou de l'autre, M. Martin se devait de leur envoyer le signal qu'il ne les avait pas complètement oubliés.

D'autre part, les baisses annoncées hier respectent la progressivité du régime fiscal canadien. Les exemples que nous venons de voir montrent que plus on monte dans l'échelle des revenus, moins la réduction d'impôt est proportionnellement importante.

Pour employer un cliché, les baisses annoncées hier, si minimes soient-elles, représentent un pas dans la bonne direction. Mais il reste encore beaucoup, beaucoup de chemin à parcourir...

BUDGET FÉDÉRAL 1·9·9·9

Économie d'impôt

Incidence de l'abolition de la surtaxe de 3 % et de la hausse de l'exemption personnelle de base.

Revenu total	Célibataire	Quatre personnes - 1 revenu	Quatre personnes - deux revenus	Monoparental + un enfant
20 000 $	-85	-801	-778	-476
25 000 $	-115	-856	-805	-506
30 000 $	-115	-353	-849	-586
35 000 $	-115	-387	-459	-315
40 000 $	-115	-414	-346	-322
45 000 $	-115	-414	-360	-322
50 000 $	-160	-414	-373	-322
55 000 $	-277	-494	-387	-322
60 000 $	-397	-613	-401	-425
65 000 $	-508	-744	-414	-547
75 000 $	-595	-688	-325	-653
100 000 $	-813	-906	-512	-871

Source: Ministère fédéral des Finances — Michèle Lecavalier -- **(PC)**

Réforme majeure proposée chez Desjardins

RÉFORME / *Suite de la page A1*

réaliste, pense M. Béland, tandis que la dernière ouvre un panier de crabes, à savoir qui doit fusionner avec qui ? La fédération unique ménage les susceptibilités régionales, d'autant plus qu'on prévoit maintenir des structures régionales — des bureaux — qui serviront de courroie à la démocratie coopérative, mais qui seront dépourvus de responsabilité administrative.

Si une majorité de délégués appuie le principe de la fédération unique, on procédera à l'étude détaillée des coûts et des avantages, et on préparera un projet concret qui devra être formellement approuvé par les fédérations d'ici la fin de 1999.

Près de 4 500 employés travaillent dans les fédérations et à la Confédération. M. Béland ne veut pas dire combien de postes disparaîtront, ni le montant des économies qui en résultera avant la fin des études. Pas question non plus de spéculer sur le lieu du siège social.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détaillants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **8-5-1**
à quatre chiffres : **0-2-8-5**

COLLECTES DE SANG

- à Cap-de-la-Madeleine : en collaboration avec les Chevaliers de Colomb, conseil 2669, Les Galeries du Cap (entrée du Maxi) 300, rue Barkoff, de 13 h à 20 h 30. Objectif : 225 donneurs ;
- à Montréal : CHUM, campus Saint-Luc, auditorium, 1112, rue Sanguinet (angle René-Lévesque Est), de 9† h à 16 h. Objectif : 100 donneurs ;
- à Valleyfield : Collège Valleyfield, Café Chez Rose, 169, rue Champlain, de 10 h 30 à 17 h. Objectif : 150 donneurs ;
- à Saint-Jean-sur-Richelieu : Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu en collaboration avec l'Association étudiante, 30, du Séminaire Nord, de 10 h à 16 h 30. Objectif : 100 donneurs ;
- à Sainte-Catherine : organisée par le club Optimiste en collaboration avec la Caisse populaire Kateri et la Ville de Sainte-Catherine, Centre communautaire, 5365, boul. Saint-Laurent, de 14 h à 20 h. Objectif : 225 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Danse au menu

- Vous aimez danser, mais ne pouvez supporter la musique forte et les éclairages agressifs des discothèques. Alors, l'atmosphère chaleureuse, parfois exotique, des soupers dansants fera peut-être votre bonheur. Plusieurs restaurants proposent de telles soirées à Montréal. Demain, dans le cahier Sortir, notre collaborateur Christophe Bergeron vous invite à danser le baladi, la salsa, la valse ou le merengue dans des endroits fort sympathiques.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le (514) 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Le budget du ministre Paul Martin vous satisfait-il?

Croyez-vous que le budget fédéral du ministre Paul Martin aidera à alléger le fardeau des provinces dans le domaine de la santé?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 78 %
Non: 22 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

20e SALON NATIONAL DE L'HABITATION et SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
DU 26 FÉVRIER AU 7 MARS 1999, STADE OLYMPIQUE, MONTRÉAL

Pour son 20e anniversaire, le salon vous offre les plus grandes attractions de son histoire !

Un cahier spécial à ne pas manquer samedi dans La Presse

REPORTAGE PUBLICITAIRE

2726624

Santé: des transferts de 11,5 milliards

VINCENT MARISSAL
OTTAWA

Faisant de la santé la priorité du budget 1999-2000, le ministre des Finances, Paul Martin, a annoncé hier des transferts de 11,5 milliards sur cinq ans aux provinces en plus de lancer une série de nouveaux programmes de 1,4 milliard au cours des trois prochaines années.

Les provinces réclamaient le rétablissement des 6,2 milliards retranchés dans les transferts depuis 1994 et l'assurance d'un financement stable pour les prochaines années.

Elles ont finalement obtenu une augmentation des transferts destinés à la santé de 2,5 milliards pour les cinq prochaines années.

Il s'agit de l'investissement le plus important, en un domaine, en une seule fois, du gouvernement Chrétien à ce jour, insistent les libéraux.

« Cela permettra aux provinces et aux territoires de faire des prévisions plus fiables », affirme Paul Martin.

Le ministre s'est gardé le beau rôle en augmentant les transferts dans le domaine le plus névralgique de la société canadienne, mais il a aussi passé le relais à son collègue de la Santé, Allan Rock.

Celui-ci n'aura pas trop de la prochaine année pour expliquer aux Canadiens comment il compte utiliser les 1,4 milliard dégagés pour des nouveaux programmes en santé. Les mots recherches, information et reddition de comptes entreront dans le vocabulaire quotidien du ministre de la Santé, qui devra convaincre les provinces de l'utilité et de la légitimité de ses nouveaux programmes.

Ainsi, Ottawa investira 550 millions au cours des trois prochaines années dans la recherche et l'innovation en santé, notamment par la création des Instituts canadiens de recherche en santé. Ces instituts, au nombre de 10 ou 15, centraliseront les efforts des chercheurs au pays en plus de déterminer les priorités des prochaines années.

À ce chapitre, Québec a déjà laissé voir son agacement, affirmant qu'Ottawa s'apprête à refaire dans la santé le coup des bourses du millénaire dans l'Éducation.

Le gouvernement fédéral consacrera aussi 328 millions au cours des trois prochaines années au secteur relativement nouveau de l'échange d'information.

Cette initiative découle directement de l'entente cadre sur l'union sociale signée il y a deux semaines par toutes les provinces, à l'exception du Québec.

« La nouvelle entente cadre sur l'union sociale prescrit aux gouvernements de surveiller et de mesurer les résultats des programmes sociaux et de rendre compte régulièrement de leur rendement », indique le ministre des Finances dans son budget.

À première vue, les intentions du gouvernement fédéral semblent ouvrir toute grand la porte à une guerre d'interprétation entre Ottawa et Québec.

Par ailleurs, Ottawa investit dans les nouvelles technologies. Le budget annonce 118 millions sur trois ans pour deux nouveaux domaines: la « télésanté » et les « télésoins ». La télésanté permet l'échange d'information, partout au pays, entre professionnels de la santé.

Quant aux télésoins, « ils viennent en aide aux malades confinés chez eux et au personnel chargé de leurs soins en leur donnant accès aux technologies les plus récentes pour communiquer, entre la résidence du malade et les établissements de soins, l'information nécessaire au diagnostic et au traitement », explique les documents du ministère des Finances.

Par ailleurs, le gouvernement Chrétien prévoit 287 millions pour l'amélioration de la nutrition prénatale, de la salubrité des aliments et du contrôle des substances toxiques. Cette somme servira aussi à combattre le diabète.

Enfin, Ottawa consacrera 190 millions d'ici 2002 à la santé des autochtones, une compétence exclusive du gouvernement fédéral.

Initiatives fédérales en santé

Au cours des cinq prochaines années, les provinces et territoires toucheront 11,5 milliards $ de plus pour la santé. Toutes les provinces recevront le même montant de droits par habitant.

	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	5 ans
Total (millions $)	2 000	2 000	2 500	2 500	2 500	11 500
Montant par année par habitant ($)	65	65	80	79	78	
(millions $)						
Terre-Neuve	35	35	42	42	41	195
Ile-du-Prince-Édouard	9	9	11	11	11	51
Nouvelle-Écosse	61	61	76	75	75	348
Nouveau-Brunswick	49	49	61	60	59	278
Québec	482	479	596	592	589	2 738
Ontario	755	757	949	953	956	4 370
Manitoba	75	74	92	92	91	425
Saskatchewan	67	67	83	82	81	379
Alberta	192	192	241	241	241	1 107
Colombie-Britannique	268	270	341	344	347	1 570
Yukon	2	2	3	3	3	12
Territoires du Nord-Ouest	3	3	3	3	3	16
Nunavut	2	2	2	2	2	10

Source: Ministère fédéral des Finances — Michèle Lecavalier — PC



PHOTO PC

Le ministre de la Santé, Allan Rock, n'aura pas trop de la prochaine année pour expliquer aux Canadiens comment il compte utiliser les 1,4 milliard dégagés pour des nouveaux programmes en santé.

« Un bon premier pas », selon l'Institut d'information sur la santé

Presse Canadienne

Heureux de constater que le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, ait annoncé un investissement de 3,5 milliards dans la santé, l'Institut canadien d'information sur la santé croit que cette somme permettra d'optimiser le système des soins médicaux au pays.

« C'est un bon premier pas », a affirmé le président de l'ICIS, Serge Taillon. « Ça rencontre nos espérances dans la mesure où l'information pour nous est un outil nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposent et éclairées dans le domaine de la santé. »

« C'est un investissement que les Canadiens désiraient voir, et ça nous permettra de générer de l'information aux consommateurs, aux prestataires et aux gestionnaires pour rendre le réseau de la santé plus performant », a ajouté M. Taillon.

Des 3,5 milliards additionnels dans la santé, 95 millions devraient aboutir dans les coffres de l'ICIS sur une période de trois ou quatre ans et permettra entre autres, indique M. Taillon, de remédier à certaines carences dans la transmission de l'information entre les divers secteurs d'activité de la santé.

Employant 120 personnes dans quatre bureaux à travers le pays, l'ICIS est l'organisme à but non lucratif chargé par les ministres provinciaux de la Santé de coordonner le développement et l'entretien d'un système national d'information sur la santé.

Les provinces les mieux nanties recevront la part du lion

PHILIPPE DUBUISSON

Les provinces recevront une part importante des excédents budgétaires fédéraux prévus au cours des trois prochains exercices. Cependant, en raison de changements à la formule de répartition des transferts, les provinces les mieux nanties recevront la part du lion de la manne fédérale en santé.

Dans le budget déposé hier, Ottawa s'engage à accroître les transferts de 11,5 milliards sur cinq ans, montant qui devra nécessairement être alloué à la santé.

Ottawa accroît de 1 milliard les transferts en espèce en 2000-2001, puis de 2 milliards en 2001-2002 et enfin de 2,5 milliards pour les deux exercices financiers suivants, pour un total de 8 milliards. De plus, Ottawa met immédiatement à la disposition des provinces un montant de 3,5 milliards, tiré des surplus réalisés au cours de l'exercice 1998-99, qui prend fin le 31 mars prochain.

Ce sont toutefois les provinces les mieux nanties qui bénéficieront le plus de la hausse des crédits destinés au Transfert social canadien (TSC), qui regroupe les transferts pour la santé, l'éducation post-secondaire et l'aide sociale. Ottawa annonce en effet dans ce budget que ces transferts seront, au terme d'une période de transition de trois ans, répartis entre les provinces sur la base d'un montant égal par habitant.

Aussi, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta toucheront 9,8 milliards des 11,5 milliards supplémentaires en santé.

Les sept autres provinces, qui recevaient un montant par habitant supérieur à la moyenne canadienne selon la formule de répartition en vigueur, bénéficieront d'une hausse moins importante des transferts fédéraux au cours des prochaines années. Elles se partageront un montant de 1,7 milliard.

Sur une période de cinq ans, Québec recevra un montant net de 1,05 milliard. La nouvelle formule de répartition des transferts fédéraux lui fera perdre 1,65 milliard, ce qui réduit sensiblement la part qui lui est destinée de la hausse des transferts en santé, soit 2,7 milliards.

Par comparaison, l'Ontario recevra un montant supplémentaire de 5,33 milliards, soit cinq fois plus que le Québec. L'Ontario recevra 4,37 milliards de plus en raison de la hausse des transferts fédéraux et 962 millions supplémentaires en raison de la modification de la formule de répartition des surplus. C'est le précédent gouvernement conservateur, dans sa lutte contre le déficit, qui avait introduit des mesures pénalisant les provinces nanties. Il avait notamment plafonné à 5 % la croissance annuelle des transferts au titre de l'aide sociale dans le cas de trois provinces: l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Avec le temps, cette mesure a eu pour effet de réduire les transferts fédéraux par habitant de ces trois provinces.

Péréquation

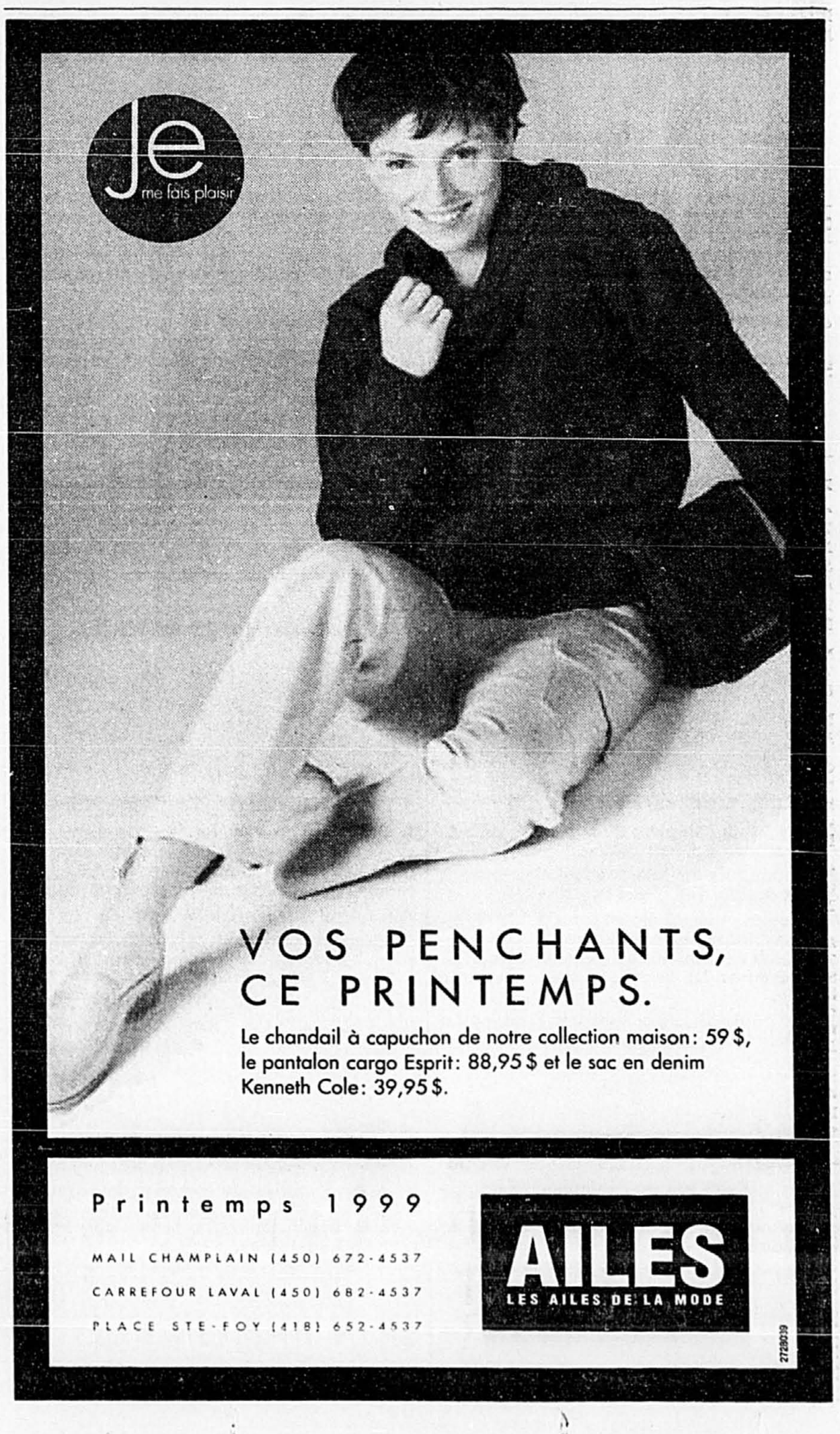
Le Québec sera toutefois largement compensé par la hausse des paiements de péréquation. Québec recevra un montant supplémentaire imprévu de 1,4 milliard pour l'exercice 1998-99.

Le programme de péréquation permet aux provinces dont la capacité fiscale est inférieure à la moyenne canadienne de recevoir des transferts fédéraux supplémentaires. Ces transferts, tirés des revenus consolidés du gouvernement fédéral, ont pour objectif de réduire les disparités entre les régions canadiennes.

En raison de la forte croissance économique en Ontario, qui a pour effet de hausser la moyenne canadienne, et en raison de modifications techniques au programme de péréquation, il est prévu que les droits de péréquation du Québec passeront de 3,95 milliards en 1998-99 à 5,4 milliards en 2003-2004.

Au total, les transferts fédéraux au Québec augmenteront progressivement pour passer de 11 milliards en 1999-2000 à 12,1 milliards en 2003-2004. Lorsqu'on tient compte de l'ensemble des transferts fédéraux, le Québec continuera de recevoir une part supérieur à son poids démogaphique. Ainsi, Québec recevra 28,6 % des transferts fédéraux alors que sa part de la population canadienne est de 23,8 %.

Pour les trois prochaines années, les provinces récoltent ainsi près de 20 % de la marge de manoeuvre financière cumulative de 35 milliards que le gouvernement fédéral prévoit dégager jusqu'au terme de l'exercice financier 2000-2001. Le reste des surplus anticipés sont répartis dans les proportions suivantes : 20 % aux autres initiatives de dépense, 25 % aux réductions d'impôts, et 35 % au remboursement de la dette.



Le budget Martin 1999-2000

Économie du savoir : 1,9 milliard en quatre ans

MIVILLE TREMBLAY
OTTAWA

Le gouvernement alloue 1,9 milliard de fonds additionnels, répartis sur quatre exercices budgétaires, au développement d'une économie du savoir et de l'innovation.

De cette somme, 795 millions ou 42 % vont à des programmes de soutien à l'emploi, répartis entre la Stratégie emploi-jeunesse et le Fonds canadien pour la création d'emploi.

Une partie du « surplus » de l'exercice qui s'achève, soit 166 millions, sera dépensé avant le 31 mars. Pour le prochain exercice (1999-2000), le budget atteint 463 millions.

Des 200 millions versés à la Fondation canadienne pour l'innovation (ce qui porte sa dotation à 1 milliard), la moitié est allouée à l'économie du savoir et à l'innovation, l'autre moitié au secteur de la santé. La Fondation finance des infrastructures de recherche.

Le ministre Paul Martin a expliqué que sa stratégie compte trois volets : « la création du savoir, la diffusion et le partage du savoir et, afin de mettre les idées sur le marché, l'application et la commercialisation du savoir. »

Pour l'essentiel, le gouvernement ne crée pas de nouveaux programmes, mais bonifie ceux mis en place.

Toutefois, deux nouvelles initiatives sont à signaler : 60 millions (en quatre exercices) pour les Collectivités ingénieuses, un projet pour relier par Internet des organismes engagés dans le développement économique communautaire ; et 60 millions en cinq ans pour GéoConnexions, un projet Internet touchant la cartographie.

La Stratégie emploi jeunesse aura des crédits de 50 % plus élevés, soit un ajout de 155 millions par année. Elle financera des emplois d'été, des stages et des services d'information sur le marché du travail.

Le Fonds canadien pour la création d'emplois recevra 110 millions par an, consacrés aux emplois durables dans les régions affligées par un taux de chômage élevé. Ce programme annoncé en décembre dernier par le ministre Pierre Pettigrew remplace un programme semblable.

Le financement de l'Agence spatiale canadienne avait dramatiquement chuté ces dernières années. Jadis alloué sur une base de projet, il sera dorénavant établi sur une base annuelle ascendante : respectivement de 41 millions, 152 millions et 237 millions pour les trois prochains exercices financiers.

Les organismes subventionnaires de la recherche fondamentale (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines) obtiennent respectivement 15, 31 et 55 millions supplémentaires, répartis sur trois ans.

En outre, Ottawa alloue au cours de la même période 55 millions pour renforcer les investissements fédéraux en biotechnologie.

Un budget annuel de 30 millions est ajouté aux Réseaux de centres d'excellence, afin de créer huit nouveaux réseaux. On ajoute aussi 50 millions pour le Partenariat technologique, un programme qui vise à aider la commercialisation de produits novateurs.

Enfin, le gouvernement investit 50 millions dans le capital de la Banque de développement du Canada pour qu'elle puisse mieux appuyer les entreprises axées sur le savoir et les exportations.

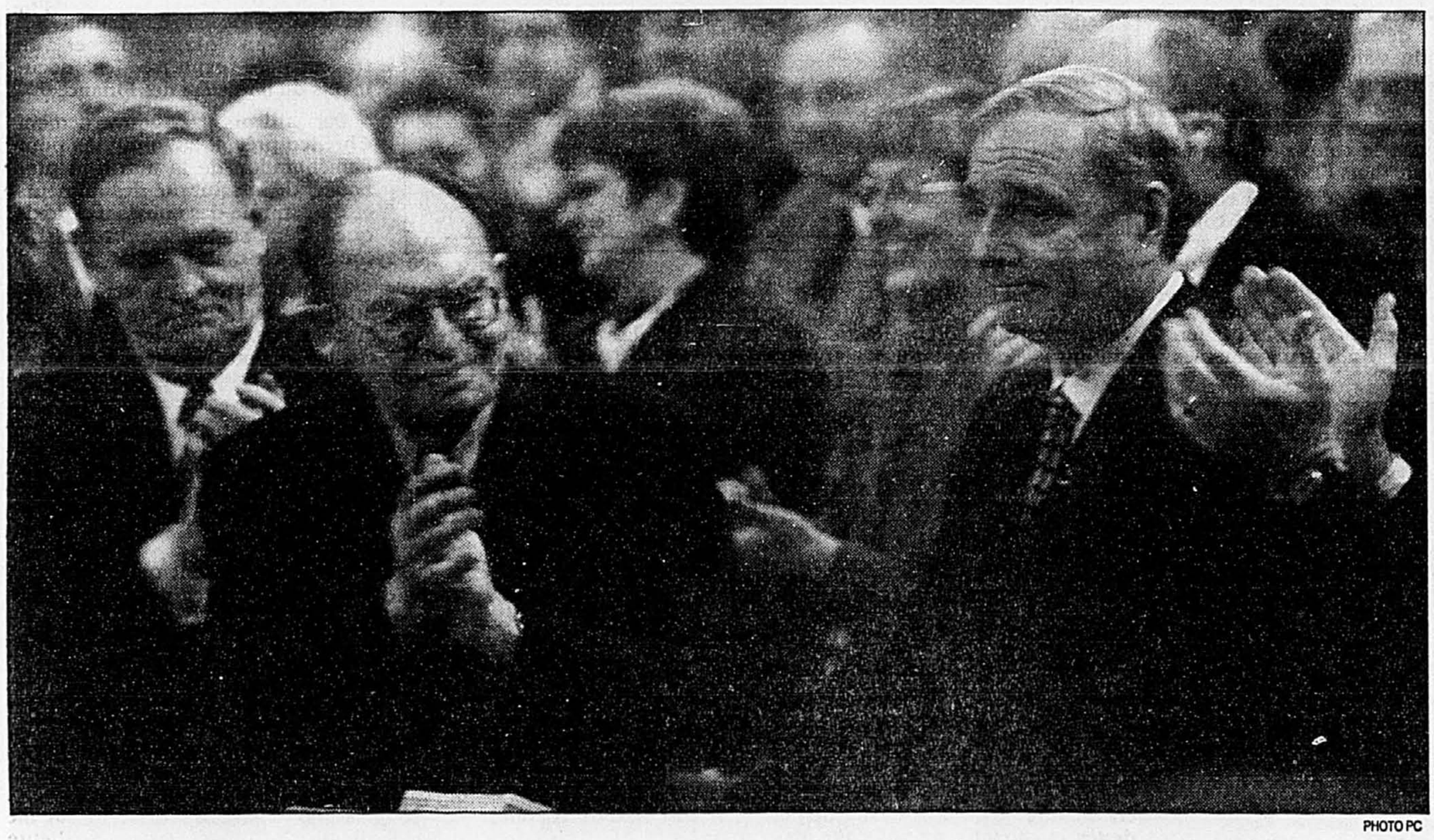


PHOTO PC

Salve d'applaudissements

Comme le veut la coutume, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, le vice-premier ministre, Herb Gray, et les autres membres du caucus libéral ont applaudi le ministre des Finances Paul Martin peu avant qu'il prononce son discours sur le budget, hier à Ottawa.

Précisions sur les bourses du millénaire

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

« Vedette » du précédent budget Martin, la Fondation des bourses du millénaire occupe encore cette année une place importante dans la stratégie fédérale auprès des jeunes Canadiens. Le budget déposé hier apporte quelques précisions quant au projet honni par Québec.

Les premières bourses, qui devraient être accordées dans les trois premiers mois de 2000, seront réservées aux étudiants de familles à revenu faible ou moyen, apprend-on dans le budget Martin.

Il était question, depuis un an, d'accorder ses bourses selon le revenu et le mérite des étudiants.

De plus, un même étudiant pourra recevoir 15 000 $ de bourse du millénaire sur une période de quatre ans ou plus menant à un diplôme de premier cycle.

Ces précisions arrivent alors que le conseil d'administration de la Fondation présidé par le patron de BCE, Jean Monty, est encore à élaborer le fonctionnement du nouvel organisme.

La Fondation, qui est au centre d'une profonde querelle entre Québec et Ottawa, doit, dès l'an 2000, distribuer 100 000 bourses de 3000 $ par année, et ce, pour les dix prochaines années.

Des petites douceurs aux militaires

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les récents rapports alarmants qui ont décrit les conditions lamentables dans lesquelles vivent et travaillent les militaires canadiens ne resteront pas lettre morte : le gouvernement Chrétien augmentera de 325 millions le budget des Forces armées canadiennes dès cette année.

Jugeant, semble-t-il, que les Forces armées ont assez souffert depuis 1993, le gouvernement libéral annule d'abord une compression prévue de 150 millions. De plus, Ottawa ajoute 175 millions à chacune des trois prochaines années pour améliorer les conditions de vie et de travail des militaires.

Le ministre des Finances a levé son chapeau aux militaires canadiens, notamment pour leurs interventions lors des inondations du Saguenay, en 1996, et de la rivière Rouge (Manitoba), en 1997. Le ministre s'est toutefois montré avare de détails sur le niveau des hausses de salaire ou sur les « avantages » consentis aux membres des Forces armées. Il n'est pas question non plus d'une possible réduction des effectifs, une hypothèse soulevée au cours des dernières semaines.

« Nous améliorons les indemnités et les autres avantages des femmes et des hommes des Forces armées, qui mettent leur vie en péril chaque jour dans le monde et qui se sont dévoués sans compter, ici même au pays, pour aider leurs concitoyens à composer avec plus d'un désastre naturel », a indiqué Paul Martin.

Au cours de la dernière année, un comité parlementaire a permis de mettre en lumière les conditions peu enviables dans lesquelles vivent les familles de militaires à travers le pays : logements insalubres, environnement de vie familiale lugubre sur les bases, équipement inadéquat, salaire trop bas et régimes d'avantages sociaux trop peu généreux. Le rapport des parlementaires faisait état des problèmes familiaux comme l'alcoolisme et la violence conjugale, qui sévissent dans les bases militaires. On relevait aussi le très haut niveau de stress relié aux mauvaises conditions de travail des militaires en mission à l'étranger.

« Les 175 millions permettront au ministre Eggleton de répondre aux recommandations du rapport sur la qualité de vie des membres des Forces armées », espère-t-on à la Défense nationale.



Art Eggleton

LES FAITS SAILLANTS

Vos impôts



- Abolition complète de la surtaxe de 3 % sur le revenu des particuliers.
- La surtaxe de 5 % touchant les revenus élevés demeure en place.
- Hausse du seuil à partir duquel les revenus sont imposables. L'an dernier, cette mesure avait été limitée aux contribuables à faible revenus. Le budget l'étend à tout le monde.
- Le ministre refuse toujours l'indexation complète du régime fiscal.

À NOTER

- Ces mesures entrent en vigueur le 1er juillet 1999. Pour l'année 1999, les contribuables n'auront donc droit qu'à la moitié de leur cadeau.

Prestation pour enfants

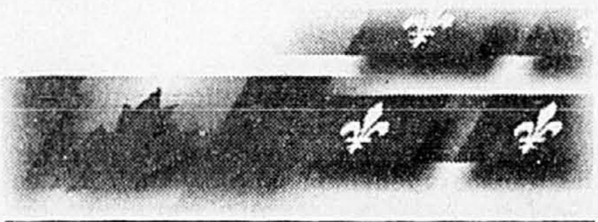


- À l'heure actuelle, les familles dont le revenu est inférieur à 25 921 $ ont droit au plein montant de la prestation. Au delà de ce seuil, la prestation diminue progressivement.
- Ce seuil sera porté à 29 590 $.
- L'an prochain, la prestation maximale sera de 1975 $ pour le premier enfant, et de 1775 $ pour les autres.

À NOTER

- Après l'application complète des mesures du budget 1999, le nombre de familles canadiennes bénéficiant de la prestation passera de 1,4 à 3,3 millions.

Transferts aux provinces



- Les transferts seront désormais calculés par habitant. Au terme d'une période de transition de trois ans, chaque province recevra le même montant par habitant.
- Le Québec a droit à un montant de 2,7 milliards. Mais la nouvelle formule de répartition le prive d'un montant de 1,65 milliard. Au net, Québec recevra 1,05 milliard sur cinq ans.

À NOTER

- Ces paiements en espèces ne compensent pas entièrement les compressions des dernières années. Toutefois, si on tient compte des transferts en points d'impôts, les transferts fédéraux auront rejoint en 2001-002 leur niveau d'avant les compressions.

Péréquation



- Les paiements de péréquation sont basés sur la capacité de chaque province de générer des revenus fiscaux.
- La forte croissance de l'économie ontarienne a pour effet d'augmenter les paiements aux provinces bénéficiaires.
- Pour le Québec, cela se traduit par une hausse de 700 millions pour 1997-98 et autant pour 1998-99. C'est donc un montant de 1,4 milliard qui sera remis au ministre Bernard Landry, ce qui lui permettra d'équilibrer son budget.

À NOTER

- Les paiements de péréquation sont inconditionnels, c'est-à-dire que les provinces qui en reçoivent peuvent les utiliser comme bon leur semble.

Le budget Martin 1999-2000

300 millions pour les familles à revenu modeste et moyen

JEAN ROY
Presse Canadienne, OTTAWA

Le gouvernement fédéral allouera des fonds additionnels de 300 millions pour les familles à revenu moyen et modeste.

Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances Paul Martin a annoncé que le seuil des prestations de base au programme de prestation fiscale canadienne pour enfants passera de 25 921 $ à 29 590 $.

Cette mesure permettra à deux millions de familles à revenu moyen et modeste de toucher des prestations plus élevées. Ainsi, les prestations maximales dans le cadre de ce programme atteindront 1975 $ pour le premier enfant et 1775 $ pour chaque autre enfant.

Ainsi, une famille type ayant deux enfants et dont le revenu s'élève à 20 000 $ recevra 3750 $ de prestations, alors qu'une famille ayant un revenu de 50 000 $ obtiendra 1020 $ en comparaison de 836 $ en 1998.

Le ministre Martin a aussi introduit d'autres mesures visant à alléger le fardeau fiscal des contribuables, particulièrement les familles monoparentales et les personnes handicapées.

Trois cent mille familles monoparentales ayant des revenus inférieurs à 12 000 $ profiteront donc de 20 millions supplémentaires à la suite de modifications au montant maximal du crédit pour la TPS.

Le ministre des Finances a aussi décidé d'élargir la liste des dépenses donnant droit au crédit pour frais médicaux à l'intention des personnes handicapées.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, *La Presse*©

Sur la photo, au premier plan, Mme Florence Sallenave, M. Léopold Gagné et Mme Natalie Sears ; à l'arrière-plan, MM. Bernard Gagné et Marc Beaudet.

Pas de quoi sabler le champagne

Les milliards de surplus budgétaire se traduisent trop peu en diminutions d'impôt des particuliers, disent les contribuables invités de La Presse

LUCIE LAVIGNE

« Je suis déçue. Si Paul Martin avait abaissé la TPS, ç'aurait été beaucoup plus concret et tout le monde, sans exception, en aurait profité ! » soupire Florence Sallenave, coordonnatrice de projets chez Transaction pour l'emploi, une corporation de développement économique et communautaire.

Mme Sallenave fait partie des cinq personnes invitées à commenter, à titre de contribuables, le sixième budget Martin. Malgré les nombreux sourires radieux du ministre des Finances, Marc Beaudet, informaticien, Léopold Gagné, banquier retraité, Natalie Sears, représentante pour le courtier Lévesque Beaubien Geoffrion et Bernard Gagné, directeur de produits en commerce électronique, n'avaient pas le coeur à sabler le champagne...

« Tous ces discours de surplus budgétaire (deuxième année consécutive) ont probablement créé trop d'attentes chez les contribuables », interprète Marc Beaudet.

« Personnellement, je préfère quand même voir un ministre des Finances prudent plutôt que trop dépensier. J'apprécie son comportement. Par contre, si je ne vois pas de baisses d'impôt plus significatives dans un an ou deux, là, je serai déçue », tempère Natalie Sears. « C'est vrai que notre économie est encore fragile, qu'on a beaucoup de dettes et un taux de chômage encore trop élevé. Je pense comme Natalie, reconnaît Florence Sallenave. Je crois que M. Martin nous réserve de meilleures nouvelles l'an prochain. »

Un sentiment général chez les cinq contribuables réunis autour du téléviseur s'est toutefois dégagé : « Nous sentons que les surplus ont été redistribués d'une manière très globale plutôt qu'individuelle ». En clair, la question que se posent les contribuables à l'égard de ce budget dit généreux se résume à deux mots : « Et nous ? »

« Avec l'abolition de la surtaxe de 3 % pour tous ceux qui gagnent plus de 50 000 $, les contribuables à haut revenu bénéficient peut-être d'une baisse appréciable, mais, à mon avis, c'est sûr que ce budget est plus avantageux pour les provinces que pour le simple citoyen. Dire que c'est nous qui le méritions le plus... », laisse tomber Marc Beaudet.

La date du 1er juillet 1999, date à laquelle entreront en vigueur les mesures de baisse d'impôt, a fait sursauter plusieurs des invités. « Le 30 avril, date limite d'envoi du rapport d'impôt, n'aurait-elle pas été plus appropriée ? » rétorquent-ils, sarcastiques.

Bien sûr, au moment de l'annonce d'une hausse de 3,5 milliards $ aux provinces dans le domaine de la santé, un cri de soulagement est sorti à l'unisson : « Bravo ! C'était le temps ou jamais ! »

Les manifestations de joie se sont par contre atténuées au moment du dévoilement de quelques cas illustrant les économies d'impôt.

Du côté des exemples de baisses d'impôt des ménages, Bernard Gagné, père d'une famille reconstituée de cinq ados, se questionne : « Compte tenu des augmentations de taxes directes et indirectes des dernières années, je m'attendais à une baisse d'impôt plus considérable. Histoire de compenser les derniers sacrifices. Où est le retour du balancier ? »

Quant à la hausse de 1,8 milliard $ des fonds consacrés à la recherche, à l'innovation et au soutien à l'emploi, Marc Beaudet, ex-dirigeant d'une PME déclare : « Le problème avec ces fonds, c'est qu'on ne sait jamais en quoi ils consistent vraiment. Ni comment on peut y accéder facilement. » « Il faut que les employeurs soient informés de ces plans de relance. Malheureusement, ils sont peu au fait des programmes d'aide », rétorque Florence Sallenave.

« Et les retraités ? » interrompt Léopold Gagné. « Il n'y a rien pour eux ! Le montant d'exemption des contribuables de 65 ans et plus aurait pu être augmenté. Je me sens oublié », commente l'ex-banquier de 73 ans.

« Ça fait cinq ans qu'on nous parle de baisse d'impôt et ça fait cinq ans qu'on nous offre que des *peanuts* et moi, le sentiment que me laisse ce budget est : « meilleure chance la prochaine fois ! », conclut, Marc Beaudet.

206 millions à la sécurité publique

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Réponse directe aux préoccupations des Canadiens attirés par les idées réformistes de « loi et de l'ordre », le gouvernement libéral a consacré un chapitre important de son budget 1999-2000 à la sécurité publique, dégageant notamment 206 millions au cours des trois prochaines années pour la réforme de la loi sur les jeunes contrevenants.

Annoncée en 1998 par la ministre fédérale de la Justice Anne McLellan, la réforme en profondeur de la loi sur les jeunes contrevenants n'avait pas les moyens financiers de ses ambitions.

Le ministre des Finances ouvre la voie à sa collègue de la Justice en ajoutant, dès l'an prochain, 43 millions au seul chapitre de la loi sur les jeunes contrevenants. Par la suite, Ottawa prévoit 68 millions en 2000-2001 et 95 millions en 2001-2002.

De ces fonds, 75 % (plus de 150 millions sur trois ans) ira aux provinces, chargées de l'application de la loi.

Une fois l'argent avancé, il restera à Mme McLellan à convaincre les provinces du bien-fondé de sa réforme envisagée, ce qui s'est déjà avéré très difficile au Québec.

Ottawa veut notamment abaisser de 16 à 14 ans l'âge limite pour être passible d'une peine « adulte » pour les jeunes criminels récidivistes ou les auteurs de crimes violents.

Pour les jeunes criminels non violents, Mme McLellan veut encourager les provinces à recourir moins souvent à l'incarcération au profit de la réhabilitation communautaire. Québec, qui contrairement aux autres provinces, a pris le virage communautaire il y a près d'une décennie, conteste la méthode de calcul de versement aux provinces.

Comme les programmes de réinsertion sociale coûtent moins cher que la prison, Québec reçoit chaque année moins en proportion que les autres provinces, d'où un manque à gagner de 80 millions, selon le gouvernement Bouchard.

Outre la loi sur les jeunes contrevenants, le budget Martin prévoit aussi ajouter 176 millions au cours des prochaines années au volet « prévention du crime ». Pour les détails, il faudra toutefois repasser, le ministre Martin se contentant de vagues généralités.

Un secret bien gardé par la GRC

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le secret entourant les budgets se perd depuis quelques années, paraît-il. C'est peut-être vrai pour les médias, mais certainement pas pour les agents de la GRC, qui ne lésinent pas sur les moyens pour faire respecter le silence jusqu'à la publication officielle des chiffres par le ministre des Finances.

Littéralement enfermés de 11 h à 16 h dans une salle du centre-ville d'Ottawa, les dizaines de journalistes, les techniciens des médias électroniques et les fonctionnaires ne peuvent sortir avant que le ministre Paul Martin ne se lève pour prendre la parole aux Communes.

Seuls les nombreux attachés de presse, les responsables des communications et autres « spin doctors » du gouvernement sont autorisés à aller et venir à leur guise.

Pour tous les autres, les portes sont fermées ou gardées par des gardiens de sécurité. À l'entrée, les journalistes sont invités à laisser leur téléphone cellulaire au vestiaire, comme les cow-boys devaient, jadis, laisser leur Colt à l'entrée du saloon

Pour plus de sécurité, le gouvernement assigne quelques agents de la GRC, chargés de garder secrets les chiffres du budget. Armés de balayeurs d'ondes et de jumelles, ils étaient juchés hier dans des loges vitrés surplombant la salle où fourmillaient les membres des médias.

Soudain, peu après midi, ils ont poussé le bouton d'alarme après avoir intercepté une entrevue d'un journaliste télé de la chaîne anglophone OnTV avec un fiscaliste dont les propos se baladaient librement dans les airs à cause d'un micro sans fil.

La GRC et les fonctionnaires des Finances ont fait éteindre le micro et se sont assurés qu'aucun secret d'État n'était sorti de la pièce.

Il s'en est fallu du très peu que Paul Martin soit obligé de lire son budget trois heures plus tôt que prévu...

LES FAITS SAILLANTS

Dette et surplus



- Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait être de 65,3 % en 1998-99, pour passer à un peu moins de 62 % d'ici 2000-2001. Il était à 71,2% en 1995-96.
- Pour les trois prochains exercices, Ottawa prévoit un budget équilibré, mais aussi une réserve pour éventualités de trois milliards par année, allouée au remboursement de la dette si non utilisée.
- En tenant compte des provinces, l'ensemble du secteur public canadien affichait un solde légèrement excédentaire en 1998-99. Le Canada demeure néanmoins le pays du G 7 le plus endetté après l'Italie.

À NOTER

Au cours des deux derniers exercices financiers, Ottawa a remboursé 20 milliards de sa dette contractée sur les marchés financiers.

Recherche



- Ottawa octroie 200 millions de plus à la Fondation canadienne pour l'innovation, ce qui porte sa dotation à un milliard. Cet argent servira à des infrastructures de recherche en santé, en environnement, en science et en génie.
- Sur trois ans, on ajoutera également 90 millions pour de nouveaux centres d'excellence et 150 millions pour le programme de Partenariat technologique, un programme qui vise à commercialiser des produits novateurs.

À NOTER

Une forte proportion de l'industrie biomédicale canadienne est concentrée au Québec. Le budget demeure muet sur le projet de création d'un centre de recherche en aérospatiale au Québec, souhaité par l'industrie.

Santé

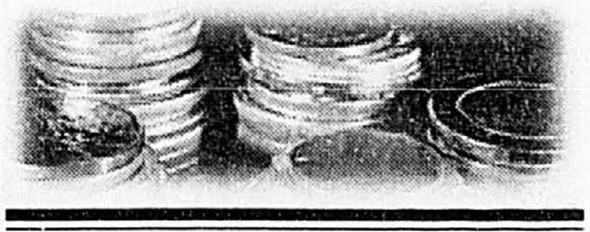


- Augmentation de 11,5 milliards sur cinq ans des transferts aux provinces pour la santé, dont 3,5 milliards immédiatement et deux milliards en 1999-2000.
- 1,4 milliard au cours des trois prochaines années pour des nouveaux programmes d'échange d'information, de développement des nouvelles technologies et de recherche en santé.

À NOTER

- Le Québec, en raison d'une nouvelle répartition des transferts fédéraux, recevra 1,05 milliard sur cinq ans pour la santé.

Autres dépenses



- 206 millions au cours des trois prochaines années pour la réforme de la loi sur les jeunes contrevenants.
- 176 millions pour la « prévention du crime ».
- 325 millions de plus pour les Forces armées : 175 millions pour les salaires des militaires et annulation d'une nouvelle coupe de 150 millions

À NOTER

- Ottawa veut resserrer la loi pour les jeunes criminels violents en abaissant de 16 à 14 ans l'âge limite pour recevoir une peine d'adulte. Les provinces, qui sont responsables de l'application de la loi, recevront 75 % des 206 millions.
- Les hausses de salaire et d'« avantages » consenties aux membres des Forces armées ne sont pas dévoilés dans le budget. Aucune précision quant à une possible réduction des effectifs.

Réactions mitigées des économistes

Les budgets ne sont plus des événements pleins de surprises

MIVILLE TREMBLAY
OTTAWA

Les économistes des institutions financières ont une opinion mitigée du sixième budget Martin : discret sur le plan économique, mais bavard sur la politique du gouvernement.

Pour l'exercice qui débute, on retrouve les hypothèses économiques conservatrices habituelles et un déficit théoriquement à zéro, mais avec un coussin de trois milliards qui sera consacré au remboursement de la dette.

Pour l'exercice qui s'achève, plutôt que d'enregistrer un surplus de 8,7 milliards, le ministre a limité le surplus à 3,5 milliards (versé à la dette) et engagé depuis son budget de l'an dernier des initiatives totalisant 5,6 milliards. Ce sont toutes des dépenses, hormis 300 millions en réduction des cotisations au régime d'assurance-emploi.

Mais une bonne partie de ces dépenses comptabilisées dans l'exercice de cette année seront en fait déboursées au cours du prochain exercice, notamment 3,5 milliards pour le transfert de santé aux provinces.

M. Robert Normand, économiste en chef du courtier Lévesque Beaubien Geoffrion, constate que les budgets fédéraux ne sont plus des événements pleins de surprises, mais un processus qui évolue graduellement. Les éléments fondamentaux du budget sont sains, juge-t-il, mais « le gouvernement cache son jeu ; on ne sait pas où il veut aller ».

Selon Mme Dominique Vachon, économiste en chef de la Banque Nationale, « il n'y a pas de direction claire dans ce budget : on ne sait pas si la priorité est la réduction de la dette, les provinces ou la baisse des impôts ». Le budget est plus un document politique qu'économique.

M. Gilles Soucy, économiste en chef du Mouvement Desjardins, voit au contraire un budget ciblé sur deux priorités : améliorer le transfert aux provinces pour la santé et amorcer une réduction du fardeau fiscal, qui est « non négligeable ». Il déplore cependant que M. Martin n'ait pas indexé les tables d'impôt, les exemptions et les crédits.

Il souligne en outre que Québec recevra avant le 31 mars un chèque de 1,4 milliard au chapitre de la péréquation. « C'est une excellente nouvelle pour le ministre Bernard Landry », qui n'avait pas prévu ce montant additionnel dans son dernier budget.

M. John McCallum, économiste en chef de la Banque Royale, juge appropriée la prudence habituelle du ministre Martin et estime que l'argent consacré à la santé correspond à « une priorité chez la plupart des Canadiens ». Il constate qu'au cours des deux dernières années, Ottawa a remboursé 20 milliards de dette contractée sur les marchés financiers, une performance remarquable.

Bien sûr, ajoute M. McCallum, il ne reste plus grand chose pour abaisser les impôts personnels : deux pour cent cette année (sur six mois à compter de juillet) et quatre pour cent l'an prochain. Les réductions plus importantes suivront au cours des prochaines années.

Trop faible réduction du fardeau fiscal

M. Tim O'Neil, économiste en chef de la Banque de Montréal, estime que M. Martin a présenté un budget « sûr au plan politique » et sans effet sur les marchés financiers, déjà bien informés des grandes initiatives. « Les dépenses sont un peu plus élevées que certains le souhaiteraient, mais pas de manière téméraire. »

Il pense que M. Martin eût mieux fait de consacrer à la réduction du fardeau fiscal le 1,8 milliard de budget alloué à l'industrie du savoir. Le Canada est déjà très généreux en matière de R&D et une baisse d'impôt favoriserait davantage la productivité.

Mme Sherry Cooper, économiste en chef chez Nesbitt Burns, se dit « très désolée que le gouvernement ait raté une occasion en or de baisser les taxes de manière importante ; on va le regretter plusieurs années. » Ce geste n'aurait pas eu de conséquence inflationniste dans le contexte actuel et aurait stimulé assez de croissance pour ensuite dégager des revenus pour la santé.

Dans son discours, M. Martin a souligné que les dépenses de programme (qui excluent le service de la dette) représenteront 12,6 % du PIB au cours du prochain exercice et atteindront 12 % d'ici 2000-2001, soit leur niveau le plus faible en 50 ans.

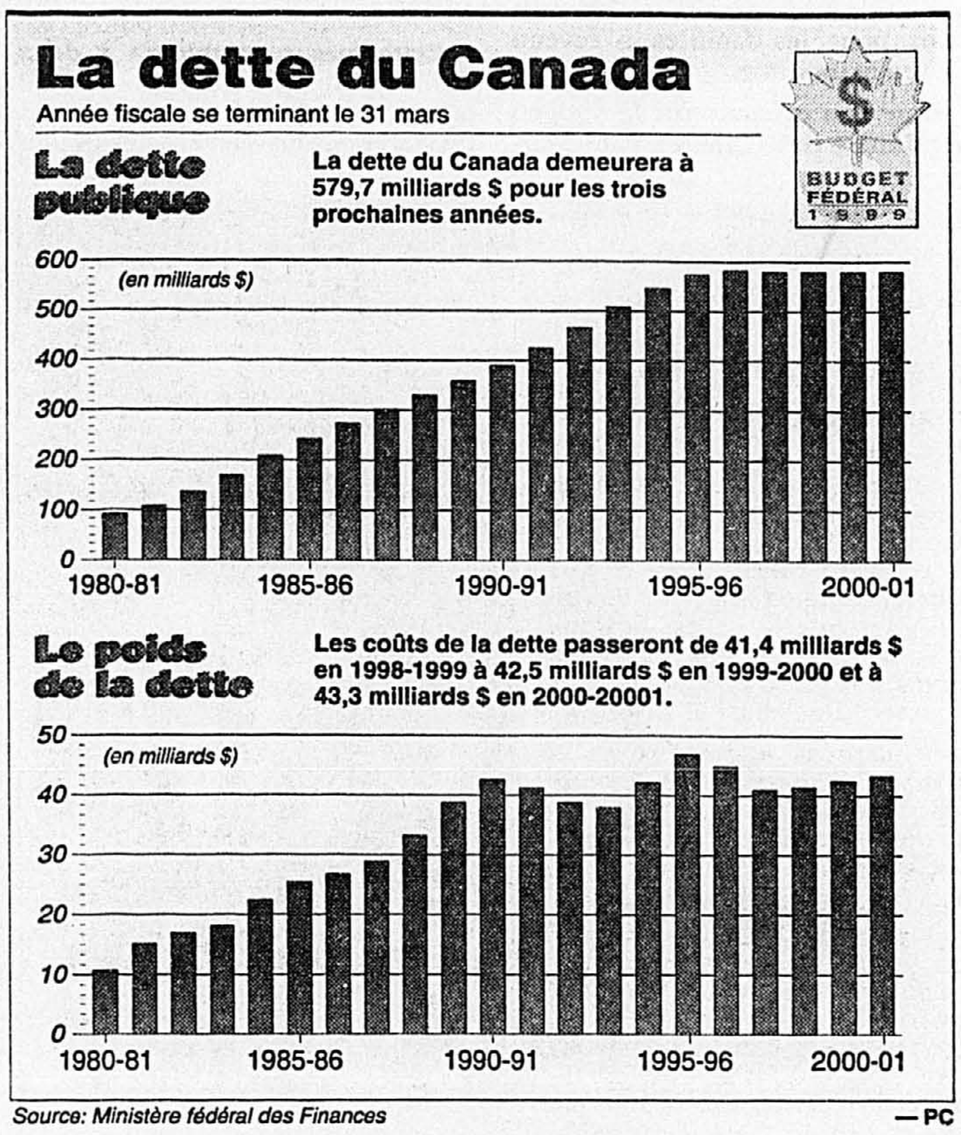
La dette du gouvernement fédéral a reculé de 70,3 % à 66,9 % du PIB au cours de la dernière année, soit la plus forte chute ponctuelle en 40 ans. M. Martin prévoit glisser sous les 62 % d'ici 2000-2001.

Pour préparer son budget, M. Martin a fait l'hypothèse que le PIB connaîtra une croissance nominale (et non réelle) de 2,5 % en 1999 et de 3,3 % en 2000, contre 2,7 % et 3,9 % pour le consensus parmi les économistes du secteur privé. Il prévoit l'an prochain des bons du Trésor à 5,2 % et des obligations à 10 ans à 5,9 %, contre 4,5 % et 5,4 % chez les prévisionnistes professionnels.

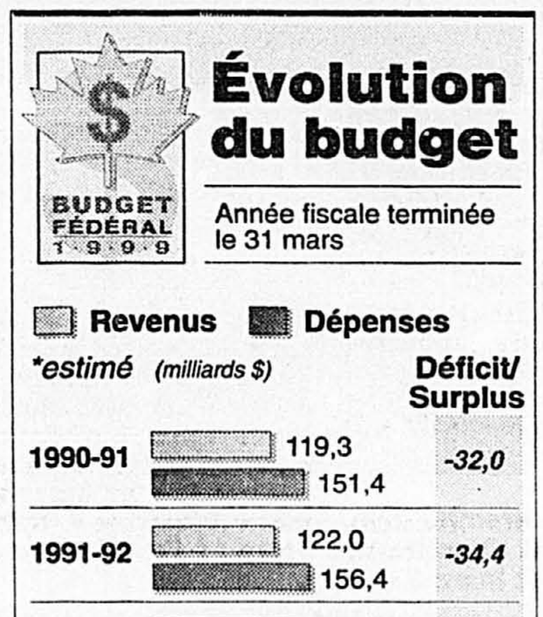


PHOTO *PC*

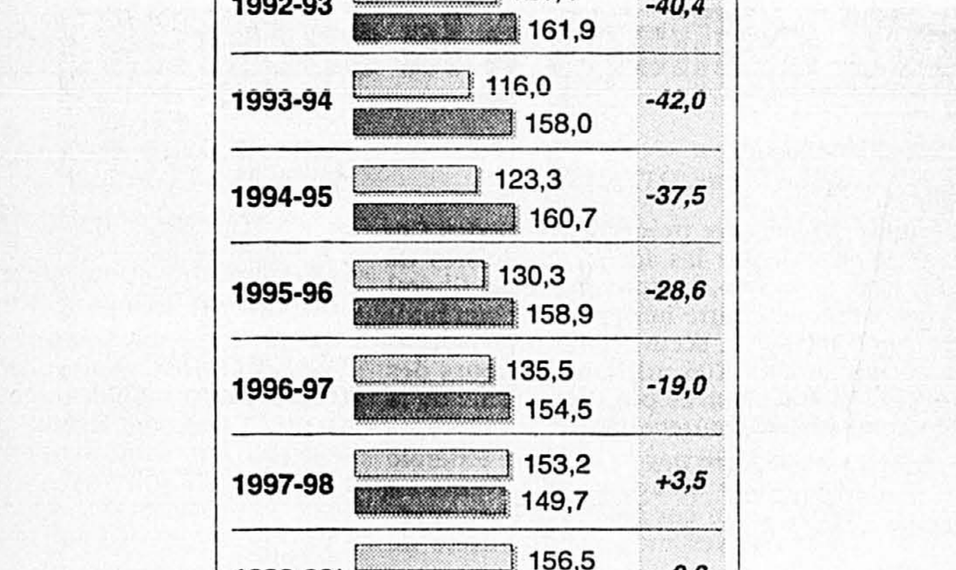
Le premier ministre Jean Chrétien accompagne son ministre des Finances, Paul Martin, à la Chambre des communes pour la lecture de son sixième budget.



Source: Ministère fédéral des Finances — PC



Source: Ministère fédéral des Finances — PC



Source: Ministère fédéral des Finances — PC

Un peu plus d'argent pour l'aide internationale

L'effort est quand même moindre en regard du PNB

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Signe des temps, le budget fédéral confirme l'optimisme récemment affiché par la ministre du Développement international, Diane Marleau, à propos de l'accroissement de l'aide publique au développement.

La ministre avait affirmé voici deux semaines que le temps des coupes dans les programmes d'aide à l'étranger était révolu. Le budget Martin a non seulement mis un terme aux massacres à la scie perpétrés depuis des années dans l'enveloppe de l'aide internationale, mais il a bonifié cette aide de 50 millions de dollars en 1999-2000 et de 75 millions « par après ». Ottawa a même procédé à des ajustements ponctuels pour l'année fiscale en cours (1998-1999) de quelque 237 millions supplémentaires, dont 66 millions ont servi à l'aide humanitaire (ouragan Mitch, etc.) et 121 millions à des remboursements d'obligations.

Mme Marleau avait qualifié de « tragédie » la baisse de la contribution canadienne à l'aide publique au développement des dernières années, ramenant la part du produit national brut (PNB) consacrée au développement au taux de 0,34 %. On sait que la cible adoptée par le Canada et suggérée par l'ONU est de 0,7 % du PNB.

Or, malgré la bonne nouvelle d'hier, c'est-à-dire une augmentation réelle en dollars du budget de l'aide publique au développement (APD), les organismes non gouvernementaux et tous les acteurs de l'aide internationale accueilleront ce « premier pas » avec beaucoup de scepticisme.

Ils constateront que la courbe du ratio APD-PNB ne suit pas une trajectoire ascendante, s'éloignant même encore plus de sa cible. De 0,34 % en 1997, les projections l'amène à 0,29 % en 1997-98, à 0,28 % en 1998-99 et à 0,26 % en 1999-2000. La croissance de l'enveloppe canadienne de l'aide internationale est donc loin d'être proportionnelle à celle du PNB.

Le budget Martin 1999-2000

« Un détournement de fonds »

Martin creuse l'écart entre le Québec et l'Ontario, dit Landry

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Véritable « attaque sociale et économique » contre le gouvernement Bouchard, le dernier budget Martin creusera l'écart entre les économies de l'Ontario et du Québec, a lancé le ministre québécois des Finances, Bernard Landry.

Visiblement pris de court par les décisions annoncées hier par son homologue fédéral, M. Landry a dénoncé, avec une virulence peu coutumière, le budget Martin, « une ignominie ». « C'est proprement scandaleux, un détournement de fonds doublé d'une perversion du régime fédéral », a-t-il lancé.

Expliquant sa « profonde indignation », il a soutenu que le budget en disait long sur la tendance « centralisatrice » du gouvernement Chrétien.

C'est qu'au chapitre du transfert fédéral pour la santé et les programmes sociaux, Ottawa a revu ses règles de calcul. En adoptant sur trois ans une formule par habitant pour l'allocation des transferts, Ottawa crée de profondes disparités dans la distribution entre les provinces des 11,5 milliards supplémentaires annoncés hier à ce chapitre.

Ainsi, des deux milliards supplémentaires alloués cette année, Québec obtiendra seulement 149 millions, comparativement à 948 millions pour l'Ontario, soit 7,5 % au Québec contre 47 % pour l'Ontario, a tout de suite relevé M. Landry. Quand en 2003-2004, Ottawa terminera de verser les 11,5 milliards supplémentaires annoncés hier, le Québec aura reçu un total de 950 millions, soit 8,3 %, alors que l'Ontario en aura happé 47 %.

Pris de court

Dans l'ensemble des transferts sociaux, le Québec obtient grosso modo 25 % (sa part de la population), soit un peu plus de 1,5 milliard. Québec est clairement pris de court ; on s'attendait aux Finances à récupérer 390 millions de plus en santé, soit grosso modo le quart des 1,5 milliards supplémentaires attendus cette année.

« Toute la population du Québec doit méditer sur ces chiffres », lance M. Landry. L'Ontario qui jouit d'une économie forte a déjà pu baisser ses impôts. « Il y a un écart difficilement soutenable entre les fiscalités québécoise et ontarienne, et le fédéral va leur envoyer cinq milliards pour nous concurrencer davantage », tonne M. Landry.



PHOTOTHÈQUE *La Presse* ©

Le ministre Bernard Landry a paru pris de court par les annonces fédérales d'hier, mais il n'en a pas moins mené une charge particulièrement virulente contre Ottawa.

À ses côtés, la titulaire de la Santé, Pauline Marois, soutient qu'Ottawa « ajoute l'insulte à l'injure » en injectant en quatre ans 1,4 milliard pour améliorer l'information sur la santé. Ottawa met le pied encore une fois dans une compétence québécoise, accuse-t-elle : « On paie pour surveiller la santé, pas pour offrir plus de services. »

La critique libérale en matière de Finances, Monique Jérome-Forget, estime, quant à elle, que c'est 500 millions et non 150 millions que le Québec reçoit de plus en transfert social. Elle s'est dite heureuse des baisses d'impôts : l'abolition de la surprime de 3 % qui perdurait pour les hauts salariés freinera l'exode des cerveaux, croit-elle. En revanche, elle est déçue qu'Ottawa n'ait pas touché aux cotisations à l'assurance-emploi, dont l'effet est dévastateur. Elle déplore aussi l'intrusion d'Ottawa en santé.

Mario Dumont de l'ADQ ne voit pas de raisons de se réjouir du 1,4 milliard supplémentaire en péréquation. « C'est comme si on était content d'avoir un panier de Noël, j'aimerais mieux être dans une famille qui donne... C'est une prime à l'incompétence du Parti québécois à stimuler notre économie », lance M. Dumont.

« BS pour État »

Bernard Landry ne pavoise pas non plus devant la péréquation reçue en plus, un rattrapage non récurrent des trois dernières années. « C'est un écran de fumée, c'est l'aide sociale au niveau étatique, une sorte de « BS » pour État sous-national », clame-t-il. Il relève qu'au chapitre des achats, des subventions aux entreprises et des immobilisations d'Ottawa, « à ces trois postes d'injustices », le Québec a moins que sa part. Cette entrée imprévue pour la péréquation sera intégrée dans le budget québécois, mais M. Landry ne semble guère tenté de presser le pas dans la voie du déficit zéro.

M. Landry se refuse toutefois à qualifier les éléments décevants du budget de représailles fédérales à l'endroit d'une province qui a refusé d'adhérer au projet d'union sociale piloté par Ottawa : il ne veut pas « prêter des intentions ».

Pour M. Landry, le choix par Ottawa de la règle par habitant sur trois ans ne se justifie pas. Durant les années soixante-dix, le Québec s'est doté d'un réseau étendu de soins de santé, quand Ottawa remboursait les dépenses à 50 %. Ce réseau de services est demeuré, mais Ottawa s'est constamment retiré du financement. « Les besoins sont à Québec et l'argent est à Ottawa. Le fédéral garde l'argent », résume le ministre, qui estime que, sans les compressions imposées par Ottawa au cours des dernières années, le Québec aurait droit à quatre milliards de plus en transferts pour la prochaine année financière.



À chacun ses inquiétudes : la néo-démocrate Alexa McDonough craint pour le réseau de la santé, alors que le bloquiste Gilles Duceppe a peur de la pieuvre fédérale.

L'opposition remet les chiffres en doute

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne, OTTAWA

Le budget de Paul Martin manque de vision et n'est pas crédible, ont dénoncé à l'unisson les partis d'opposition à la Chambre des communes.

Pour le chef de l'opposition, Preston Manning, les contribuables sont encore perdants dans ce budget, a-t-il dénoncé hier. Les réductions d'impôt sont beaucoup trop modestes d'autant plus que la hausse des cotisations au Régime de pension du Canada effacera à peu près tous les gains, selon lui.

Aux yeux de M. Manning, cela n'est que de la frime. Selon lui, l'augmentation des crédits à la santé de 11,5 milliards sur cinq ans ne pourra compenser les coupes effectuées de près de 20 milliards sur quatre ans. Selon lui, les chiffres avancés par M. Martin ne sont pas crédibles. « Lorsqu'ils étaient en position de déficit, ils avaient gonflé les revenus pour faire à croire que le déficit était plus petit. Maintenant, ils sous-évaluent les recettes pour faire croire que les surplus sont moins élevés. »

Le chef réformiste se console à l'idée que le gouvernement fédéral aura au moins compris le message qu'il était important de faire des baisses d'impôt pour stimuler l'emploi.

Pour sa part, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, craint de nouvelles intrusions dans des champs de compétence provinciale.

« On parle d'un Institut sur la recherche, de formation des professionnels, de vérification des soins à domicile, de reddition de comptes... C'est inquiétant lorsqu'on voit le fédéral intervenir dans ce domaine, parler de l'union sociale comme si le Québec l'avait signée. »

Il trouve que le ministre Martin a fait fausse route en éliminant la surtaxe de 3 % au lieu d'indexer les tables d'impôt. Le gouvernement aurait dû remettre de l'argent dans les poches des chômeurs et de la classe moyenne au lieu de piger dans la caisse d'assurance-emploi pour juguler son déficit, a fait remarquer M. Duceppe.

Dans ce même ordre d'idées, le critique bloquiste en matière de Finances, Yvan Loubier, estime que les réductions d'impôt profiteront davantage aux riches qu'à la classe moyenne. « Le surplus pour l'année 1998-99 va dépasser les 12 milliards et en 1999-2000, il va dépasser les 20 milliards. Ouvrez le budget de M. Martin et il a marqué 0 et 0 pour les deux années. C'est ignoble de faire des choses comme ça, c'est inacceptable. »

Davantage d'assurance-emploi

Selon M. Loubier, le gouvernement Chrétien avait les moyens de remettre de l'argent aux chômeurs et d'élargir les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi. Il trouve regrettable que le budget parle de l'entente sur l'union sociale comme si le Québec en était signataire.

Même son de cloche de la part du chef conservateur, Joe Clark. Pour lui, le budget de M. Martin n'est tout simplement « pas crédible ». Il aurait aimé voir un plan de réduction de la dette. De plus, le gouvernement aurait dû exercer un « leadership » pour assurer l'intégrité du système de santé.

Enfin, la chef néo-démocrate, Alexa McDonough, estime que le remède prescrit par Paul Martin ne guérira pas le système de santé. Elle trouve décevant que le budget passe sous silence la création d'un programme de soins à domicile et d'un système d'assurance-médicaments.

« Voleurs comme Al Capone »

Presse Canadienne

« Ils sont riches comme Crésus, mais voleurs comme Al Capone », a dit le président de la CSN, Gérald Larose, pour décrire le budget.

Les dirigeants syndicaux ont certes dénoncé le gouvernement fédéral sur l'admissibilité amoindrie à l'assurance-chômage, mais ils ont aussi réclamé des baisses d'impôts plus substantielles. Dans un monde idéal, selon M. Larose,« ça prendrait un relèvement de l'exemption personnelle de base », et « l'indexation complète ».

La CEQ est aussi déçue. Lorraine Pagé a indiqué que les sommes investies dans la santé étaient bien accueillies, mais que « nettement en deçà des besoins ».

Le président de la FTQ, Henri Massé, a commenté que ces cotisations au programme d'assurance-emploi étaient encore beaucoup trop élevées. « Il aurait au moins fallu élargir les conditions. »

Pour le directeur québécois du syndicat des Travailleurs de l'automobile (TCA), Luc Desnoyers, le surplus de 11 milliards démontre que le gouvernement a trop coupé, trop taxé les classes moyennes et pauvres et pas assez redistribué la richesse depuis six ans.

Selon le Congrès du Travail, les baisses d'impôts bénéficieront davantage aux riches.



PHOTOS PC

Place au maquillage

Le ministre Paul Martin s'est livré à la maquilleuse avant une apparition à la télé, après son discours du budget d'hier.

Trop d'impôts pour les patrons

Les différents organismes patronaux ont déploré la timidité des baisses d'impôts.

Au Conseil du patronat du Québec, on aurait souhaité moins de fardeau fiscal pour les particuliers. « Cela nous aurait mis dans une situation comparable aux autres pays industrialisés, notamment les États-Unis», a déclaré hier le président du CPQ, Gilles Taillon.

De son côté, l'Ordre des comptables agréés du Québec a déploré l'absence d'une baisse d'impôts pour les entreprises.

À la Caisse de dépôt et placement du Québec, Jean-Claude Scraire, a constaté que les réductions d'impôts aux particuliers n'est « même pas le dixième » de ce que la Caisse proposait.

Par ailleurs, le président de la Chambre de commerce du Québec, Michel Audet, a affirmé que le budget répondait à ses attentes : abolir la surtaxe et augmenter les crédits. Une déception : peu d'efforts sur la dette.

Finalement, la chambre de commerce du Montréal métropolitain est « déçue de la faible réduction des impôts ».

EN BREF

Un sparadrap

■ Selon le président de l'Association médicale canadienne, Hugh Scully, le ministre des Finances n'a fait que poser un sparadrap sur un problème aux dimensions gigantesques. Selon lui, le budget ne tient pas compte de l'accroissement et du vieillissement de la population et du développement de la technologie. « Dans cinq ans, nous ferons encore face à une situation d'urgence.

Avis divergents

■ Déçue, la présidente de l'Association canadienne des soins de santé, Sharon Sholzberg-Gray, s'attendait à plus d'argent pour la santé. Pour sa part, la directrice générale de la Fédération canadienne des infirmières, Mary Ellen Jeans, prévoit que de nouveaux fonds seront débloqués pour embaucher des infirmières. La ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, Joy MacPhail, estime que les transferts serviront à réduire les listes d'attente dans les salles d'opération. De son côté, le premier ministre albertain Ralph Klein s'attendait à moins. Par contre, son collègue de l'Ontario, Mike Harris, doutait que les nouvelles sommes soient suffisantes pour absorber les coûts croissants des soins de santé. À Terre-Neuve, le ministre des Finances, Paul Dicks, aurait aimé avoir davantage.

Universités heureuses

■ La recherche universitaire est encore cette année une gagnante du budget fédéral. « Nous sommes heureux que le gouvernement ait fait du savoir et de l'innovation une priorité clé pour l'avenir », dit Robert Giroux, PDG de l'Association des universités et collèges du Canada. « Les instituts canadiens de recherche en santé sont une nouvelle initiative audacieuse. »

FEUQ et recherche

■ Le vice-président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Daniel Baril,constate les sommes astronomiques investies dans la recherche, mais se désole du fait qu'elles n'aillent que dans deux principaux secteurs, soit l'aérospatiale et la biotechnologie. « Ce budget révèle que c'est Ottawa qui décidera où ira l'argent destiné à l'enseignement supérieur. »

Cégeps et bourses

■ Profitant du budget d'hier, la Fédération des cégeps réitère qu'il est indispensable que le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois reprennent très rapidement leurs discussions au sujet des bourses du millénaire.

Cohérence pour les jeunes

■ Le Conseil permanent de la jeunesse déplore l'attitude du gouvernement fédéral, qui a confirmé le renouvellement de sa Stratégie emploi jeunesse, forte de 465 millions sur trois ans. « Cette stratégie vient dédoubler certaines actions menées au Québec et empêche d'établir une cohérence dans les mesures qui visent les jeunes », a dit la présidente Clairandrée Cauchy. La Fédération étudiante collégiale du Québec réclame aussi ce rapatriement, sur le modèle de l'accord sur la main-d'oeuvre.

Dette ou filet

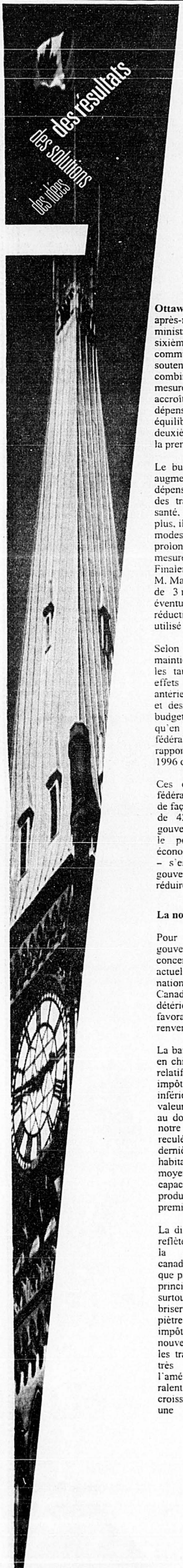
■ « Le budget Martin, consacré à la santé, cache la priorité réelle du gouvernement : accélérer le remboursement de la dette, aux dépens d'une revitalisation réelle des services publics et du filet de sécurité sociale canadien. Ceci est inacceptable », a déclaré Jacqueline Hekpazo, porte-parole de la coalition Solidarité Populaire Québec, dénonçant la « vision médico-comptable » de la santé.

Chômeurs fâchés

■ « On l'a écouté, le budget, et puis pas une seule phrase n'a évoqué la baisse des cotisations à l'assurance-emploi », s'est indigné Pierre Céré, porte-parole du Réseau national des sans-emploi. « Le scandale se poursuit. Le ministre des Finances continue de piger dans la caisse d'assurance-emploi pour équilibrer son budget. » « Les critères sont tellement restrictifs qu'on revient progressivement aux années 1940 et 1950. »

Laval interpelle Québec

■ Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a indiqué que le gouvernement du Québec pourra maintenant renoncer aux ponctions fiscales imposées aux villes. Le maire Vaillancourt a déploré l'absence d'un nouveau programme national de réfection des infrastructures urbaines, tel que réclamé par les municipalités.



Ernst & Young analyse le budget fédéral 1999

Ottawa, le 16 février 1999 – Cet après-midi, l'honorable Paul Martin, ministre des Finances, a présenté son sixième budget à la Chambre des communes. Grâce à la vigueur soutenue de l'économie canadienne, combinée aux effets durables des mesures des budgets antérieurs visant à accroître les recettes et à contrôler les dépenses, M. Martin prévoit un budget équilibré ou excédentaire pour une deuxième année consécutive. Ce serait la première fois en près de 50 ans.

Le budget d'aujourd'hui propose des augmentations considérables de dépenses, particulièrement au chapitre des transferts aux provinces pour la santé, l'agriculture et la pêche. De plus, il prévoit un allégement fiscal très modeste pour les particuliers, prolongeant ainsi en grande partie les mesures du budget de l'année dernière. Finalement, le budget équilibré de M. Martin tient compte d'une réserve de 3 milliards de dollars pour des éventualités, montant à porter en réduction de la dette s'il n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice.

Selon les prévisions de M. Martin, le maintien de la croissance économique, les taux d'intérêt peu élevés et les effets des mesures budgétaires antérieures sur la structure des recettes et des dépenses donneront lieu à un budget équilibré tant en 1999-2000 qu'en 2000-2001. Le rapport dette-PIB fédéral devrait reculer à 61,7 % par rapport à son haut niveau de 1995-1996 de 71,2 %.

Ces dernières années, les finances fédérales du Canada se sont redressées de façon remarquable. Le déficit record de 42 milliards de dollars dont le gouvernement avait hérité en prenant le pouvoir – alors le problème économique le plus pressant du Canada – s'est transformé en excédent. Le gouvernement a pu ainsi commencer à réduire l'encours de la dette.

La nouvelle priorité...

Pour le reste de son mandat, le gouvernement s'est engagé à se concentrer sur le problème actuellement le plus criant de la nation : redresser le niveau de vie des Canadiens qui ne cesse de se détériorer. Des perspectives financières favorables lui offrent la possibilité de renverser la vapeur en une génération.

La baisse du niveau de vie au Canada, en chiffres absolus comme en chiffres relatifs, a été marquée. Le revenu après impôt réel par habitant est de 7 % inférieur à son sommet de 1989. La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, indicateur clé de notre pouvoir d'achat international, a reculé du tiers au cours des 25 dernières années. Le PIB réel par habitant a chuté au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. La capacité de l'économie canadienne à produire de la richesse est le défi premier du Ministre.

La diminution de notre niveau de vie reflète la croissance très insuffisante de la productivité de l'économie canadienne, tant en chiffres absolus que par rapport aux réalisations de nos principaux partenaires commerciaux, surtout les États-Unis. Le Canada doit briser le cercle vicieux qui a causé sa piètre tenue de la productivité. Des impôts trop élevés inhibent les nouveaux investissements et font fuir les travailleurs hautement qualifiés et très mobiles, nuisant ainsi à l'amélioration de la productivité et ralentissant la production et la croissance du revenu. Par conséquent, une dette élevée ou des taux d'imposition supérieurs deviennent nécessaires pour compenser l'insuffisance du rendement du régime fiscal pour le gouvernement qui ne peut appuyer l'infrastructure économique et sociale désirée.

Pour revigorer la croissance de la productivité, qui est la base de la création de la richesse, il faut réduire le fardeau de la dette du Canada, améliorer la compétitivité de notre régime fiscal et, au besoin, investir dans l'infrastructure de notre économie, dont la santé, l'éducation et la formation. Pour réussir, les trois éléments de solution doivent concourir à l'objectif. Mais il y a une condition essentielle : trouver la bonne combinaison.

Besoin d'estimations budgétaires plus réalistes

Avant de décider d'une stratégie pour répartir les efforts entre ces trois éléments, les Canadiens demandent une évaluation plus réaliste des perspectives financières actuelles, car celles-ci indiquent les moyens que nous avons à notre disposition pour relever ce défi. Dans les budgets antérieurs, les prévisions prudentes de M. Martin en matière de déficit l'ont bien servi pour éliminer le cynisme rattaché à des perspectives beaucoup trop brillantes des ministres des Finances précédents. Mais c'est maintenant chose faite, et il est allé trop loin dans la direction opposée.

Tout comme l'an dernier, les estimations de recettes présentées par le Ministre semblent minimisées, et les frais de la dette publique, gonflés par des vues trop pessimistes à l'égard des taux d'intérêt. L'excédent sous-jacent réel (c.-à-d. l'excédent en l'absence des nouvelles initiatives annoncées, dont les éventualités) pourrait s'approcher de 10 milliards de dollars en 1999-2000, voire dépasser ce montant au cours des exercices ultérieurs.

Les perspectives financières sont meilleures et procurent maintenant la souplesse nécessaire pour essayer de nouvelles façons de redresser le niveau de vie. Mais une vue plus réaliste de notre situation financière s'impose pour favoriser la répartition la plus réaliste de nos efforts entre les solutions possibles. De plus, une sous-estimation excessive de l'excédent sous-jacent permet plus facilement au Ministre de dépasser ses prévisions de dépenses et de réaliser tout de même son excédent visé. Et cela parce que des recettes supérieures «imprévues» ou des frais de la dette publique inférieurs aux prévisions compensent la hausse des dépenses (c'est ce qui est arrivé en 1997-1998, lorsque les dépenses de programmes ont dépassé le budget de près de 2,8 milliards de dollars, et pourtant en bout de ligne l'excédent a été supérieur aux prévisions). Cette façon de faire pourrait favoriser un contrôle moins efficace des dépenses de programmes et de la reddition des comptes publics, ce qui est loin d'être souhaitable.

Des dépenses judicieuses!

De nouvelles dépenses bien ciblées peuvent s'imposer pour améliorer notre efficacité à suivre l'évolution de l'économie, des données démographiques et des conditions sociales. Cependant, pareil investissement ciblé dans l'infrastructure de l'économie, y compris la santé, l'éducation et la formation, n'a pas à se traduire par un accroissement net du total des dépenses de programmes. M. Martin prévoit maintenant que les dépenses de programmes de l'exercice courant seront de 112,1 milliards de dollars, une majoration de 7,6 milliards de dollars par rapport aux estimations du budget de l'an dernier. Il aurait dû annoncer de nouvelles diminutions dans d'autres aspects des programmes, plus particulièrement les subventions, afin d'aider à financer ces nouvelles importantes dépenses, ce qui lui aurait donné toute la latitude pour réduire davantage la dette et les impôts.

Et le remboursement de la dette!

En visant un budget équilibré, M. Martin relègue la diminution de la dette au rang des objectifs après coup, retenant seulement la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars à porter en réduction de la dette si elle est inutilisée à la fin de l'exercice. Le Ministre n'est pas allé assez loin dans la réduction de la dette. Le remboursement plus rapide de la dette permet d'économiser des frais d'intérêt et stimule la progression des investissements, de la productivité et de la croissance en favorisant des taux d'intérêt et des taux d'imposition peu élevés. De plus, il augmente la souplesse financière en cas de ralentissement et assure une plus grande équité entre les générations en allégeant le poids de la dette qui pèsera sur la prochaine génération de travailleurs.

Un objectif d'excédent beaucoup plus adéquat pour chacun des trois prochains exercices serait de 6 milliards de dollars (dont la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars). Un tel excédent pourrait être affecté automatiquement à la réduction de la dette fédérale. Si la croissance annuelle du PIB gravitait en moyenne autour de 3,5 % à 4 % tous les ans, ce qui semble réalisable, le gouvernement pourrait ramener le rapport dette-PIB à environ 55 % en 2001-2002, niveau qui correspond en gros à celui du milieu des années 1980 et qui traduirait clairement aux marchés des capitaux la nature de notre engagement continu et le sérieux de nos progrès à ce chapitre.

Réduction des impôts!

Enfin, dans son souci d'allégements fiscaux et d'amélioration de l'équité fiscale, M. Martin propose aujourd'hui les mesures suivantes :

- Hausse du revenu en franchise d'impôt – À compter du 1er juillet 1999, le montant personnel de base passera à 6 794 $ (7 131 $ en 2000), et le montant pour conjoint et son équivalent, à 5 718 $ (6 055 $ en 2000).
- Élimination de la surtaxe de 3 % pour tous les contribuables à compter du 1er juillet 1999 – Pour l'année civile 1999, les particuliers dont le revenu imposable est supérieur à 62 340 $ verront leur taux d'impôt marginal le plus élevé baisser d'à peine 0,44 % (0,87 % en 2000).
- Augmentation des prestations fiscales pour enfants pour les familles à revenu modeste ou moyen.
- Correction envisagée des lacunes et de l'érosion correspondante de l'assiette fiscale canadienne en matière de placements à l'étranger au moyen de fiducies non-résidentes et de fonds de placement étrangers.
- Imposition de deux nouvelles amendes aux tiers qui font de fausses déclarations ou des omissions en matière fiscale dans le cadre de la production de déclarations de revenus.
- Incitation à ne pas fractionner le revenu avec des enfants mineurs, comme les dividendes imposables sur actions non cotées de sociétés canadiennes et le revenu provenant d'une société de personnes ou d'une fiducie lorsque cette société ou fiducie a tiré le revenu de biens ou de services fournis à une entreprise exploitée par un parent de l'enfant ou dont le parent est actionnaire.

Cependant, les initiatives fiscales présentées aujourd'hui par M. Martin sont trop timides et ne répondent pas au besoin urgent de baisser considérablement les impôts des particuliers comme des sociétés. Au Canada, le fardeau fiscal, tant pour les particuliers que pour les sociétés, est bien supérieur à celui aux États-Unis, notre principal concurrent. Faute d'être concurrentiel, le régime fiscal canadien nuit à la productivité.

Les investisseurs étrangers sont moins facilement attirés au Canada, préférant d'autres compétences territoriales offrant de meilleurs rendements après impôts. Les mesures de réduction d'impôt annoncées aujourd'hui n'amélioreront aucunement la croissance de la productivité et ne freineront pas l'exode des travailleurs hautement qualifiés, très mobiles et de plus en plus rares, qui émigrent en nombre grandissant vers les États-Unis.

La vigueur de la situation financière fédérale laisse une plus grande marge de manœuvre pour une stratégie globale de réduction des impôts, qui devrait comprendre le rétablissement graduel de la pleine indexation de l'ensemble des tranches d'imposition et des crédits d'impôt, l'élimination des surtaxes fédérales, la réduction du taux marginal d'impôt des particuliers le plus élevé, ainsi qu'un relèvement du seuil auquel s'applique le taux marginal d'impôt le plus élevé. La stratégie devrait également prévoir un alignement plus étroit des taux d'impôt des sociétés sur les taux en vigueur aux États-Unis, comme le laissait entendre le rapport 1998 du Comité technique sur la fiscalité des entreprises nommé par le Ministre.

Une éclaircie à l'horizon...

Moyennant les bonnes initiatives, notre économie peut redevenir plus productive et plus concurrentielle, haussant ainsi le niveau de vie des Canadiens. Mais pour y parvenir, il faut faire un usage plus audacieux de notre nouvelle souplesse fiscale. Et surtout, il faut beaucoup plus contrôler les dépenses et réduire davantage la dette et les impôts que dans le budget de cette année. Il y a toujours l'année prochaine...

Vous pouvez vous procurer cette analyse sur Internet : www.eycan.com

ERNST & YOUNG

Le projet du Groupe Lépine divise l'administration

Deux services condamnent le chantier résidentiel proposé

GILLES GAUTHIER

Deux services de la Ville de Montréal, celui de l'urbanisme et celui des parcs, jardins et espaces verts, ainsi que la Commission Jacques-Viger voient d'un mauvais oeil la construction de 69 maisons par le Groupe Lépine sur un terrain largement boisé situé dans le site du patrimoine du mont Royal.

L'administration Bourque-Fortier propose l'adoption du projet, qui sera étudié mardi prochain par la Commission du développement urbain (CDU) du conseil municipal. Le dossier rendu public hier fait état des réticences et des recommandations.

« La conservation de cette propriété comme espace vert serait fort souhaitable considérant ses caractéristiques, son histoire, sa valeur écologique, sa topographie, son couvert végétal et son appartenance au flanc sud du mont Royal », écrit le Service de l'urbanisme.

Le Service des parcs, jardins et espaces verts émet un avis carrément défavorable et qualifie d'inacceptable le développement résidentiel proposé. Il met en relief « le nombre et la richesse exceptionnelle des îlots institutionnels, à flanc de montagne, dans la partie ouest du centre-ville. Le site de l'ancienne Ferme des Sulpiciens et son traitement paysager en paliers successifs constitue un élément majeur de ce « patrimoine vert » à préserver ».

Le manège Le Moyne-d'Iberville est le seul bâtiment sur la propriété, qui a été vendue par le ministère de la Défense au Groupe Lépine et où on trouve 215 arbres ayant un diamètre supérieur à 10 centimètres (entre 40 et 45 centimètres en moyenne), dont 128 seront abattus.

La Commission Jacques-Viger, dont les membres (des spécialistes de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture du paysage, etc.) sont nommés par le conseil municipal sur recommandation du comité exécutif, « croit que la conservation de la propriété comme espace vert serait la meilleure manière de préserver les qualités paysagères du site et de mettre en valeur le bâtiment de la ferme ».

Le Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels ne s'oppose pas à un projet résidentiel, mais demande des études plus approfondies de la végétation et du bâtiment patrimonial et fait des propositions visant à améliorer le projet.

Tout en souhaitant le statu quo, le Service de l'urbanisme, qui sera amalgamé à celui du développement économique, baisse les bras en expliquant d'une part que la propriété a perdu son caractère institutionnel à la suite de la décision du fédéral de s'en départir et, de l'autre, que le Groupe Lépine a décidé de l'acquérir pour y construire des habitations.

Le terrain est situé à l'ouest de l'avenue Atwater, au nord de Sherbrooke et à la limite de Montréal et, des 163 citoyens qui ont fait parvenir leurs commentaires après l'annonce du projet, 53 % étaient des Westmountais. Sept organismes se sont aussi prononcés. Au total, 96 % des signataires s'opposaient à la perte de l'espace vert et 76 % à la trop forte densité de l'occupation du sol par les maisons. Elle ne serait pas « en harmonie avec le quartier ».



Le terrain donne sur le centre-ville.

Rapport accablant du Curateur public sur Rivière-des-Prairies

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le Curateur public dépose ce matin un rapport dans lequel il demande que le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens procèdent à une inspection professionnelle de l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies.

Ce rapport, qualifié par plusieurs sources de « dévastateur », d'« accablant » et de « percutant », fait suite aux travaux d'un groupe d'experts dépêchés à l'hôpital en novembre afin de réviser les dossiers des quelque 400 patients sous curatelle publique de l'institution, sur un total d'environ 500.

Selon nos informations, le rapport remet en question plusieurs pratiques médicales ayant cours à Rivière-des-Prairies — notamment au sujet de l'utilisation des médicaments —, de même que le recours exagéré aux contentions physiques.

Dirigé par un médecin du Curateur public, Michelle Montplaisir, le groupe d'experts comprenait aussi quatre consultants externes. Sa constitution avait été une des premières décisions du nouveau Curateur public, Pierre Gabrièle, après son entrée en fonction à la mi-octobre. Le mois dernier, M. Gabrièle avait indiqué à *La Presse* que de telles visites seraient désormais effectuées tous les ans dans les établissements psychiatriques et les centres d'hébergement où le nombre de ses pupilles le justifie.

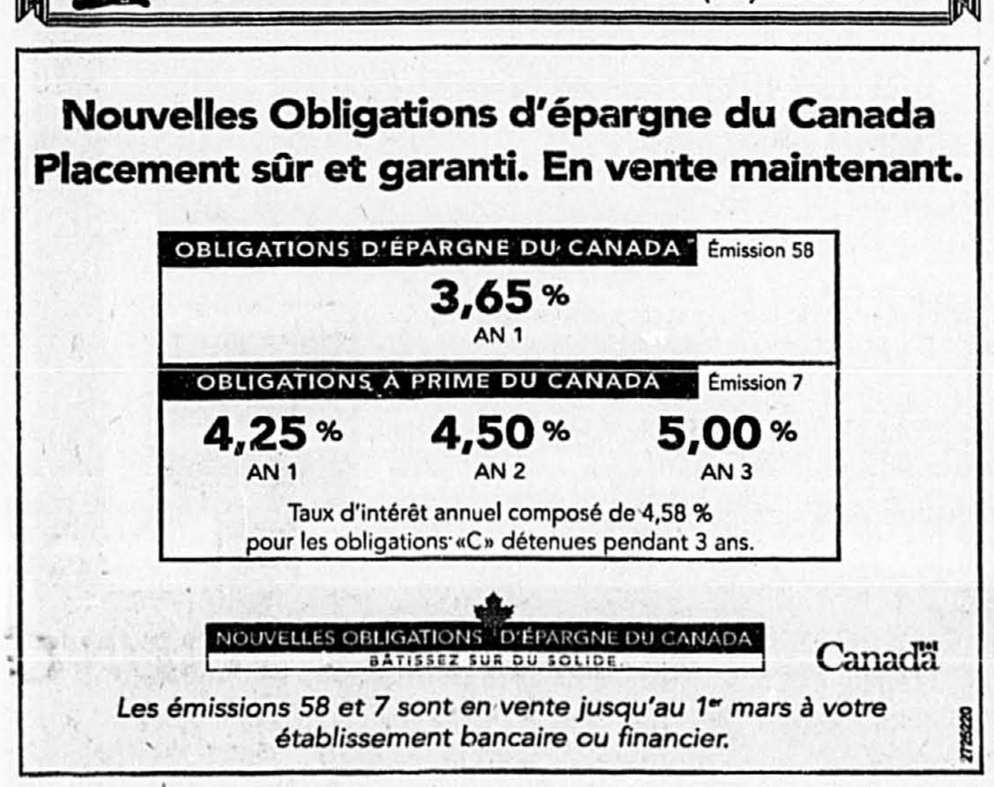
Le rapport déposé aujourd'hui ne sera pas le premier à faire état de situations déplorables à Rivière-des-Prairies. En 1985, une commission d'enquête dirigée par Me Richard Shadley avait mis au jour plusieurs pratiques abusives dans cet établissement.











ACURA

19 800$† | 288 $*/mois
Transport et préparation inclus
0$ comptant: 328$*/mois

Faites-vous plaisir. Sur toute la ligne.



EL Édition Spéciale 1999
- Radio AM/FM avec lecteur CD
- Groupe électrique
- Régulateur de vitesse
- Puissant moteur VTEC
- Système d'entrée sans clef
- Deux coussins gonflables (SRS)
- Climatiseur

et tellement plus...



Voyez la nouvelle Acura 3.2TL 1999 | 35 000 $†



Voyez la nouvelle Integra 1999 | 288 $/mois*

Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois, établis pour les Acura 1.6EL (modèle MB454X) et Integra (modèle DC434X) 1999. Total des paiements : 13 824 $/15 744 $ pour la 1.6EL et 13 824 $ pour l'Integra. Un acompte de 1 740 $/0 $ pour la 1.6EL et de 2 995 $ pour l'Integra, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Les modèles offerts peuvent différer de l'illustration. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 $ par km supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. †PDSF de 19 800 $ pour la 1.6EL et de 35 000 $ pour la 3.2TL 1999. Transport et préparation (850 $), frais d'immatriculation, assurances et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

Acura les concessionnaires fiables

ACURA PLUS	GALERIES ACURA	ACURA DE LAVAL	ACURA GABRIEL	LUCIANI ACURA	ACURA BROSSARD
255, boul. de la Seigneurie	7100, boul. Métropolitain Est	2500, boul. Chomedey	4648, boul. Saint-Jean	4040, rue Jean-Talon Ouest	9100, boul. Taschereau
Blainville	Anjou	Laval	Dollard-des-Ormeaux	Montréal	Brossard

2725103



Serge Brousseau

Le tueur du métro s'avoue coupable

La victime avait agressé une de ses connaissances

Martin Lamoureux, qui a tué un homme à coups de marteau dans la station de métro Pie-IX, le 18 novembre 1997, s'est avoué coupable d'homicide involontaire, hier, à la veille de son procès pour meurtre.

Devant le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, les avocats ont suggéré une peine de 16 ans d'emprisonnement, moins les 15 mois déjà purgés préventivement, qui comptent double selon une certaine tradition judiciaire. La peine totale suggérée serait de 13 ans et demi à compter de maintenant.

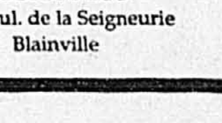
Le juge Martin rendra sa décision le 25 février.

La victime, Serge Brousseau, 50 ans, avait vécu dans l'entourage de Lamoureux, il y a une dizaine d'années. Et Lamoureux, maintenant âgé de 21 ans, s'est souvenu cet automne-là que Brousseau avait agressé sexuellement un enfant de son entourage. Brousseau a d'ailleurs été condamné à 45 fins de semaine de prison en 1992 pour agression sexuelle sur cet enfant. C'est pour venger cela, apparemment, que Lamoureux a attaqué Brousseau.

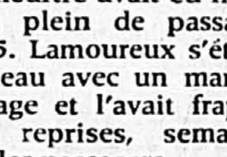
Le meurtre avait eu lieu dans un wagon plein de passagers, vers 22 h 45. Lamoureux s'était jeté sur Brousseau avec un marteau à débosselage et l'avait frappé à plusieurs reprises, semant l'effroi parmi les passagers.

Bourrée de bonnes idées.

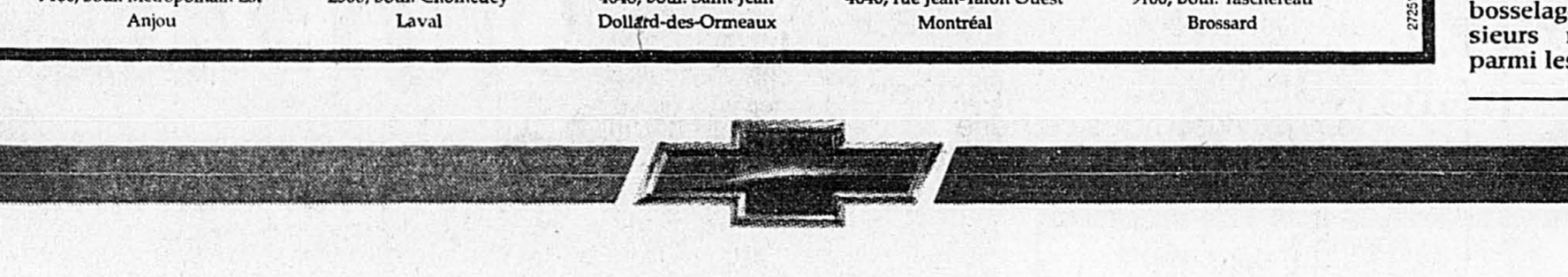
La MALIBU de Chevrolet



Des idées rafraîchissantes.
Climatiseur et glaces teintées Soft-Ray pour empêcher l'éblouissement.



Des idées fortes.
Moteur Twin Cam de 150 chevaux, boîte automatique 4 vitesses.



Des idées intelligentes.
Freins antiblocage aux quatre roues pour plus de contrôle sur la chaussée glissante et dispositif antivol PASSLock.

Des idées qui font du bruit.
Radiocassette AM/FM et insonorisation supérieure de l'habitacle.

Des idées qui durent.
Mise au point tous les 160 000 kilomètres.

Des idées pratiques.
Volant inclinable et porte-gobelet placé à la gauche du volant spécifiquement pour le conducteur.

228 $/mois* location 36 mois

Comptant	Mensualité
0 $	308 $
1 414 $	268 $
2 747 $	228 $

Les meilleures idées sont souvent les plus simples. La Malibu en est un bon exemple, sa conception de qualité refoule d'ingéniosité ce qui agrémente vos déplacements. Et quand on regarde son prix, on se demande pourquoi on se priverait d'autant de bonnes idées.

L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1999 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) (voir tableau). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 375 $ et première mensualité exigés à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12 ¢ du km après 60 000 km. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez www.gmcanada.com

CHEVROLET Oldsmobile GM

2720338

La Malibu. Connue pour en prendre. Reconnue pour en donner.

Affaire Barrière : un témoin réapparaît... mais reste muet

YVES BOISVERT

L'ex-détenu Denis Filion, qui est poursuivi avec le magazine *Frank* et CKVL pour diffamation par le juge Jules Barrière, est finalement apparu à son procès... mais a décidé de se taire.

Filion, 41 ans, devait témoigner pour sa défense lundi dans ce procès civil présidé par le juge Claude Tellier, à Montréal. Mais il ne s'est présenté ni lundi ni hier matin, et il n'avait laissé aucun message à son avocat. Comme il n'a pas d'adresse connue, son avocat est incapable de le joindre.

Le juge Barrière a alors présenté une brève contre-preuve. Il a appelé deux procureurs de la Couronne impliqués dans le premier procès pour meurtre de Filion, en 1986-87, et deux policiers de Hull qui ont dit n'avoir subi aucune influence ni reçu aucun ordre du juge Barrière concernant le dossier Filion.

C'est que Filion, condamné en 1987 puis acquitté lors d'un deuxième procès en 1994, poursuit la police de Hull, le procureur général et le juge Barrière pour 6,5 millions. Le juge Barrière n'a rien eu à voir avec son procès, mais il a rencontré le témoin à charge le matin de l'enquête préliminaire de Filion, en 1986. Ce témoin, une ex-prostituée nommée Denise Labelle, est une vieille connaissance du juge Barrière, qui l'a conseillée au fil des ans alors qu'il était avocat à l'aide juridique. Elle a voulu rencontrer le juge pour se rassurer quant à sa sécurité.

Cette rencontre, critiquée comme inappropriée par le juge Réjean Paul lors du deuxième procès Filion, a servi à ce dernier pour affirmer que le juge s'était ingéré dans son dossier et lui avait causé le plus grand tort.

Les deux policiers et les ex-avocats de la Couronne ont dit n'avoir reçu aucun commentaire relatif au procès de la part du juge. À un avocat de la Couronne, Georges Benoit, qu'il a rencontré par hasard, le juge Barrière a fait part des inquiétudes de Labelle, mais sans plus, a-t-il dit.

Vers 15 h, la preuve était complétée et, sans nouvelle de Filion, le juge a ajourné l'affaire à jeudi. Tout le monde avait plié bagage... quand Filion surgit !

On rappelle le juge Tellier. L'avocat de Filion demande alors la permission de rouvrir l'enquête, pour faire entendre le témoignage « essentiel » de Filion. Le juge décide d'abord d'entendre les explications du défendeur.

Filion, quelque peu fébrile, raconte qu'il a eu un accident près d'Ottawa dimanche soir et n'a pu se présenter. Le juge sourcille mais accepte de l'entendre. Une pause est décrétée et en revenant, l'avocat annonce au juge qu'il ne fera pas entendre son client...

Personne n'est donc venu contredire le juge Barrière et Denise Labelle, qui affirment ne s'être jamais rencontrés dans un hôtel, comme l'a prétendu Filion — affirmation diffusée à CKVL et rapportée dans *Frank*, à l'origine de cette poursuite d'un million.

Les avocats plaideront demain.

ANGLAIS
COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes; admission continue
COURS INTENSIFS de jour, 25 h / semaine 135 $ / semaine*
à temps partiel et semi-intensifs matin, après-midi, soir, samedi 1 à 7 fois / sem. • 190 $ / 30 h*
* matériel pédagogique inclus, pas de taxe, entièrement déductible d'impôt, frais d'inscription : 40 $
Converlang
école de langues postmoderne
accréditée par Emploi-Québec (SQDM)
5268, av. du Parc
www.converlang.com
278-5309
2716590

loto-québec résultats
Banco
Tirage du 99-02-16
1 2 11 14 21
26 28 29 30 31
35 38 40 44 48
50 52 60 64 67
Quotidienne
Tirage du 99-02-16
3 4
851 0285
Extra
Tirage du 99-02-16
NUMÉRO: 647514
TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La Presse
requiert les services de
CAMELOTS, ADOLESCENTS ET ADULTES
(avec ou sans voiture)
dans les secteurs suivants:
• SAINT-BRUNO
• CHAMBLY
• RICHELIEU
Travail à temps partiel
• Livraison de *La Presse* devant être effectuée avant 6 h 30, le matin, du lundi au vendredi et avant 8 h, le week-end.
• Responsable de la perception des abonnés.
Rémunération
À commission
Téléphonez à:
(514) 285-6911
2727330

AFFAIRES À FAIRE


FORFAIT AFFAIRES
10 chambres et plus
à partir de 57 $ par personne en occupation double
Au cœur de la vallée de Saint-Sauveur
• Chambres de catégorie supérieure incluant 1, 2 ou 3 repas
• Stationnement intérieur à titre gracieux
• Salle de réunions
• 2 pauses-café par jour
• Équipement audio-visuel de base
• Frais de service
Aussi disponible: Autres forfaits animation pour groupe • service de secrétariat
HÔTEL Manoir Saint-Sauveur
www.manoir-saint-sauveur.com
2714479
1 800 361-0505

Événement bébé Eaton
Profitez d'offres avantageuses pour vos tout-petits !
Jusqu'au 7 mars

20 % de rabais supplémentaire
• tout le mobilier et les articles sur roulettes à prix déjà réduits pour bébés

Jusqu'à 30 % de rabais
• tenues de nuit, sous-vêtements et layette Bébé Eaton

25 % de rabais
• coordonnés « Versatility Blues » Bébé Eaton
• sélection de coordonnés Claire Bell
• sélection de chaussures
• sélection de coordonnés Gumballs
• tous les ensembles de literie
• vêtements d'extérieur de printemps (OshKosh non compris)

20 % de rabais
• sélection de coordonnés OshKosh
• tenues de nuit et layette « Carter's », « Pooh » et « Kooshies Baby »

15 % de rabais
• lit d'enfant « Harmony » Storkcraft blanc
• commode 3 tiroirs « Caprice » Storkcraft blanche
• table à langer « Tuscany » Storkcraft blanche

50 $ de rabais
• poussette « Elegante » Peg Perego

40 $ de rabais
• système de voyage « Trendsetter » Evenflo

30 $ de rabais
• chaise haute « Prima Pappa » Peg Perego

20 $ de rabais
• parc 3 façons « Pack 'N' Play » Graco
• siège d'auto « Breverra » Century

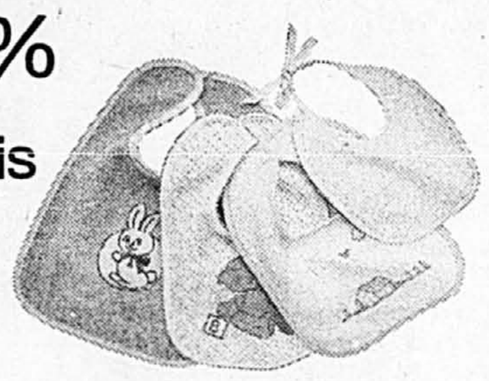
20 $ de rabais
poussette « Ultima Literider » Graco



20 % de rabais
tenues de nuit et layette OshKosh



L'âge des repas à la cuiller
25 % de rabais
sur tous les bavoirs





25 % de rabais
sur tous les sacs à couche



20 $ de rabais
balançoire « Advantage » Graco



Premiers pas
25 % de rabais
sur tous les chaussons

L'âge pré-scolaire
25 % de rabais
sélection de coordonnés Bébé Eaton et Enfants Eaton



Offres en vigueur jusqu'au 7 mars. Les rabais s'appliquent sur les prix courants sauf indication contraire. Solderie des manufacturiers et centres de liquidation non compris. Détails en magasin.
2728338

La Couronne recule devant deux amis de Mom Boucher

ANDRÉ CÉDILOT

Après avoir échappé à la loi antigang, deux proches des Hells Angels, Michel Sylvestre et Ahmed Zaïd, ont été libérés de toutes les accusations qui pesaient contre eux.

En liberté depuis leur arrestation en septembre 1997, les deux hommes, décrits comme faisant partie de « l'aile secrète » du chef des Nomads, Maurice Boucher, étaient accusés de complot dans une affaire de trafic de 150 kilos de cocaïne.

Au moment où le procès allait commencer, lundi, la Couronne fédérale a dit à la juge Rolande Matte, de la Cour du Québec, qu'elle n'avait pas de preuves suffisamment solides à offrir. « Le dossier est clos à cause d'une technicalité légale », a expliqué Me Ronald Schachter.

Sylvestre, 48 ans, résidant de Brossard, ex-courtier de cigarettes aux États-Unis, et Zaïd, 47 ans, propriétaire d'un restaurant, avaient été épinglés au terme d'une longue et minutieuse opération d'agent double menée par la GRC dans la réserve de Kahnawake.

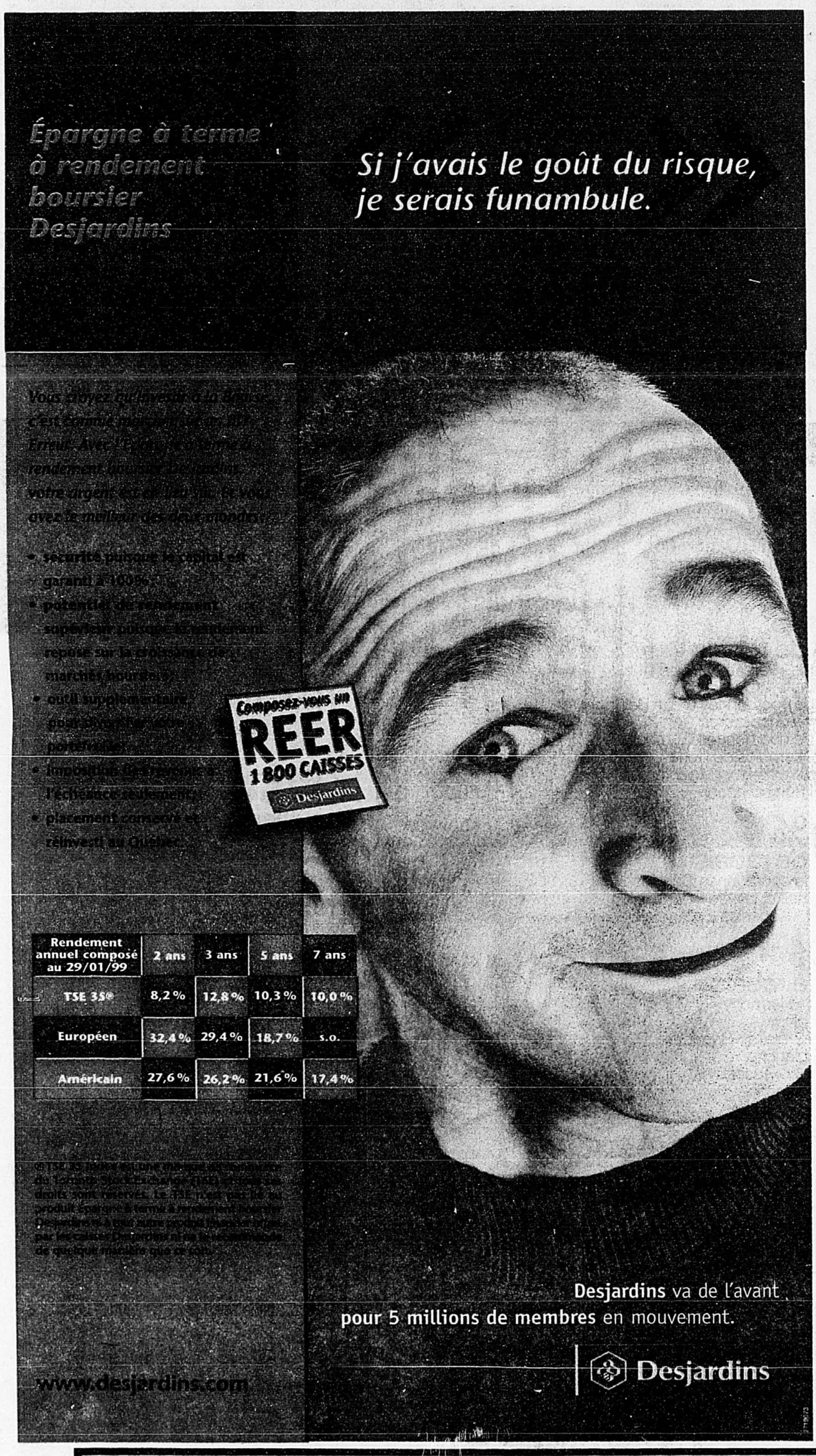
Au moins cinq autres personnes, dont un douanier et un courtier en transport, avaient également été arrêtés à la suite de cette enquête. Un membre du groupe, Claude Ti-Coune Germain, 60 ans, a écopé huit ans et onze mois de pénitencier l'an passé, au palais de justice de Montréal.

À l'issue de leur enquête préliminaire, au printemps 1998, Sylvestre et Zaïd avaient été cités à leur procès sous un chef de complot pour mettre sur le marché 150 kilos de cocaïne. Ils faisaient originalement face à huit accusations, dont une d'avoir fait partie d'un gang criminel. Convaincu qu'il ne pourrait satisfaire aux exigences de la loi antigang adopté en avril 1997, le procureur de la Couronne avait alors laissé tomber cette accusation supplémentaire qui entraîne une sentence plus sévère.

En décortiquant la définition juridique d'un complot, l'avocate de Sylvestre, Christiane Filteau, a depuis découvert que la preuve de la police ne tenait plus. Après un examen poussé de la législation, Me Schachter et cinq de ses collègues de Justice Canada ont dû se ranger à son avis.

C'est ce qui explique que Me Schachter ait annoncé, lundi, à l'ouverture du procès, qu'il renonçait aux poursuites intentées contre Sylvestre et Zaïd. « Notre preuve étant insuffisante, on se devait, en toute honnêteté, de demander la libération des accusés », a expliqué Me Schachter, déçu de la tournure des événements.

Le procureur fédéral espérait faire la preuve que Sylvestre et Zaïd étaient les financiers d'une partie d'un chargement de 600 kilos de cocaïne que les policiers avaient supposément fait entrer au Canada (il s'agissait plutôt d'une cargaison de livres en provenance de la France), et qu'ils avaient offert à Claude Germain par la voie d'un agent double.



Sept ans de pen pour le meurtre d'un concurrent

Steve Boies, 33 ans, un ancien collaborateur des Hells Angels, a été condamné lundi à sept ans de pénitencier après avoir avoué avoir tué Steve Arsenault, un revendeur de drogue de 19 ans qui travaillait pour les Rock Machine.

Boies, d'abord accusé de meurtre, a plaidé coupable à une accusation réduite d'« homicide involontaire ».

Arsenault vendait de la drogue au parc Berri, un territoire des Rockers, le club école des Hells. Boies, avec deux complices travaillant pour les Rockers, avait d'abord envoyé Arsenault à l'hôpital en guise d'avertissement. Mais, vite remis de sa raclée, Arsenault revient.

Les Rockers commandent que Arsenault soit battu plus gravement. Boies, supposément avec Danny Decelles et Jérôme Pelletier, enlève Arsenault. Ils le battent si sauvagement que le jeune homme en meurt.

Boies fut arrêté en décembre 1997, à la même époque que Maurice Mom Boucher, Stéphane Gagné et d'autres membres de l'entourage des Hells. Boies veut devenir délateur, confesse ses crimes et donne des informations contre Gagné, qui a tué avec deux complices les gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau. Mais Boies devient vite non crédible, à force d'exagérer, et la Couronne ne lui permet pas de signer un contrat de délateur. Finalement, la Couronne l'accuse de meurtre, abandonnant les poursuites contre Decelles et Pelletier.

La peine infligée par le juge Claude Joncas, de la Cour du Québec à Montréal, s'ajoute aux 14 mois de détention préventive.

Saisie de plants de pot à Kanestake

Un homme et une femme ont été appréhendés vers 6 h, hier, par la police amérindienne de Kanesatake lors d'une saisie de 301 plants de cannabis dans leur maison du 587, rue Richard, dans ce quartier de la paroisse d'Oka.

Stéphane Parent, 25 ans, et Marie-Hélène Bailly, 21 ans, ont comparu au palais de justice de Saint-Jérôme et ils reviendront devant le tribunal aujourd'hui pour leur enquête sur remise en liberté.

En plus de saisir les plants d'une valeur de 216 130 $, les policiers ont mis la main sur trois armes à feu et de l'équipement pour alimenter une serre hydroponique évalué à 5000 $. Parent a un casier judiciaire, tandis que Bailly n'est pas connue des policiers.

C'est la deuxième fois en quatre mois que la police amérindienne de Kanesatake effectue une perquisition dans le milieu de la drogue. En octobre, les policiers avaient frappé à l'ancienne ferme Mongeon où une importante plantation avait été saisie.



CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis Public CRTC 1999-17. Le CRTC a été saisi de la demande suivante: 1. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande présentée par le **GROUPE TVA INC.** en vue de modifier la licence de l'entreprise nationale de programmation spécialisée de langue française connue sous le nom «Le Canal Nouvelles», en modifiant la condition de licence no 3 afin d'augmenter la quantité de publicité à un maximum de 12 minutes par heure. EXAMEN DE LA DEMANDE: 1600, boul. de Maisonneuve E., Montréal (Qc). Cette demande est disponible au CRTC à Hull, (819) 997-2429; ou à notre bureau de Montréal: (514) 283-6607. Cet avis est disponible, sur demande, en média substitut. Si vous voulez vous opposer à une demande ou l'appuyer, vous pouvez écrire au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le **4 mars 1999**, et joindre à votre lettre une preuve que vous en avez envoyé une copie au requérant. Vous pouvez également soumettre vos interventions par courrier électronique au: publique.radiodiffusion@crtc.gc.ca. Pour plus d'information, communiquez avec le groupe des Services à la clientèle du CRTC à Hull par téléphone au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423, Internet: http://www.crtc.gc.ca., ou au **1-877-249-CRTC (sans frais).**

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



Billy Taillefer et Hugues Duguay pourront faire appel

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Grâce à l'intervention de la commission Poitras sur la Sûreté du Québec, deux hommes emprisonnés depuis neuf ans pour le meurtre d'une adolescente de 14 ans de Val d'Or, Sandra Gaudet, pourront s'adresser à la Cour d'appel du Québec malgré l'expiration des délais.

Après avoir pris connaissance d'un rapport confidentiel de la commission Poitras sur cette affaire, qui date de 1990, la ministre de la Justice, Linda Goupil, a annoncé hier qu'elle n'invoquerait pas l'expiration des délais prescrits par la loi dans les dossiers de Billy Taillefer et Hugues Duguay, qui sont présentement détenus au pénitencier Archambault.

« En conséquence, les accusés pourront présenter, devant la Cour d'appel du Québec, une requête pour demander un nouveau droit d'appel », indique un communiqué diffusé en fin d'après-midi par Mme Goupil. « Il importe dans ce dossier que non seulement justice ait été rendue mais qu'apparence de justice soit rendue », écrit-elle.

La ministre avertit que le rapport de la commission n'amène pas pour autant le ministère à modifier sa position dans cette affaire. « L'étude du rapport n'apporte aucun fait nouveau susceptible de modifier les décisions antérieures des différents tribunaux à l'égard de cette cause », conclut la ministre.

Refusant de rendre public ce rapport particulier de la commission Poitras, la ministre en cite un court extrait, où les auteurs reconnaissent ne pas avoir mené une étude exhaustive du dossier et ne pas avoir rencontré les policiers ou relu tous les témoignages.

Mme Goupil se réserve donc le droit, si la Cour d'appel acceptait de se saisir à nouveau de cette affaire, « de plaider que votre reconnaissance de culpabilité ne comporte aucune faute de la part de ses commettants ni ne constitue une erreur judiciaire selon les normes reconnues de notre droit ».

Me Jacques Gagnon, qui avait représenté Billy Taillefer à l'époque, a néanmoins décrit hier l'annonce de la ministre comme un « déblocage ». « C'est peut-être un petit pas, mais c'est un grand pas », pense cet avocat de Gatineau.

Taillefer et Duguay ont été condamnés à 25 ans de prison en février 1991 pour le meurtre au premier degré de Sandra Gaudet, qui avait été enlevée, agressée sexuellement et abandonnée sans vie sous un banc de neige, le 10 mars 1990. Ce drame avait bouleversé les Abitibiens ; la chanteuse Laurence Jalbert avait même dédié une chanson, *Encore et encore*, à la jeune fille.

Pendant son procès, Billy Taillefer a affirmé avoir été passé à tabac par les policiers avant son interrogatoire, et avoir été menacé, revolver sur la tempe. Hugues Duguay avait pour sa part refusé de signer la déclaration rédigée par les policiers. « On se faisait dire que ce n'était pas le procès de la police », se souvient Me Gagnon. En entrevue à RDI hier, Billy Taillefer a continué de proclamer son innocence.

En 1995, la Cour d'appel a rejeté l'appel de Taillefer et ordonné un nouveau procès pour meurtre non prémédité dans le cas de Duguay. Ce dernier a toutefois plaidé coupable à une accusation réduite d'homicide involontaire et sa sentence a été réduite à 12 ans de pénitencier. Taillefer a fait appel, mais la Cour suprême a refusé de l'entendre il y a trois ans.

C'est l'enquête de la commission Poitras sur les pratiques d'enquêtes criminelles à la SQ qui a ranimé le dossier. Le 25 novembre dernier, la commission a remis au ministère de la Justice un rapport confidentiel sur ce crime. C'est la police municipale de Val d'Or qui avait mené l'enquête avec l'assistance d'enquêteurs montréalais de la SQ.

Selon les questions qu'ils ont posées aux avocats des deux condamnés, les enquêteurs de la commission Poitras semblaient considérer que la défense n'avait pas eu accès à l'époque à tous les éléments de preuve.

Dans son rapport principal rendu public le 28 janvier, la commission Poitras explique qu'elle a constitué 89 dossiers dans le cours de son enquête à partir de 82 demandes particulières du public et de policiers de la SQ ; les sept autres cas ont été de sa propre initiative. Pour un seul de ces 89 dossiers — on comprend aujourd'hui qu'il s'agit de celui de Sandra Gaudet — la commission a pris l'initiative d'aviser la ministère de la Justice.

VOLVO
pour la vie

20 DISPOSITIFS DIFFÉRENTS CONÇUS POUR VOUS PROTÉGER.

21 EN COMPTANT LE PRIX.



LOUEZ UNE VOLVO S70 1999
345 $ seulement pendant 30 mois (frais de transport et de préparation inclus), plus 4 495 $ de paiement comptant.
Taux de location : 1,9 %

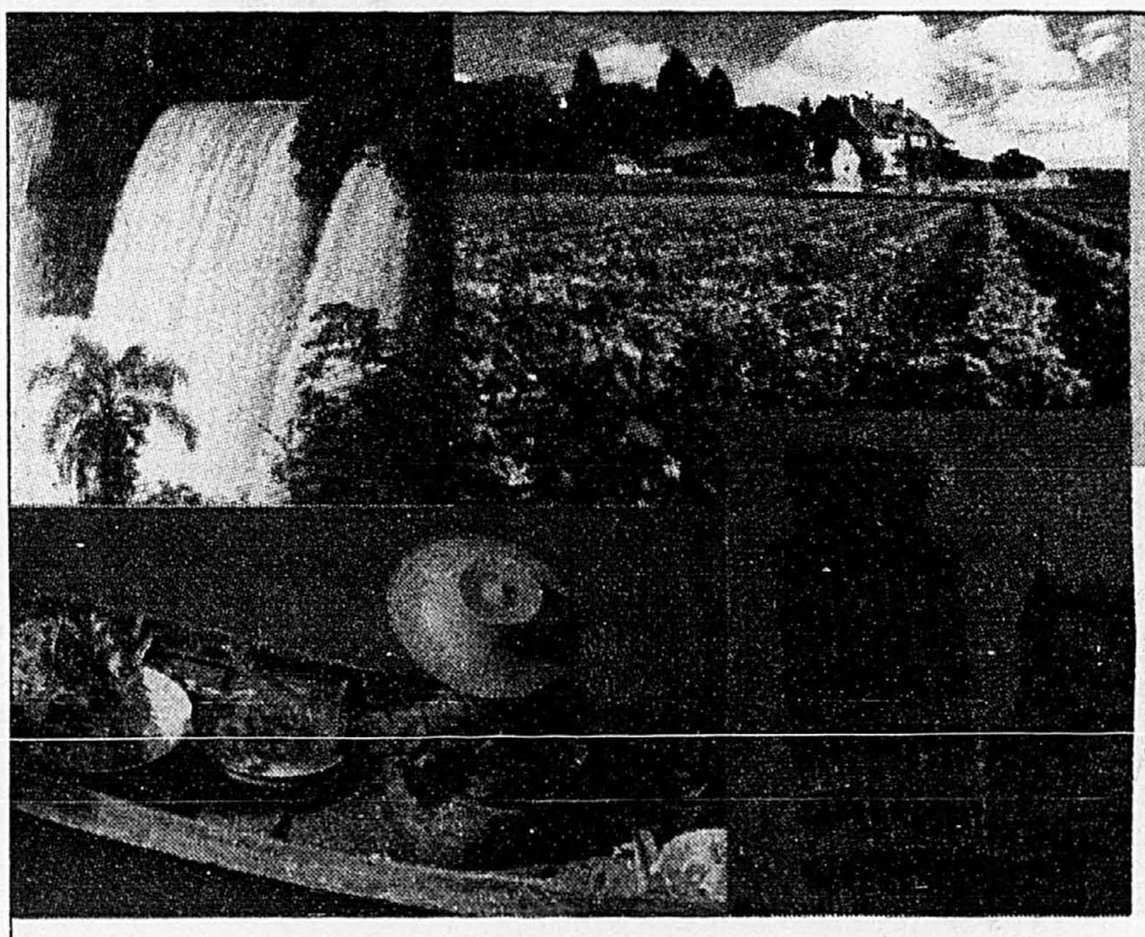
TOUT DANS LA VOLVO S70 EST FAIT ÉGALEMENT POUR LA SÉCURITÉ ET POUR LE PLAISIR DE CONDUIRE. AU PRIX DE NOTRE OFFRE, VOTRE SÉCURITÉ FINANCIÈRE DANS LE DOMAINE AUTOMOBILE EST ASSURÉE ! CETTE OFFRE PREND FIN LE 31 MARS 1999.

le groupe VOLVO

Montréal	*Saint-Hyacinthe*	*Sainte-Agathe*	*Laval*	*Pointe-Claire*	*Saint-Léonard*	*Brossard*
UPTOWN VOLVO	AUTOMOBILES CHICOINE INC.	GARAGE FRANKE INC.	LES AUTOMOBILES BOUL. ST-MARTIN	VOLVO POINTE-CLAIRE	JOHN SCOTTI AUTO LTÉE	VOLVO DE BROSSARD
4900, rue Paré	855, rue Johnson	180, rue Principale	1430, boul. Saint-Martin	15, Auto Plaza	4330, rue Jarry Est	9405, boul. Taschereau
(514) 737-6666	(450) 771-2305	(819) 326-4775	(450) 667-4960	(514) 630-3666	(514) 725-9394	(450) 659-6688

Prix de vente suggéré par le constructeur : 35 495 $. Bail fondé sur le prix de vente de 34 395 $ pour une Volvo S70 à boîte manuelle / Volvo S70 à boîte automatique, avec paiements mensuels à partir de 345 $ / 360 $ pour un terme de 30 mois avec paiements accumulés de 10 350 $ / 10 800 $, y compris frais de transport et de préparation. Comptant requis (ou reprise équivalente) 4 995 $. Frais de taxes et d'assurance en sus. Le bail permet de parcourir 20 000 km par an (0,10 $ par km en sus). Premier mois d'avance et dépôt de sécurité exigés. Option d'achat en fin de bail pour 20 229,30 $ / 20 998,80 $, plus 200 $ de frais d'administration. Offre en vigueur jusqu'au 31 mars 1999, par l'entremise d'un des détaillants Volvo participants et des Services financiers Volvo, ouverte seulement aux clients au détail qui se qualifient après approbation du crédit. Livraison exigée pour le 31 mars 1999. Le détaillant peut vendre pour moins. © 1999 Volvo Canada ltée. N'oubliez jamais de boucler votre ceinture. Visitez **www.volvocanada.com.**

2724485

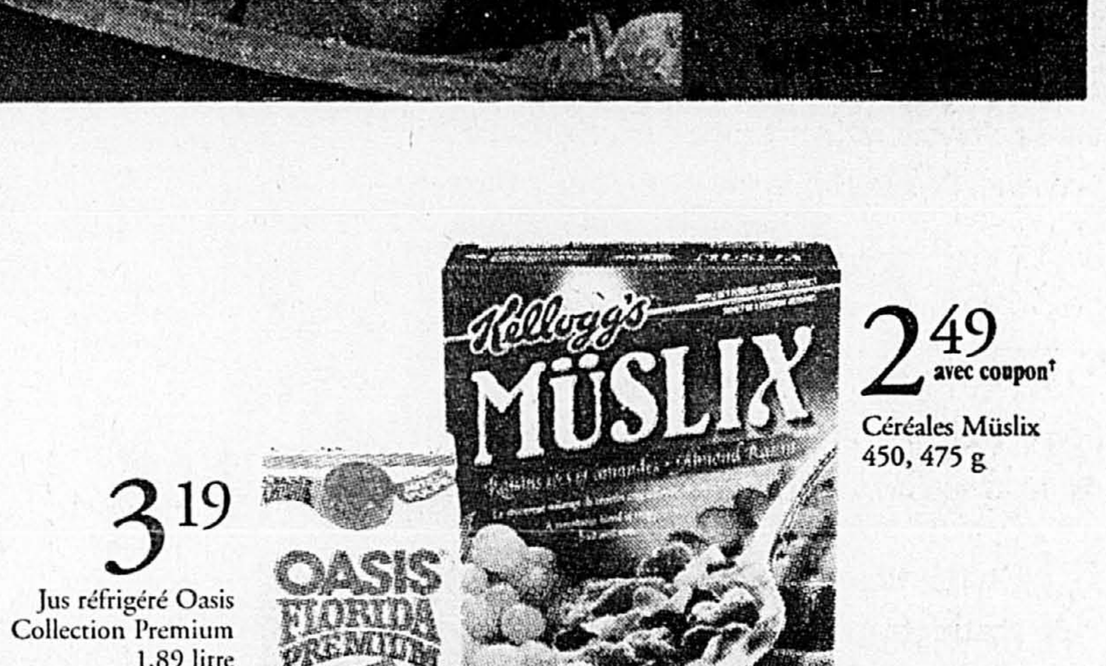


L'évènement
Savourez les 30 *ans de Provigo!*

4 voyages à gagner

Brésil — L'exploration des cafés
France — La route des vins
Asie — La découverte des rizières
Italie — Le circuit des pâtes

(Une valeur approximative de 10 000 $ par voyage)



2,49 avec coupon† — Céréales Müslix 450, 475 g

3,19 — Jus réfrigéré Oasis Collection Premium 1,89 litre

3,99 — Huile Mazola 2 litres

99 ¢ — Eau de Javel Javex 3,6 litres

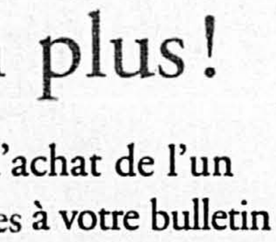
3,29 avec coupon† — Boissons gazeuses Coca-Cola 12 x 355 ml

Empochez 1000 $ en plus !

Joignez une preuve d'achat de l'un de ces produits-vedettes à votre bulletin de participation et courez la chance de gagner 1000 $ en argent de poche en plus de votre voyage !

†Coupons disponibles dans la circulaire du 15 au 21 février 1999.

Votre restaurateur MAISON MC provigo



2717458

TRENTE ANS PRÈS DES GENS MC 30

Remplissez ce bulletin de participation et déposez-le avant le 16 mars 1999 dans la boîte de tirage en magasin.

Nom : ..... Âge : .....
Adresse : ..... App. : .....
Ville : ..... Prov. : .....
Code postal : ..... N° de tél. : .....
Question d'arithmétique : (6 x 7) - 10 + 7 - 9 = ...
Je déclare avoir lu, compris et accepté de me soumettre à toutes les règles du concours.
Signature : .....

D'autres nombreux prix à gagner !

En tout, 30 prix seront attribués partout au Québec, à raison de un (1) par jour, à compter du 15 février 1999. L'ordre d'attribution ainsi que le magasin où le tirage doit être effectué seront déterminés au hasard. L'évènement « Savourez les 30 ans de Provigo! » est en vigueur du 15 février au 16 mars 1999. Aucun achat requis. 18 ans et plus. Détails et règlement en magasin.

Maxima 99 ES aut.

La vie est une route.

NISSAN

À vous d'en profiter.

369 $* /mois
avec comptant de 1 495 $



Ø comptant! Ø préparation! Ø transport!

ou

399 $* /mois

Ø taxes sur A/C Ø dépôt de sécurité! Ø surprises!

2725198

* Bail 48 mois, toutes taxes en sus, 18 000 km par année inclus, valeur résiduelle garantie 17 304 $, autres options disponibles.

Gabriel NISSAN

7010, boul. Henri-Bourassa Est, Anjou
324-7777
Votre satisfaction c'est notre fierté!
w.w.w.gabriel.ca



ROBERT MAILLOUX, *La Presse* ©

L'épouse de Raymond Malenfant, Colette, montre une pétition signée en faveur de l'homme d'affaires par des résidants de Cap-Rouge.

Raymond Malenfant en prison faute d'avoir coupé son gazon

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Pour n'avoir pas payé une amende (700 $ avec les frais) qui lui a été imposée parce qu'il n'a pas coupé le gazon sur ses terrains de Cap-Rouge (près de Québec), Raymond Malenfant, maintenant propriétaire d'un motel à Laval, est incarcéré depuis jeudi dernier à la prison de Saint-Jérôme. Il doit recouvrer sa liberté le 24 février.

« Il a choisi d'aller en prison, soutient la mairesse de Cap-Rouge, Michèle Bouchard-Rousseau. La perceptrice des amendes lui avait offert de faire des travaux compensatoires ou de prendre des arrangements pour rembourser son amende, mais il n'a pas voulu. »

« Un huissier est arrivé au motel jeudi et m'a avisé que j'étais condamné à la prison. Jamais on ne m'a offert d'effectuer des travaux compensatoires », rétorque l'ancien propriétaire du Manoir Richelieu lors d'un entretien téléphonique avec *La Presse* depuis la prison de Saint-Jérôme. Quelques minutes auparavant, Colette, sa femme, avait dit la même chose lors d'une entrevue à leur motel du boulevard des Laurentides. « Il s'agit d'une stupidité de la mairesse. Ça n'a aucun sens », a-t-elle dit.

Selon M. Malenfant, qui a connu plus que sa part de problèmes depuis sa faillite de 1992, rien de tout ça ne serait arrivé si la mairesse Bouchard-Rousseau avait voulu lui accorder son permis de construction réclamé depuis cinq ans. « On ne veut pas me donner de permis parce que je suis trop près du fleuve. Des résidants ont signé une pétition demandant à la municipalité de réviser son règlement. Je n'ai pas à couper le gazon sur un terrain vague, d'autant plus que je demeure à Laval », a précisé M. Malenfant. Il affirme avoir passé sa première nuit en prison couché sur un plancher de béton, ce qui lui a donné la grippe. « Maintenant, je suis dans une cellule avec une vingtaine d'autres personnes, nous sommes bien. C'est surpeuplé ici », a-t-il ajouté.

« Raymond Malenfant est un récidiviste, reprend Mme Bouchard-Rousseau. En 1996, il n'a pas respecté notre règlement municipal sur la nuisance qui stipule que le gazon doit être coupé, et en 1997, il a payé une amende de 200 $. Cette fois, il n'a pas voulu payer et avant que le dossier soit amené devant la cour municipale, plusieurs autres possibilités ont été offertes à M. Malenfant. Pour ce qui est de la pétition des résidants de la plage Saint-Laurent, elle a été rejetée parce que le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec indique que pour construire une maison, il faut être à au moins 20 mètres du bord de l'eau. On se doit de respecter l'environnement. »

Titulaires de contrats de la Sun Life

Vous êtes invités à une séance d'information

sur la démutualisation

En 1998, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie a annoncé qu'elle envisageait une démutualisation, processus par lequel les titulaires de contrats avec participation admissibles deviendraient actionnaires d'une société ouverte. Une telle démarche présente des perspectives intéressantes, à la fois pour la Sun Life et pour les titulaires de ses contrats.

Les titulaires de contrats avec participation de la Sun Life sont invités à se joindre à nous pour assister à une séance d'information publique comprenant un exposé et une période où nous répondrons à leurs questions. Vous en apprendrez davantage sur ce qu'est la démutualisation et sur ce qu'elle pourrait signifier pour vous. Nous espérons que vous pourrez être des nôtres.

Montréal

Le 22 février 1999 De 19 heures à 21 heures
Exposé en français (avec traduction simultanée et période réservée aux questions en français et en anglais)

Le 23 février 1999 De 19 heures à 21 heures
Exposé en anglais (avec traduction simultanée et période réservée aux questions en français et en anglais)

Hilton Bonaventure, Salle de bal de Montréal
1, Place Bonaventure

Veuillez confirmer votre présence :
par téléphone : 1 800 SUN-LIFE (1 800 786-5433)
ou
par notre site Web :
www.sunlife.com (cliquez sur le bouton Démutualisation)

2728562

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

ÉLARGIR NOS HORIZONS

NUIT PLANCHE Passe la nuit sur la planche!

Les malades de la neige ont rendez-vous à Ski Mont-Gabriel • samedi 6 mars de 15 h à 3 h du mat.

Mont Gabriel Snowboard · La Presse · RDS · CKMF · CKAC 730 Le pouvoir des mots · Fondation Jean Lapointe

au profit de la Fondation Jean Lapointe

P03170201

Sursis pour un couple qui tenait une maison close

Presse Canadienne
BROCKVILLE, Ontario

Un couple qui invitait les gens à venir regarder la chaîne de télévision Playboy à son domicile a bénéficié hier d'un sursis, après avoir reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir tenu une maison de débauche.

Daniel et Kathleen Metzger avaient fait paraître, dans la rubrique « Services personnels » d'un journal, une petite annonce invitant les gens à venir regarder des émissions avec eux sur leur téléviseur géant.

Lorsque les policiers ont fait enquête à la suite d'une plainte, ils ont découvert que les époux Metzger ne partageaient pas que leur téléviseur. Des activités sexuelles étaient également au programme, à 49 $ la demi-heure ou à 99 $ l'heure.

En faisant une descente dans l'appartement du couple, quelques jours plus tard, ils ont découvert une liste de clients avec les heures de leurs rendez-vous. Ils ont également saisi un enregistrement de conversations téléphoniques faisant état d'activités sexuelles et de tarifs.

Le procureur adjoint du ministère public, Alan Findlay, ne s'est pas opposé à la demande de l'avocat de la défense, qui alléguait que ses clients ne devaient pas être condamnés à une peine d'emprisonnement, puisque aucun client n'avait subi de contrainte et qu'aucun mineur n'était impliqué dans cette affaire.

En plus d'être en liberté surveillée pendant trois ans, le couple devra faire un don de 400 $ à un organisme de charité local, et poursuivre une thérapie pour combattre sa dépendance à la drogue.

La petite Karine est morte étranglée, indique l'autopsie

Presse Canadienne

L'autopsie du corps de Karine Hamel conclut que la fillette de 10 ans est morte par strangulation.

La confirmation est venue hier midi, au terme de l'expertise menée quelques heures plus tôt sur la dépouille de la petite fille, présumément tuée par son père, samedi soir, dans la région montréalaise.

Le suspect, Yves Hamel, un Verdunois de 37 ans, n'a pas encore été interrogé par les policiers, en raison de son état de santé. Toujours sous surveillance au Centre hospitalier Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe, celui qui est maintenant inculpé de meurtre non prémédité de sa fille aurait attenté à ses jours avant de se rendre chez sa soeur à Saint-Pie et confesser son geste. Le corps sans vie de la fillette a été retrouvé sur la banquette arrière de sa voiture.

Selon certaines informations, Hamel aurait avalé une bonne quantité de médicaments, avant ou après son geste fatidique.

Une babouchka joue à Miss Marple avec succès

Agence France-Presse
MOSCOU

Une grand-mère de la ville de Penza (Russie occidentale), surnommée Miss Marple par le quotidien les *Izvestia* dans son édition d'hier, a permis l'arrestation de meurtriers grâce à une vivacité d'esprit et une mémoire visuelle hors du commun.

À l'instar de l'héroïne d'Agatha Christie, Miss Marple, la babouchka de Penza a senti que quelque chose ne tournait pas rond, un jour de la fin décembre, lorsqu'elle a remarqué deux hommes qui « traînaient » dans sa cage d'escalier. Elle les a alors approchés en leur demandant leurs papiers. L'un des deux a ouvert son livret militaire devant elle, durant quelques secondes, avant de le remettre dans sa poche.

Cela a suffi à la retraitée pour retenir non seulement le nom et le prénom de l'individu mais aussi le lieu et la date de délivrance du document.

Ce jour-là, un voisin de la grand-mère a été tué dans l'escalier de l'immeuble. Lorsqu'elle a appris le meurtre, la vieille dame a fourni tous les renseignements recueillis, assortis d'une description des deux hommes proche de la perfection, selon le quotidien.

MB MicroBytes

VOTRE CHOIX NUMÉRO 1 EN INFORMATIQUES

SPÉCIAL #1

PUISSANCE Intel Celeron 333MHZ	128K Cache 32 M SDRAM	DISQUE DUR 4.3 GO UDMA	CD ROM 40X	FAX MODEM 56 K V.90 VOIX
ÉCRAN COULEUR 15"	CARTE DE SON 16 BIT & HAUT PARLEURS	VRAI CHIPSET INTEL	VIDÉO ATI 3-D AGP 4M	BOÎTIER ATX 2 PORTS USB

944.99 $ OÙ 31.89 $/MOIS

MIS-A-JOUR A :	AJOUTER :
Celeron 366 128k	+ 65 $
Celeron 400 128k	+ 130 $
Ecran 17" SVGA	+ 135 $
64 megs SDRAM	+ 60 $

SPÉCIAL #2

PUISSANCE PENTIUM II 350MHZ	512K CACHE 64 Mo 100 MHz MEMOIRE	DISQUE DUR 6.8 GO UDMA	CD 44X	FAX MODEM 56 K V.90 VOIX
ÉCRAN COULEUR 17"	CARTE DE SON PCI 32 & HAUT PARLEURS	VRAI CHIPSET INTEL BX	VIDÉO ATI 3-D AGP8-M	BOÎTIER ATX 2 PORTS USB

1444.99 $ OU 46.99 $/MOIS

MIS-A-JOUR A :	AJOUTER :
Pentium II 400	+ 215$
Pentium II 450	+ 550 $
Ecran 19" SVGA	+ 255 $
128M-100MHZ SDRAM	+ 125$

CD VIERGES 650 MEGS 1.79 $ CHACUN

IMPRIMANTES EPSON 440-204.99$ 640-278.99$ 740-378.99$ 850-508.99$

FAX MODEM 56K V.90 AVEC VOIX ET 1 MOIS SUR L'INTERNET 39,99$

PRIX D'OR Prix du Meilleur Commerce 97-98-99 Le choix des Consommateurs MERCI !!

SYSTÈME COMPLET P2 350MHZ / 64M / 6.8 GIG AVEC CARTE BX PRO, VIDÉO 8M ET SON INTÉGRÉS, ÉCRAN 17'', INTERNET ET MULTIMÉDIA À PARTIR DE: 1 319.99 $

2 ANS DE GARANTIE sur pièces et main d'oeuvre. 2 Ans de remplacement instantané sur les composants SUR LES SYSTÈMES ANNONCÉS

LA VENTE SE TERMINE LE 23 FÉVRIER 99 COMPTANT OU INTERAC SEUL. LES PRIX ET LA DISPONIBILITÉ PEUVENT CHANGER SANS PRÉAVIS

INTERNET : www.microbytes.com Courrier électronique info@microbytes.com

Prêt d'étudiants jusqu'à 3,000 $ accepté !

FINANCEMENT DISPONIBLE

FRANCHISES DISPONIBLES APPELEZ 540-0304

OUEST 940, BOUL. ST-JEAN POINTE-CLAIRE TÉL.: (514) 426-2586 FAX: (514) 426-3455

CENTRE-VILLE 1150, RUE UNION MONTRÉAL TÉL.: (514) 871-8515 FAX: (514) 871-9936

EST 6436, JEAN-TALON EST SAINT-LÉONARD TÉL.: (514) 253-4306 FAX: (514) 253-5834

LAVAL 577, ST-MARTIN O. LAVAL TÉL. : (450) 629-8707 FAX : (450) 629-4364

SUD 3505, TASCHEREAU SAINT-HUBERT TÉL.: (450) 445-7176 FAX: (450) 445-7086

INTERURBAIN 990 - BYTES 1-877-MICROBYTES

2721438

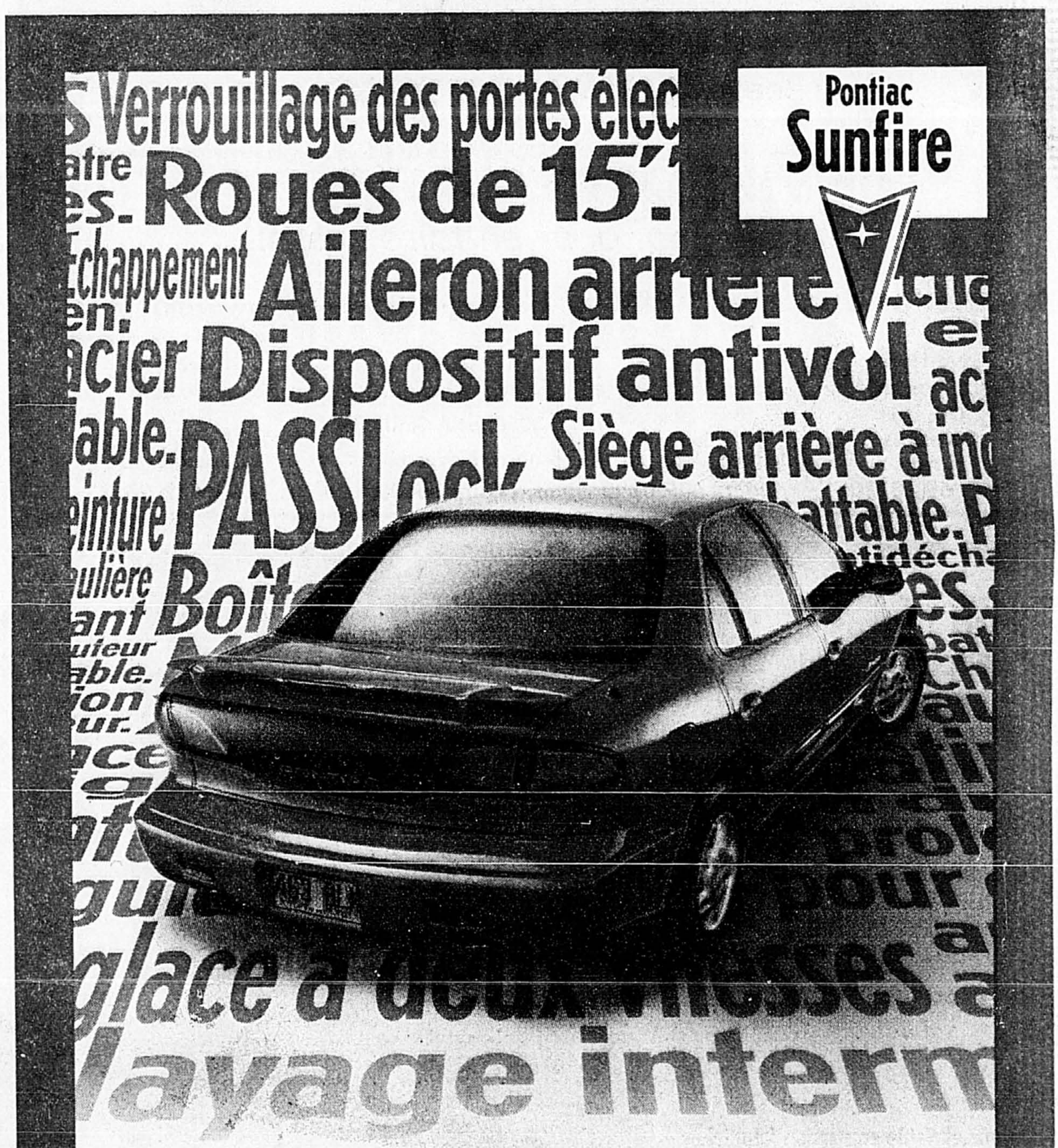
ÉPILEPSIE CANADA

Pour une personne atteinte d'épilepsie,

LA RECHERCHE

est le nerf de la guerre.

Épilepsie Canada compte sur votre appui.



Qui a dit qu'une 4 portes devait avoir l'air d'une 4 portes.

Une berline de conception soignée qui vous offre plus que ce que vous attendiez. Une berline qui vous étonnera non seulement par la quantité et la qualité de ses équipements de série, mais aussi par son prix. Alors, pourquoi vous contenter d'une 4 portes, quand il y a la Sunfire 4 portes.

PUISSANCE : Moteur 4 cylindres en ligne 2200 2,2 litres de 115 chevaux avec boîte manuelle 5 vitesses • Freins antiblocage aux 4 roues SÉCURITÉ : Sacs gonflables de nouvelle génération, côtés conducteur et passager • Dispositif antivol PASSLock • Portes arrière avec verrouillage de sécurité pour enfants VALEUR PLUS : Aileron arrière • Verrouillage des portes électrique • Tachymètre • Roues de 15 po. • Siège arrière à dossier rabattable • Radio AM/FM stéréo • ... et plus.

Location de 36 mois	
Comptant	Mensualité
2 141 $	188$
1 442 $	208$
0$	248$
15 999$ à l'achat***	

248 $/mois* 0 $ comptant 1,9 % à la location**

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC de Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1999 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) (voir tableau). Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 300 $ et première mensualité exigés à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. **Taux de financement à la location applicable sur des termes allant jusqu'à 36 mois. Sujet à l'approbation du crédit. ***Préparation incluse. Transport et taxes en sus. †Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez www.gmcanada.com

PONTIAC BUICK GMC

www.gmcanada.com

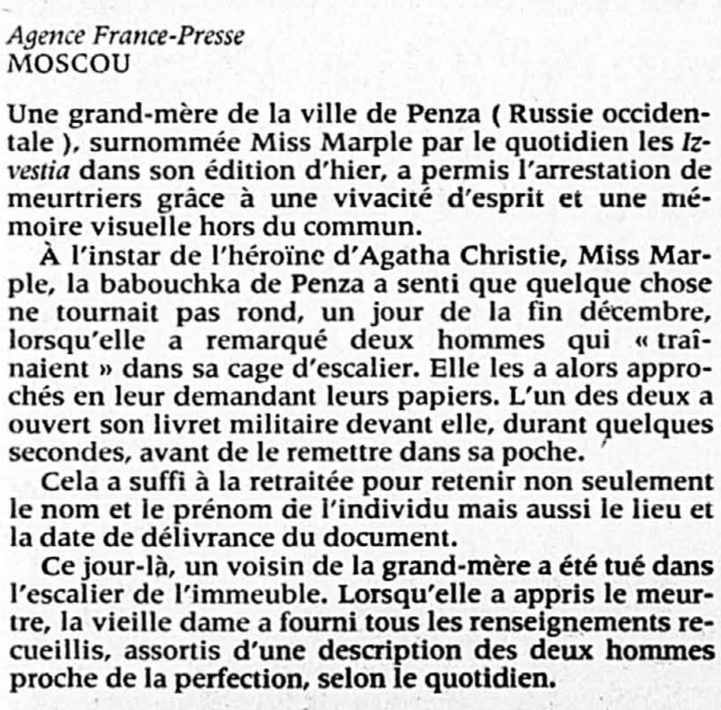
La Sunfire 4 portes.

LA PASSION DE CONDUIRE

2719810

COURS DE CUISINE POUR TOUS

Mieux cuisiner pour mieux manger



• Courtes sessions offertes en matinée, après-midi, soirée et fin de semaine
• Horaires flexibles

ACADÉMIE CULINAIRE de Montréal

360, rue du Champ-de-Mars
Montréal (Québec) H2Y 3Z3
Champ-de-Mars
Stationnement public
Tél. : (514) 393-8111
www.academieculjnaire.com

3729148

Regarde-moi dans les yeux
et dis-moi :

« Pourrais-tu tomber en amour avec une allemande? »



New Beetle GL 1999 299 $/mois* Location 36 mois

* L'offre s'applique à une New Beetle GL 1999 neuve. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 1 518 $ ou échange équivalent. Dépôt de garantie de 350 $ requis à la transaction. Transport et préparation inclus. Taxe d'accise de 100 $ sur climatiseur. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 10 ¢ du km additionnel après 60 000 km. Sujet à l'approbation de crédit de Crédit VW Canada, inc. Offre valide pour un temps limité. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial.
Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre.

Appelle-moi pour en faire l'essai...

On vous attend chez vos concessionnaires Volkswagen. Êtes-vous fait pour Volkswagen?

Rive-Nord
Arbour Automobile
2475, boul. Chomedey
Laval
(450) 681-8110

Rive-Sud
Duval Volkswagen
588, Place-Trans Canada
Longueuil
(450) 679-0890

Ouest
Fairview Volkswagen
3050, boul. St-Charles
Kirkland
(514) 428-0000

Montréal
Autostolz
13255, rue Sherbrooke Est
Montréal (P.A.T.)
(514) 642-6242

2728189

Une mère de Pierrefonds outrée par l'ultimatum d'un service de garde

MARC THIBODEAU

Une mère de deux enfants, Johanne Picher, de Pierrefonds, apprend à la dure depuis quelques mois que les parents insatisfaits des exigences financières des services de garde avec lesquels ils traitent ont bien peu de latitude pour protester.

« Si je refuse de me plier aux conditions qui sont imposées, ils me disent que mes enfants vont perdre leur place. Et il n'y a pas de place ailleurs », indique Mme Picher qui, par crainte justement d'exclusion, a refusé de préciser le nom du service de garde à but lucratif avec lequel elle fait affaire.

Ses difficultés ont commencé en septembre dernier lorsque son fils, ayant atteint l'âge de trois ans, est devenu admissible au programme des places à 5 $. Le service de garde lui impose depuis ce temps, en plus du taux de base, des frais quotidiens de 4 $ devant servir à couvrir des services additionnels comme les sorties à la piscine, les séances sur ordinateur, etc. Un dépôt de 200 $ est par ailleurs exigé.

Ces conditions ne satisfont pas la jeune mère, qui s'offusque de la menace que laisse planer la direction du service de garde. Elle dit s'être tournée en vain au cours des dernières semaines vers le ministère de la Famille et de l'Enfance, qui ne lui a pas répondu.

Mme Picher souhaite que le gouvernement réglemente plus étroitement les services de garde à but lucratif afin d'éviter les abus.

Thérèse Bishara, vice-présidente de l'Association des propriétaires de garderies privées du Québec, qui regroupe quelques centaines de garderies à but lucratif, ne croit pas pour sa part qu'il y a de l'abus dans ce secteur. Elle reconnaît néanmoins que la situation actuelle du « marché » des services de garde, caractérisé par un manque criant de places, met les gestionnaires en position de force.

« C'est le cas pour tous les services de garde, que ce soit à but lucratif ou non, dit Mme Bishara. Lorsqu'il y a des dizaines, voire des centaines de parents sur la liste d'attente, l'indépendance face aux parents est plus grande. » Il n'est pas rare que les services de garde à but lucratif imposent des frais pour des services additionnels, poursuit-elle, car ils sont réellement sous-financés par le gouvernement par rapport aux services de garde sans but lucratif. « Les garderies vont chercher le manque à gagner en facturant les parents pour des services additionnels, comme la loi le permet. Elles n'ont pas le choix », dit-elle.

Hélène Gilbert, porte-parole du ministère de la Famille et de l'Enfance, note que les services de garde, pour le montant de base de 5 $, doivent offrir le dîner, deux collations, un maximum de dix heures de garde par jour ainsi qu'un programme éducatif. Au-delà de ces conditions de base, parents et gestionnaires sont libres de s'entendre pour des services additionnels, dit Mme Gilbert. Les parents, ajoute-t-elle, doivent cependant pouvoir refuser ces services sans préjudice.

Mme Bishara croit pour sa part qu'il est difficile de faire des exceptions au sein d'un service de garde pour un enfant ou un autre. « Ça deviendrait impossible à gérer », indique-t-elle.

Ford Taurus SE 99 ou Mercury Sable GS 99 berline

299 $/mois

LOCATION 36 MOIS
TRANSPORT INCLUS
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS

OPTION 0 $ COMPTANT DISPONIBLE

OBJECTIF 6000 VÉHICULES EN 60 JOURS
FORD ET MERCURY

100 VÉHICULES PAR JOUR !
6000 EN 60 JOURS !
LOUEZ SANS DÉPÔT DE SÉCURITÉ, TRANSPORT INCLUS !
VENEZ FAIRE UNE OFFRE AVANT QUE LA COUR NE SOIT VIDE !

Taurus et Sable en version familiale disponibles moyennant un léger supplément.





- Moteur V6 et transmission automatique à surmultipliée
- Climatiseur
- Lève-glaces et verrouillage des portes électriques
- Programmateur de vitesse

JUSQU'À 1 000 $! DE RABAIS AUX DIPLÔMÉS !

FORD

Vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury
www.acfmq.qc.ca

LINCOLN Mercury CAMIONS FORD

Photos à titre indicatif seulement. Transport inclus. Aucun dépôt de sécurité requis. Mise de fonds de 2 995 $ et première mensualité exigées. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Des frais de 0,08 $ du kilomètre après 60 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Sujet à l'approbation du crédit. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

2723738

MON MAGASIN
MON STYLE
DEPUIS 1670

LANCÔME

Prime de 7 articles en exclusivité à la Baie



À l'achat de 26 $* ou plus de produits **Lancôme,** vous recevrez une prime **Lancôme** de 7 articles que vous pourrez composer comme suit :
• une trousse à **choisir** en beige ou lavande • un ensemble de maquillage **au choix :**

Sucré

• un rouge à lèvres *Rouge Absolu,* ton *Brun Moderne;*
• un rouge à lèvres *Rouge Sensation,* ton *Rouge Marron;*
• un compact fard à joues et duo de fards à paupières, sans huile, tons *Cappucine/Bronze/Feuille d'Or;*

ou Épicé

• un rouge à lèvres *Rouge Absolu,* ton *Bijou;*
• un rouge à lèvres *Rouge Absolu,* ton *Rose Reflet;*
• un compact fard à joues et duo de fards à paupières, sans huile, tons *Rose Tendre/Tiara/Le Blanc;*

plus ...

• un mascara *Definicils,* noir; • un jeu de pinceaux **Lancôme**; • et un flacon miniature de l'eau de toilette *Ô Oui!*
Produits de beauté, rayon 240. Avant les taxes. Les coffrets sont exclus de l'offre. Une prime par personne, tant qu'il y en aura.
En vigueur jusqu'au dimanche 7 mars 1999.



Primordiale Nuit,
50 ml
72 $

Primordiale Nuit
Soin rajeunissant visible

Des résultats visibles en seulement 8 nuits!
Après la première nuit, votre épiderme paraît déjà plus souple. Par la suite, vous voyez le grain de votre peau s'améliorer et votre teint devenir plus uniforme.
Produits de beauté, rayon 240.

2726461

milles de récompense

La Baie vous donne des AIR MILES^md. Pourquoi acheter vos produits LANCÔME ailleurs?

Les taxes seront exclues lors du calcul des milles de récompense AIR MILES^md à la Baie. ^md/mc Marque déposée/de commerce d'AIR MILES^md International Holding N.V., employées en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Baie. Employé seul, AIR MILES^md signifie milles de récompense AIR MILES^md à moins que le contexte n'implique autre chose.

SERVICES À DOMICILE

OFFRE DE NETTOYAGE DE MEUBLES ET DE MOQUETTES!

Qualité, service et prix avantageux à La Baie



UNE SEMAINE SEULEMENT!

26 $ deux pièces
Notre prix ord. : 36 $

DOUBLEZ vos milles de récompense AIR MILES ^MD en payant avec votre CARTE LA BAIE.

59 $ 5 pièces
Notre prix ord. : 75 $



Nettoyage de meubles

69 $ un canapé et deux fauteuils
Notre prix ord. : 99 $

Frais additionnels pour les tissus spéciaux, les coussins de dossier non attenants et le mobilier modulaire.

APPELEZ DU LUNDI AU SAMEDI ENTRE 8 H ET 18 H

(514) 339-5420

Renseignez-vous sur notre désodorisant et notre traitement de protection des fibres. Les pièces de plus de 200 pieds carrés comptent pour deux pièces ou plus. Frais additionnels pour moquette en laine. Prix fixé séparément pour vestibules et escaliers. Les offres expirent le 20 février 1999.

2727206

La neige annoncée n'inquiète pas les responsables du Stade

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La neige qui s'annonce n'inquiète pas outre mesure les responsables du Stade olympique, bien que le toit de l'édifice se soit déchiré à la première tourmente hivernale.

« En janvier, il y avait eu pas mal plus de neige et il était tombé des trombes d'eau, la situation n'est pas comparable, justifie la porte-parole de la Régie des installations olympiques (RIO), Brigitte Tremblay. Et si ça déchire, ça déchirera et c'est tout ! Il n'y aura personne dessous. »

De leur côté, ni les pompiers montréalais ni la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) n'exigent la fermeture du bâtiment de béton.

« On a déjà donné nos directives pour permettre au Stade de rouvrir en toute sécurité », indique la porte-parole du Service de prévention des incendies, Martine Primeau.

« Pour le déneigement, on s'est entendus sur des méthodes et des équipements sécuritaires. On présume que les gens ont compris le message. Et s'il y a un danger, les travailleurs pourront toujours invoquer leur droit de refus, comme ils l'ont fait pendant la crise », renchérit, Gilles Daigle, de la CSST.

Selon la RIO, c'est à Birdair de décider si elle déneigera cette fois le toit rapiécé. La compagnie américaine l'a vendu en disant qu'il serait inutile de le déblayer... jusqu'à ce qu'un panneau rompe d'un coup sec sous le poids de la neige et de l'eau. Les travailleurs ont donc été contraints de remplacer une partie du toit en lambeaux et de réparer une deuxième déchirure, plus petite, qui commençait à s'étirer dangereusement.

Birdair est néanmoins confiante, a indiqué hier son avocat Guy Gilbert, en expliquant que les ingénieurs commencent à avoir leur petite idée des causes du bris.

« Il faudra attendre quelques semaines pour obtenir les rapports, mais c'est sur le métier, il y a des rencontres entre les parties et il y a des hypothèses dans l'esprit de certaines personnes, assure-t-il. Mais tant qu'on n'aura pas l'unanimité, on préfère ne rien dire. »

Hier, l'Ordre des ingénieurs du Québec se réjouissait tout de même de pourvoir amorcer son enquête, après s'être plaint d'être entravé par la RIO, qui jetait elle-même le blâme sur Birdair.

« Nous avons obtenu de la RIO et de la CSST la collaboration requise », a affirmé la porte-parole de l'association professionnelle, Nicole Pelletier.

« Birdair n'a pas objection à ce que les documents demandés par l'ordre des ingénieurs lui soient communiqués », a aussi précisé Me Gilbert.

En attendant, la RIO se dépêche de donner ses derniers coups de pinceau et de marteau dans son stationnement souterrain, où doivent s'installer les exposants du Salon de l'habitation.

Moins chanceux, les responsables du Salon de l'auto et de l'Exponautique, tous deux annulés, ont déjà envoyé des mises en demeure à l'organisme, pour le prévenir qu'ils le poursuivraient bientôt, sans toutefois chiffrer leurs pertes.

La Joie d'apprendre
La Passion d'enseigner
ism

TU TERMINES TON CÉGEP ?

Tu aimerais obtenir un BAC en éducation de l'Université de Montréal et un permis d'enseigner du Ministère de l'éducation dans un climat chaleureux, respectueux de tes valeurs chrétiennes ?
Donne-nous un coup de fil au
(514) 735.4881
ou visite notre site internet,
www.pstc.reseaubec.com/institut/.
2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1B6

2727953

Les soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie subissent un revers au tribunal du Travail

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Le juge Claude Saint-Arnaud, du Tribunal du travail, a rejeté hier une requête de la maison mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie demandant que les 5606 plaintes déposées contre elle par le syndicat, pour avoir contrevenu aux dispositions anti-briseurs de grève, soient retirées.

L'avocate des soeurs, Marie-Claude Perreault, a plaidé que la conduite des syndiqués CSN avait été indigne et indécente durant le conflit et qu'elle frôlait l'illégalité. Elle a rappelé divers incidents malheureux, comme de faux appels à la bombe, des pneus crevés, des serrures pleines de colle, mais le juge a écarté sa requête en disant qu'elle ne reposait sur aucun fondement statutaire et n'était pas appuyée par la jurisprudence.

La communauté religieuse n'entend toutefois pas en demeurer là. Elle a l'intention de présenter aujourd'hui une requête en Cour supérieure demandant au Tribunal du travail de surseoir à l'examen des plaintes déposées par le syndicat, qui normalement doit se poursuivre au cours des prochains jours. Par la suite, elle présentera une requête en révision judiciaire pour faire casser la décision du Tribunal du travail.

Le conseiller du syndicat des employés, Roger Poudrette, a laissé entendre que si la communauté obtenait gain de cause en Cour supérieure, cela risquerait de prendre au moins un an avant de venir à bout de ce contentieux.

Selon lui, la communauté, voyant que sa réputation risquerait d'être démolie dans l'opinion publique si elle était condamnée pour avoir violé les dispositions anti-briseurs de grève, a décidé de prendre les grands moyens pour se sortir du pétrin. Si la communauté était reconnue coupable devant le Tribunal du travail, elle pourrait être condamnée à des amendes de 5 millions.

Rappelons que la direction de la maison mère a décrété, il y a treize mois, un lock-out contre ses 180 employés. Au cours du conflit, elle a procédé au congédiement de 100 d'entre eux. Enfin, une tentative de médiation sous la présidence de Marcel Pepin s'était soldée par un échec au cours de l'été.

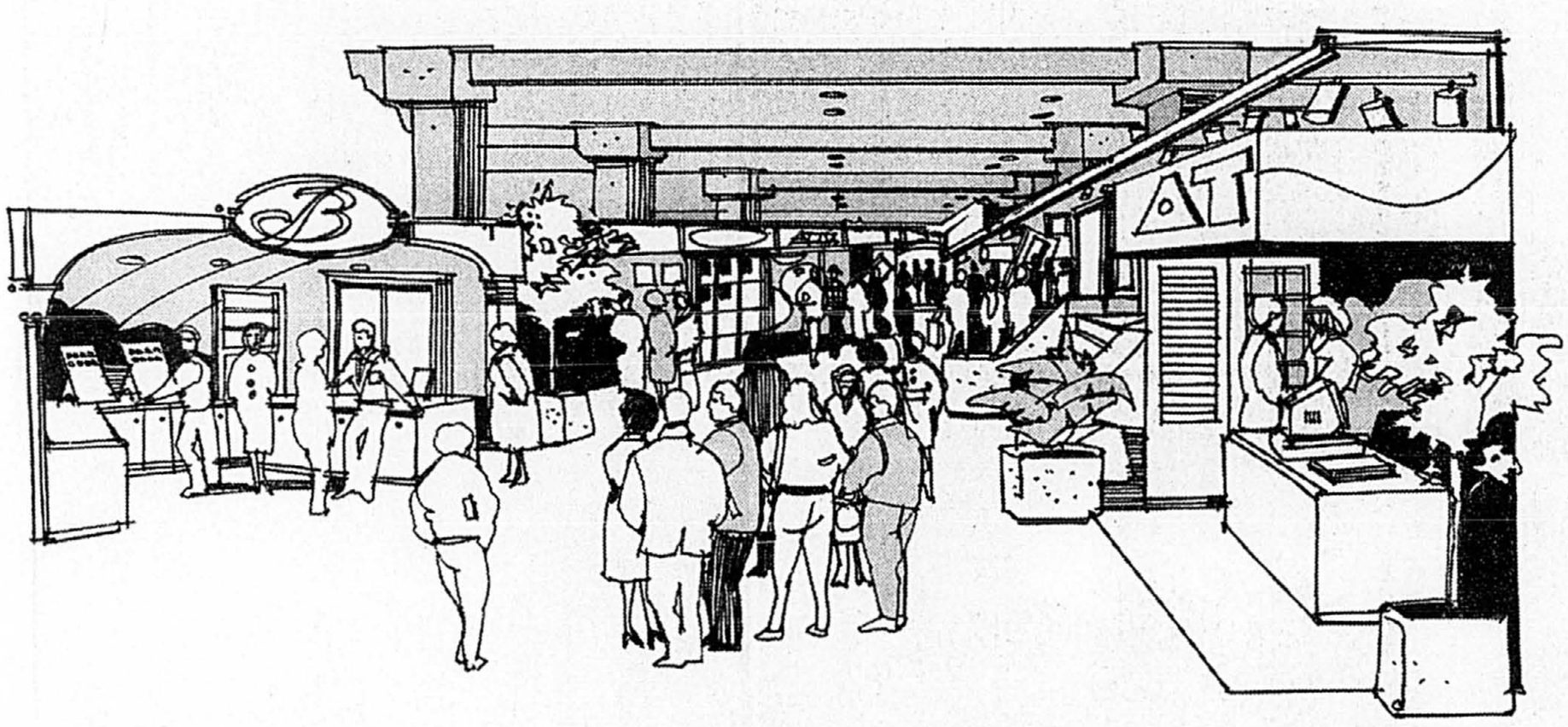
Flamingo : rejet de l'offre patronale

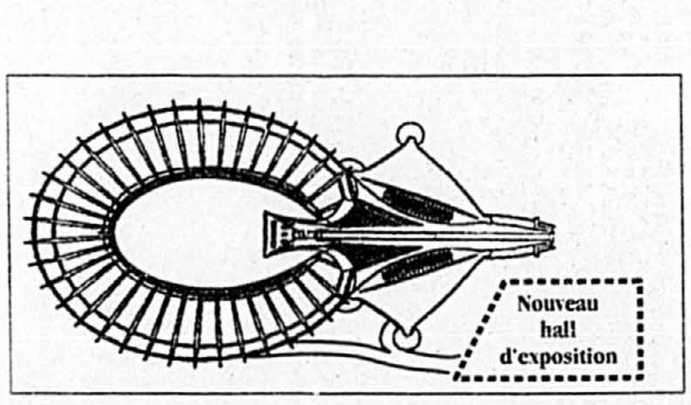
Les 560 travailleurs des abattoirs Olymel-Flamingo de Berthierville et Joliette, en grève depuis le 28 octobre, ont rejeté à la quasi-unanimité la dernière proposition patronale.

Celle-ci prévoyait notamment la fermeture de l'abattoir de Joliette, le transfert d'un certain nombre de ses 270 employés à l'usine de Berthierville et un gel des salaires.

La CSN affirme avoir présenté une solution qui éviterait la fermeture de l'abattoir de Joliette. Elle a décidé de rendre celle-ci publique aujourd'hui, à la veille de l'assemblée générale annuelle des membres de la Coopérative fédérée de Québec qui est propriétaire d'Olymel-Flamingo.

Un nouveau hall d'exposition unique !





Au cours des derniers jours, la Régie des installations olympiques a aménagé un nouveau hall d'exposition sécuritaire de près de 200 000 pieds carrés qui accueillera le Salon national de l'habitation et de l'aménagement extérieur, le Salon des véhicules récréatifs et le Salon national du grand air dans les prochaines semaines.

Ce nouveau hall d'exposition, d'une grandeur presque comparable à l'aire de jeu du Stade olympique, est parmi les plus spacieux et les plus confortables au Québec avec son plafond de 17 pieds, son éclairage moderne et son aménagement fonctionnel.

C'est un rendez-vous à compter du 26 février prochain !

PARC OLYMPIQUE MONTREAL

2727966

Ultimes négos pour éviter la grève à CBC

Presse Canadienne
TORONTO

Aucune information n'a été communiquée à la presse au sujet des négociations de dernière minute qui avaient lieu hier pour tenter d'éviter une grève au réseau anglais de Radio-Canada (CBC). La grève pourrait être déclenchée dès minuit ce soir.

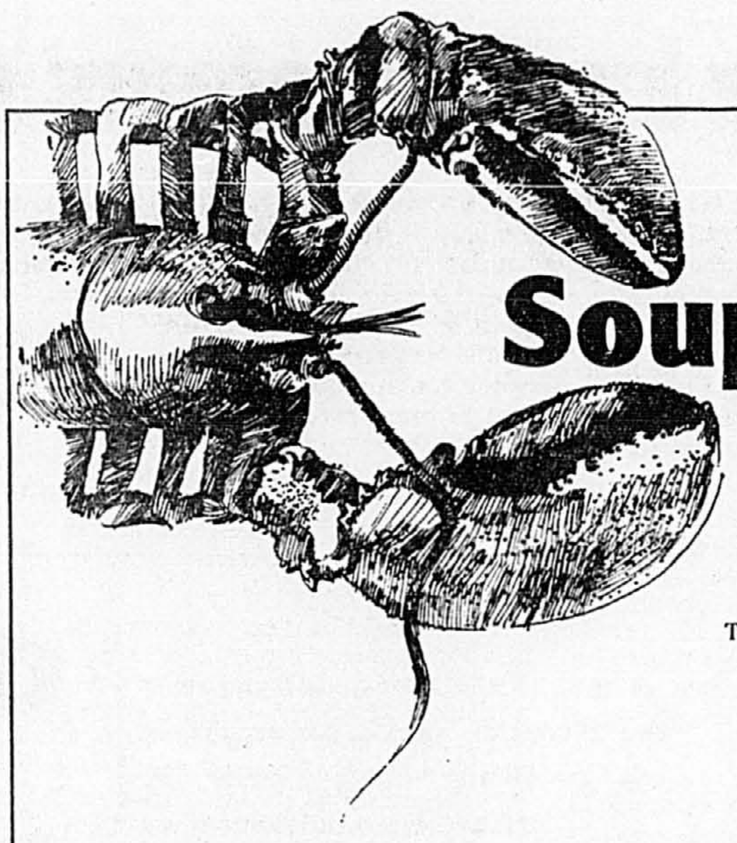
Quelque 2000 employés, membres du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, ont voté à 85 % en faveur de la grève, le mois dernier. Ils sont sans contrat depuis juin.

Une grève ou un lock-out affecterait la programmation de la télévision et de la radio. Un porte-parole du syndicat, Mike Sullivan, a précisé qu'il n'y aurait dans ce cas aucune programmation locale ou régionale à l'extérieur de Toronto et que les bulletins d'informations seraient réduits.

Une partie de la programmation continuerait d'être produite au Québec et dans certaines régions de l'Atlantique, où les techniciens sont membres d'un autre syndicat.

Le conflit porte sur les clauses monétaires et la sécurité d'emploi, faisant suite aux licenciements et aux compressions budgétaires des dernières années.

Au nombre des syndiqués touchés par le conflit se trouvent les techniciens au son et à l'éclairage, les caméramans, les maquilleurs, les coiffeurs, les graphistes et les préposés à l'entretien électronique.



Tant qu'il y en aura

Souper au homard

BOUILLABAISSE AU HOMARD 9,95 $

BIFTECK ET QUEUES DE HOMARD 12,95 $

SOUPER AUX QUEUES DE HOMARD 15,95 $

SOUPER AU HOMARD 19,95 $

Tous les soirs pendant une période limitée. Ne peut être combiné à d'autres offres ni au programme d'anniversaire.

Chez la Mère TUCKER

Rosbif · Fruits de Mer · Grillades

1175, place du Frère André 866-5525

STATIONNEMENT GRATUIT Appelez-nous!

2725186

Retour au travail des infirmières aux urgences de l'Enfant-Jésus

Presse Canadienne
QUÉBEC

La douzaine d'infirmières de jour qui ont refusé de prendre leur quart de travail à 8 h hier matin aux urgences de l'Enfant-Jésus ont repris malgré elles le collier à 11 h 50 sur l'ordre d'un inspecteur de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Un ordre qui les a laissées perplexes et amères.

« Nous sommes déçues de la réunion avec la CSST. Ç'a duré à peine cinq minutes. L'inspecteur nous a dit : "Pas de discussion. Il n'y a pas de situation de dangerosité. Vous rentrez au travail à l'instant. C'est un ordre. Sinon, vous tombez dans un processus illégal" », a raconté Monique Fournier, en expliquant qu'au moment où les inspecteurs de la CSST se sont présentés à l'hôpital, vers 11 h 30, la situation était revenue à la normale après une nuit mouvementée où le nombre de patients a grimpé à plus de 30 sur une capacité de 19.

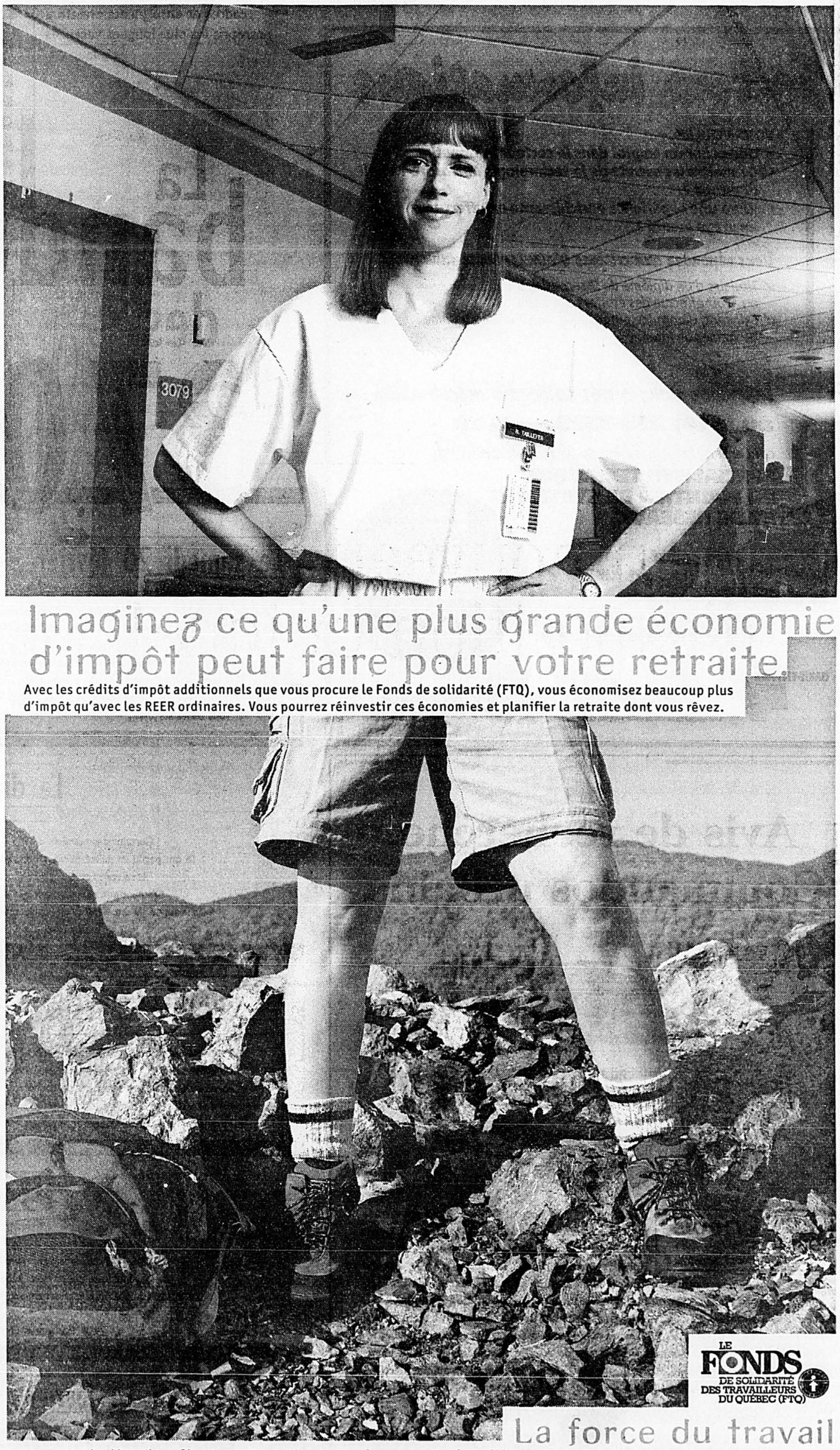
Un brusque retour à la normale que Stéphane Cyr, qui a fait deux quarts de travail consécutifs, s'est fait un devoir d'expliquer. « Juste avant l'arrivée des inspecteurs, l'employeur a organisé le transfert de patients sur civières vers d'autres établissements et a fait monter les autres sur les étages. »

Lisette Keighan a fait encore mieux, avec un triplé. Entrée au travail à 16 h lundi, elle devait terminer à minuit. Mais on lui a demandé de rester. Finalement, elle a filé jusqu'à midi en raison du refus des infirmières de jour d'entrer au travail pour des raisons de sécurité. À midi, ça faisait 20 heures qu'elle était là. Un vrai marathon.

Les urgences de l'Enfant-Jésus ont connu une fin de semaine éreintante avec toujours deux fois plus de clients que de lits. Les chiffres ont varié entre 45 patients le soir et 42 le jour. « C'est comme ça depuis le début du virage ambulatoire il y a deux ans. C'est grave aux urgences et c'est grave sur tous les étages. On manque de matériel et on manque de personnel », a dénoncé Diane Blanchet, expliquant que, depuis le départ massif d'infirmières à la retraite, l'hôpital fonctionnait avec « des infirmières d'agences », c'est-à-dire du personnel non fonctionnel.

Le problème de l'Enfant-Jésus, c'est que depuis la restructuration des services de santé, l'hôpital a accueilli nombre de spécialistes éjectés des établissements qui ont fermé ou changé de vocation comme Chauveau, Christ-Roi, Jeffery Hale. « On a plus de cardiologues que dans le passé, plus d'internistes, plus d'orthopédistes, plus de gastro-entérologues et, par conséquent, plus de patients. Mais le nombre de lits, lui, n'a pas augmenté. Quand il nous arrive 120 nouveaux patients en deux jours, c'est trop de monde pour la capacité de l'hôpital. On a ouvert de nouvelles unités, mais elles sont déjà encombrées. On ne fournit pas », a lancé une infirmière.

Et pour couronner le tout, l'Enfant-Jésus vient d'hériter de la psychiatrie.



Imaginez ce qu'une plus grande économie d'impôt peut faire pour votre retraite.

Avec les crédits d'impôt additionnels que vous procure le Fonds de solidarité (FTQ), vous économisez beaucoup plus d'impôt qu'avec les REER ordinaires. Vous pourrez réinvestir ces économies et planifier la retraite dont vous rêvez.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

La force du travail

La valeur de l'action fluctue. Pour des renseignements détaillés sur le Fonds, consultez le prospectus.

Région de Montréal
Siège social Édifice FTQ – Fonds de solidarité (FTQ)
8717, rue Berri
Montréal
Crémazie
(514) 383-FONDs

Centre-ville NOUVEL EMPLACEMENT
Place Bonaventure, 900, de la Gauchetière Ouest
Rez-de-chaussée
Galerie des boutiques
Bonaventure

Laval
1778, boul. Le Corbusier

Est de Montréal NOUVEL EMPLACEMENT
12295, rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles
(Aut. 40, sortie Saint-Jean Baptiste)

Dorval
212, avenue Dorval NOUVEL EMPLACEMENT

Brossard NOUVEL EMPLACEMENT
2395, boul. Lapinière
(au sud de Taschereau)

Interac

1 800 567-FONDs

2717666

Deux millions pour moderniser les ordinateurs de la CUM

ÉRIC TROTTIER

La Communauté urbaine de Montréal (CUM) devra investir près de deux millions cette année afin de rendre ses équipements informatisés conformes au passage à l'an 2000.

Le conseil de la CUM, qui se réunit ce soir en assemblée publique, doit autoriser une dépense de 1,8 million, à même le fonds de roulement de l'organisme, afin de moderniser ses ordinateurs et ses programmes informatiques en vue de l'an 2000.

Selon un document de la CUM obtenu par *La Presse*, le service de la trésorerie de la CUM, qui a la lourde tâche de préparer le budget de 1,1 milliard de l'organisme (lequel n'a par ailleurs toujours pas été adopté), est celui qui a le plus grand besoin d'ajustements. « Nous devons remettre à jour tout le progiciel qui sert à préparer le budget », explique Daniel Malo, responsable à la CUM des changements en vue du passage à l'an 2000. Ce programme, qui date de plusieurs années, n'est pas adapté au prochain millénaire. Il en coûtera au moins 925 000 $ pour le moderniser.

D'autres services offerts par la CUM ont aussi besoin de rafraîchir leurs systèmes informatiques. Il s'agit, entre autres, du Bureau du taxi (280 000 $), du service de police (217 000 $) et de la station d'épuration des eaux (194 000 $). « En fait, tous les services ont le mandat d'analyser leurs systèmes en faisant un inventaire des ordinateurs, logiciels et microprocesseurs qui ont besoin d'être mis à jour », ajoute M. Malo, qui estime toutefois qu'aucun bogue majeur ne devrait entraver les activités de la CUM, le 1er janvier prochain.

Laisses à chiens : pas plus de deux mètres

D'autre part, la CUM va également resserrer, ce soir, son règlement qui permettait aux amateurs de canidés de promener leurs chiens dans ses parcs-nature. L'an dernier, la CUM a permis pour la première fois la présence de chiens dans ses parcs-nature. Le règlement stipulait que les chiens devaient être tenus en laisse, mais sans préciser la longueur de celle-ci.

Or, il semble que, justement, une laisse un peu trop longue ait causé un incident entre un chien, son maître, et deux cyclistes qui passaient dans la piste cyclable d'un parc-nature.

Par conséquent, le nouveau règlement forcera les propriétaires de chiens à les tenir avec une laisse ne dépassant pas deux mètres. La division des parcs-nature pourra en outre décréter des endroits où la présence des chiens sera interdite.

Secteur informatique

VOUS VOULEZ ...
- Décrocher un emploi dans le secteur informatique ?
- Connaître les secrets de la technologie Microsoft, Novell et autres ?
- Vivre une expérience enrichissante en effectuant un stage assuré ?

Vous répondez aux critères d'admissibilité suivants ?

✔ Titulaire d'un diplôme de 5e secondaire ou avoir effectué des études collégiales
✔ Exigeant, déterminé et motivé à réussir un programme de formation intensif

Si oui, inscrivez-vous à nos soirées d'information au (514) 278-3535, poste 221

concernant le programme de formation accéléré de

SPÉCIALISTE TECHNIQUE EN MAINTIEN DE SYSTÈMES ET DE RÉSEAUX

SOIRÉES D'INFORMATION : les 17 et 23 février 1999 à 19 h 15 et le samedi 27 février 1999 à 10 h au pavillon Bélanger du Cégep Marie-Victorin 767, rue Bélanger Est, Montréal

Hâtez-vous le nombre de places disponibles est limité

Ce programme est offert en collaboration avec les partenaires suivants :

Cégep Marie-Victorin — GP Une marque de service de General Physics Corporation — Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

2726442

La Presse

À l'été 1997, l'État québécois avait des allures de Titanic, ses employés de 50 ans et plus le désertant par milliers à la faveur d'un programme de départs volontaires. Au total, plus de 37 000 infirmières, fonctionnaires, techniciens, cadres et enseignants ont alors entrepris les plus longues vacances de leur vie.

Vingt mois plus tard, apprécient-ils toujours de siroter leur café le matin ? S'ennuient-ils ? À quoi s'occupent-ils ? Dans une série d'articles rédigés par notre journaliste Paul Roy, ***La Presse*** tentera de répondre à ces questions… et à bien d'autres, à compter de **samedi**. Ces articles, qui se situent dans les grandes séries de ***La Presse***, s'échelonneront sur cinq jours de publication.

La bande des 37 000

Le samedi 20 février

Sont-ils heureux, ces infirmières, ces enseignants et autres employés de l'État québécois qui sont partis à la retraite en 1997 ? Oui. Pas tous, bien sûr, et pas également. Mais, 20 mois après les premiers départs, un nombre impressionnant évoque encore un bonheur presque sans faille. Évidemment, l'argent aide un peu. Mais n'allez pas croire que tous sont partis avec des magots. Vous seriez surpris…

Le dimanche 21 février

Certains des retraités de 1997 ont perdu plus qu'un emploi. Ils ont perdu un milieu de vie. Une brève période d'euphorie passée, ils se sont retrouvés face à eux-mêmes et ils ont déchanté. D'autant que plusieurs ont eu l'impression d'avoir été poussés vers la sortie. Ils ont senti qu'on les bousculait. Parfois par leurs patrons, mais parfois aussi par leurs collègues plus jeunes.

Le lundi 22 février

Pourquoi ont-ils quitté en si grand nombre ? Parce que les offres du gouvernement étaient intéressantes, évidemment. Mais aussi parce qu'ils en avaient ras-le-bol de conditions de pratique ou de travail qui se détérioraient d'année en année. Et qu'ils avaient la conviction que le pire restait à venir…

Le mardi 23 février

Si plusieurs ont entrepris les plus longues vacances de leur vie à l'été 1997, certains ont préféré se lancer dans le bénévolat… ou dans une nouvelle carrière. *Jobines* à temps partiel, grosses *jobs* à temps complet. Et le gouvernement ? Il se dit satisfait de l'opération. Coût initial : 2,9 milliards. Économies récurrentes : 1 milliard par année.

Le mercredi 24 février

Ce sont les jeunes profs et les jeunes infirmières qui ont le plus profité de la manne des départs volontaires. Mais «profité» est parfois un bien grand mot. Surtout dans le cas de jeunes infirmières qui entrent dans un secteur en pleine crise. Pendant ce temps, quelques intellectuels se demandent si une société qui balance du monde de 50 ans à la retraite ne fait pas une erreur…

2726506

FAITES PREUVE DE BON SENS : ROULEZ DE FAÇON RESPONSABLE HORS-ROUTE — © 1999 LAND ROVER CANADA, INC.

Avis de recherche. Commandos urbains.



499 $ / mois*
Location 2,9 % / 36 mois*
Versement initial de 4 490 $

La Discovery SD Special Edition 1999 est armée pour lutter contre les obstacles de la jungle africaine aussi bien que de la jungle des villes canadiennes. Robuste mais raffinée, la Discovery SD Special Edition est dotée de nombreuses fonctions, dont un moteur V8 à soupapes en tête de 4,0 L, quatre roues motrices en permanence, un habitacle garni de cuir et de noyer, des sièges avant chauffants à réglage assisté 8 voies, une chaîne audio à 6 enceintes, la climatisation et des freins ABS. Elle se distingue aussi par d'autres avantages : pare-broussailles, phares secondaires, protecteurs de feux arrière et marchepieds. Tous offerts en équipement standard à un taux de location étonnant de seulement 499 $ par mois. Téléphone 1 800 346-3493 www.Best4x4.LandRover.com

LAND ROVER

DISCOVERY SD SPECIAL EDITION

DECARIE MOTORS INC. 55, rue Gince, Montréal Tél. : 334-9910

* Veuillez vous adresser au détaillant Land Rover de votre localité pour obtenir de plus amples détails. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers Land Rover. Ils sont en vigueur chez les détaillants participants sous réserve d'une approbation de crédit. Le prix de détail conseillé par le fabricant d'un modèle Discovery SD Special Edition 1999 est de 45 990 $. Les exemples ci-dessus sont fondés sur 36 mensualités et un versement initial ou un échange équivalent de 4 490 $ avec option de rachat facultative. Les options, les taxes, le transport, la préparation, les frais administratifs de location (475 $), l'immatriculation et les assurances sont en sus. Un dépôt de garantie équivalant à environ une mensualité est exigible. Un supplément de kilométrage allant jusqu'à 15 cents s'applique pour chaque kilomètre parcouru au-delà de 20 000 km par an. Les véhicules sont offerts sous réserve de leur disponibilité. Le détaillant peut offrir des taux de location moins élevés. Cette offre est valable pour tous les modèles Discovery SD Special Edition 1999 neufs et elle ne peut être jumelée à aucune autre offre. Le véhicule doit être livré d'ici le 28 février 1999. © Land Rover Canada Inc. Land Rover est une marque déposée de Rover UK Ltd. utilisée en vertu d'une licence par Land Rover Canada Inc.

2724624

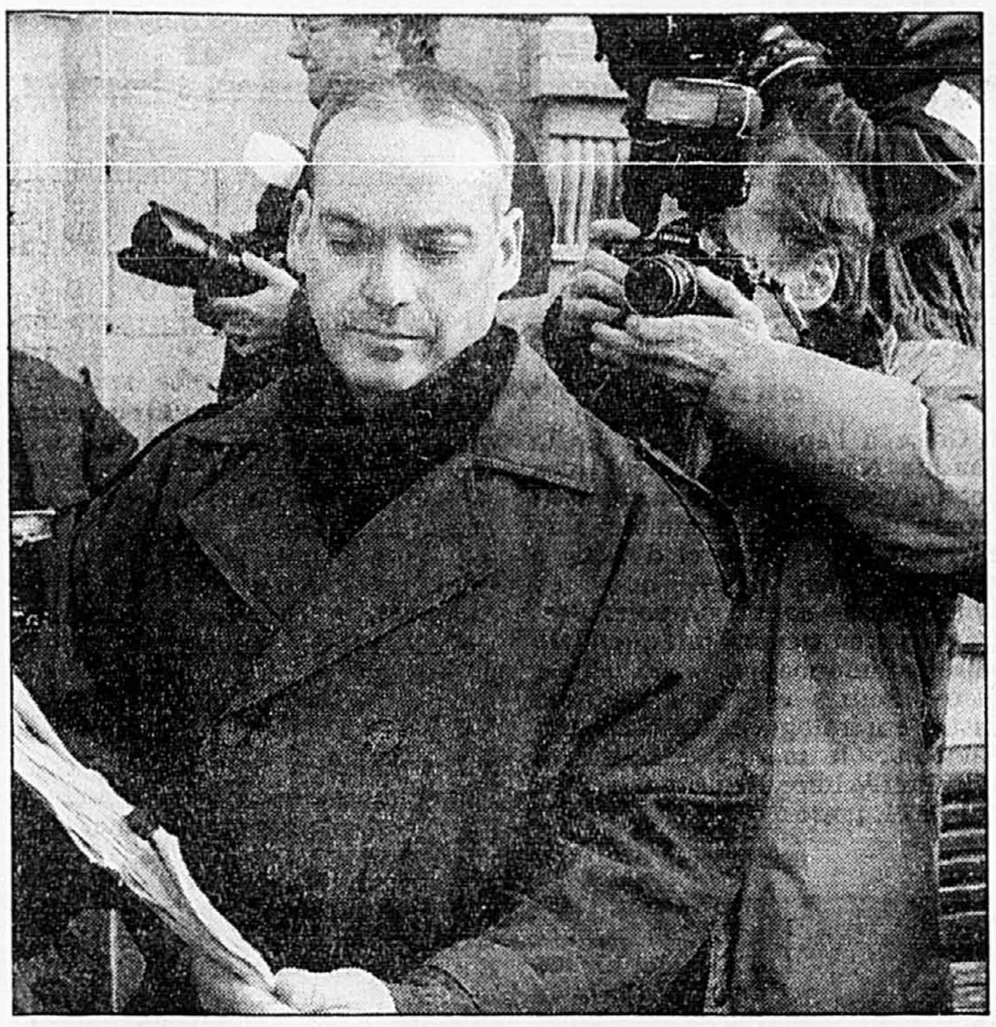


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, *La Presse*

Le capitaine Pierre Chevrette s'est heurté à une porte close hier, lorsqu'il a voulu remettre la pétition des pompiers à la direction du Service de protection des incendies.

Pétition des pompiers : le syndicat tente de prendre le contrôle, accuse Fortier

GILLES GAUTHIER

Selon le président du comité exécutif, Jean Fortier, la pétition de quelque 960 pompiers exigeant la démission du chef Alain Michaud « constitue une forme d'indiscipline qui frise l'insubordination » et démontre que le syndicat « veut prendre le contrôle » du Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM).

Plus tôt hier, deux capitaines, Pierre Chevrette et Pierre Lortie, des syndiqués, s'étaient heurtés aux portes closes du quartier général du SPIM, qui est presque une forteresse, lorsqu'ils ont voulu remettre la pétition à la direction.

Ils ont expliqué aux médias qu'on voulait le départ de M. Michaud parce qu'il avait dit publiquement que les agissements des pompiers mettaient en danger la vie des citoyens et parce qu'il voulait une baisse des effectifs. Ils ont affirmé que le mouvement était spontané et que le syndicat n'était pas impliqué.

André Brunelle, directeur adjoint du SPIM, a laissé entrer les journalistes pour leur dire que la pétition était « une opération de relations publiques organisée par l'Association des pompiers de Montréal (APM) ». La preuve selon lui : les médias avaient été convoqués par la firme de communications qui conseille la direction du syndicat.

« C'est un autre moyen de pression dans l'arsenal des pompiers », a affirmé M. Fortier. Il a ajouté que « M. Michaud jouit de toute la confiance et de l'appui de l'administration municipale » et que, pendant les moyens de pression, « les pompiers ont non seulement mis la population en danger, mais se sont mis eux-mêmes en danger ».

« S'il y a une chose que les pompiers ne feront jamais, c'est mettre en danger la sécurité du public », a affirmé le lieutenant Lortie. Et les boyaux percés ? « C'est arrivé une fois, dans une caserne, et personne ne veut ça », dit M. Chevrette.

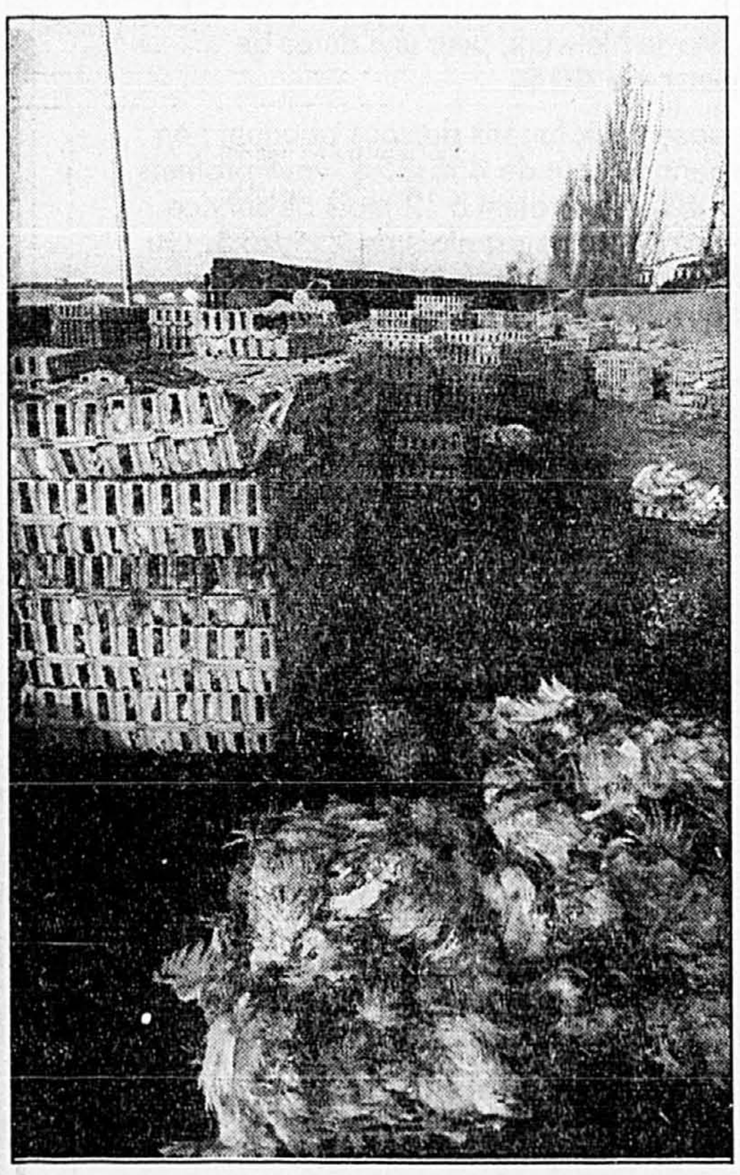


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Un Camion chargé de poulets se renverse

Un camion-remorque chargé de 8000 poulets vivants s'est renversé, tôt hier matin, dans une bretelle de l'autoroute 10, près du pont Champlain. Cet accident plutôt inusité a eu lieu vers 4h et a perturbé la circulation jusqu'à l'heure du dîner. Quelques bêtes ont péri dans l'accident. Le conducteur du camion aurait perdu la maîtrise de son véhicule dans une courbe.



SÉANCES D'INFORMATION

Programmes de 2e cycle
M.Sc. et D.E.S.(gestion)

M.Sc. (MAÎTRISE ÈS SCIENCES DE LA GESTION)
Avec une douzaine d'options, la maîtrise ès sciences de la gestion forme des spécialistes – consultants, analystes, gestionnaires spécialisés et chercheurs de haut calibre – recherchés pour leur haut niveau d'expertise, comme en atteste le taux de placement qui avoisine les 100 % année après année. Programme offert à temps plein ou à temps partiel (de jour seulement).

D.E.S.(GESTION)
Ce programme vise à donner aux bacheliers de toutes disciplines autres que la gestion, avec ou sans expérience sur le marché du travail, une compréhension globale du fonctionnement des organisations et de l'économie. Programme souple et court (30 crédits), offert à temps complet ou partiel.

VENEZ NOUS RENCONTRER

MONTRÉAL
École des HEC
M.Sc. : le 17 février, à 18h
salle Banque de développement du Canada
D.E.S.(gestion) : le 18 février, à 18h
salle Banque de développement du Canada

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
(514) 340-6151 www.hec.ca

HEC

2728141

Gestion de portefeuille professionnelle pour les gens qui *ne pensent pas* avoir de «portefeuille»

Répartition de l'actif Scotia

Avec toutes les contraintes de temps auxquelles vous êtes soumis, l'analyse et le suivi de vos placements peut s'avérer difficile. Et avec des marchés instables comme ceux que nous connaissons aujourd'hui, tout devient encore plus compliqué. C'est la raison pour laquelle nous offrons les services Répartition de l'actif Scotia,MC une gestion professionnelle de placements qui vous donne la certitude que vos placements REER seront gérés adéquatement.

- Avec Répartition de l'actif Scotia, vos placements REER sont gérés par un professionnel afin de maximiser le rendement et de minimiser le risque.
- Nos gestionnaires sont épaulés, au Canada et dans le monde entier, par toute une équipe d'experts dont le travail consiste à prévoir les changements économiques mondiaux et à y répondre.
- Les placements sont surveillés et rééquilibrés pour tenir compte de l'évolution des marchés et de vos objectifs à long terme.
- Avec un placement de départ de 5 000 $, vous avez accès à une gestion professionnelle pour seulement 25 $ par an.
- Tous les placements sont choisis parmi les Fonds communs Scotia, des fonds sans frais, à la performance reconnue.
- Chaque portefeuille sera géré de manière à maximiser les opportunités de placements étrangers tout en respectant la limite des 20 % autorisés.

Tous vos besoins REER par téléphone.
1 800 830 8880
www.scotiabank.ca

Banque Scotia
Les gens avant tout

MC Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse. Répartition de l'actif Scotia est un service offert par Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse. Des renseignements importants sur les différents Fonds sont publiés dans le prospectus simplifié des Fonds communs Scotia. Ce document peut être obtenu dans toutes les succursales de La Banque Scotia, du Trust National et du Montréal Trust. Il est conseillé d'en faire une lecture attentive avant tout placement. La valeur des parts et leur rendement sont soumis aux fluctuations du marché.

2716675

Têtes d'affiche

■ Les Québécois se sont montrés généreux en décembre dernier, contribuant pour plus d'un demi-million de dollars en argent (196 320 $), denrées non périssables (186 115 $) et jouets (don de Canadian Tire évalué à 118 000 $) à la guignolée Pierre Péladeau. S'ajouteront à ces dons, les profits d'une activité qui aura lieu le 21 février. Tous ces dons seront répartis entre les « Moissons » de Montréal et Québec, ainsi que la dizaine d'autres banques alimentaires desservant les organismes humanitaires à travers le Québec.

■■■



Louis Dionne

■ C'est au couple Louis Dionne (chirurgien-oncologue) et Claudette Gagnon-Dionne (administratrice), que l'Académie des Grands Québécois a décerné son titre de Grands Québécois dans le domaine social. L'artiste peintre Antoine Dumas reçoit le même honneur dans le domaine culturel, et Pierre Tremblay dans le domaine économique. Ces Grands Québécois seront intronisés lors du gala du 9 avril, au Château Frontenac, à Québec (Coût : 180 $. Renseignements : 418-692-3853, poste 227). Par la même occasion on révélera le nom du lauréat du prix Rayonnement hors Québec pour lequel six finalistes sont en lice. Le couple Dionne mérite son titre pour avoir créé il y a 20 ans une maison pour cancéreux mourants.

■■■

■ L'hôtel Reine Elizabeth sera encore l'hôte du congrès international de l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage, les 25, 26 et 27 mars. On pourra y entendre des conférenciers de renom, spécialistes qui feront état de leurs plus récentes découvertes et connaissances sur différents sujets allant de l'hyperactivité au suicide chez les jeunes, et de la dyslexie à la motivation. Renseignements : 847-1324. Une conférence publique, portant sur les troubles d'apprentissage, sera offerte par le Dr Robert Dubé, de l'hôpital Sainte-Justine, le mercredi 24 mars, à 19h30.

■■■



Raynald Arsenault

■ Instauré par un employé de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, Raynald Arsenault, une cueillette de languettes de canettes a permis de recueillir 4000 $, grâce à la participation des élèves des écoles Cardinal-Léger, Saint-Marc, Alphonse-Desjardins, des Moussaillons, Félix-Leclerc, Jean-Leman, Jean XXIII, Saint-Viateur, Bourlingueur, Vinet-Souligny, Sacré-Coeur-Princeville, Marie-Victorin, Saint-François-Xavier et du pensionnat Notre-Dame-des-Anges. Cet argent servira à améliorer la qualité de séjour des enfants hospitalisés à Maisonneuve-Rosemont.

■■■



Serge Boulanger

■ Une promotion portant sur la vente de produits de General Mills dans les marchés Métro, a permis de recueillir 15 000 $ pour l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance). Serge Boulanger, chef de la publicité, des promotions et commandites chez Métro, a donc remis le don à Hélène Bouillé, d'Unicef Québec, sous l'oeil de Philippe Élément, de General Mills, et de Marquis Giguère, directeur général de l'Unicef au Québec.

■■■

■ Aujourd'hui, première conférence (en anglais) de l'Institut d'études juives canadiennes de l'Université Concordia, donnée par Richard Menkis, de l'Université de Colombie-Britannique. On remettra à cette occasion cinq bourses d'études offertes par Andrea et Charles Bronfman, et la compagnie Seagram. Le tout a lieu à 19h30, au pavillon Samuel-Bronfman du Congrès juif canadien, 1590, boulevard Dr Penfield. Renseignements : 848-2065.

■■■

■ Grâce à l'appui financier de la Banque Nationale, des bénévoles ont pu créer l'Association du syndrome de l'intestin irritable, une affection mal connue et difficile à diagnostiquer parce que les symptômes sont supportables. L'association tiendra une première soirée d'information, avec les Dr Pierre Poitras et Victor Plourde, gastro-entérologues, à l'hôpital Saint-Luc, le mardi 23 février, à 19h. Entrée libre. Renseignements : 281-2121, poste 5775.

■■■



Lara Fabian

■ En coeur, l'Association québécoise pour les enfants malades du coeur, vient de lancer sa campagne de souscription présidée par Justine Lacoste, présidente de la firme SSB multimédia et petite nièce de la fondatrice de l'hôpital Sainte-Justine. La chanteuse Lara Fabian agit comme marraine d'En coeur, alors que l'humoriste François Massicotte en est le porte-parole. On peut contribuer à En coeur en achetant des sucettes (1,25 $) dans les magasins Maxi, ou en composant le 1-900-870-COEUR (1-900-870-2638).

■■■

■ L'hôpital Louis-H. LaFontaine organise une soirée souper-spectacle, sous la présidence d'honneur de Raffaela Scaglione, directrice générale de Montréal Assistance. Le tout aura lieu le mercredi 24 février, au Cabaret du Casino de Montréal, à compter de 18h30. Coût : 150 $. Renseignements : 251-4013.

■■■

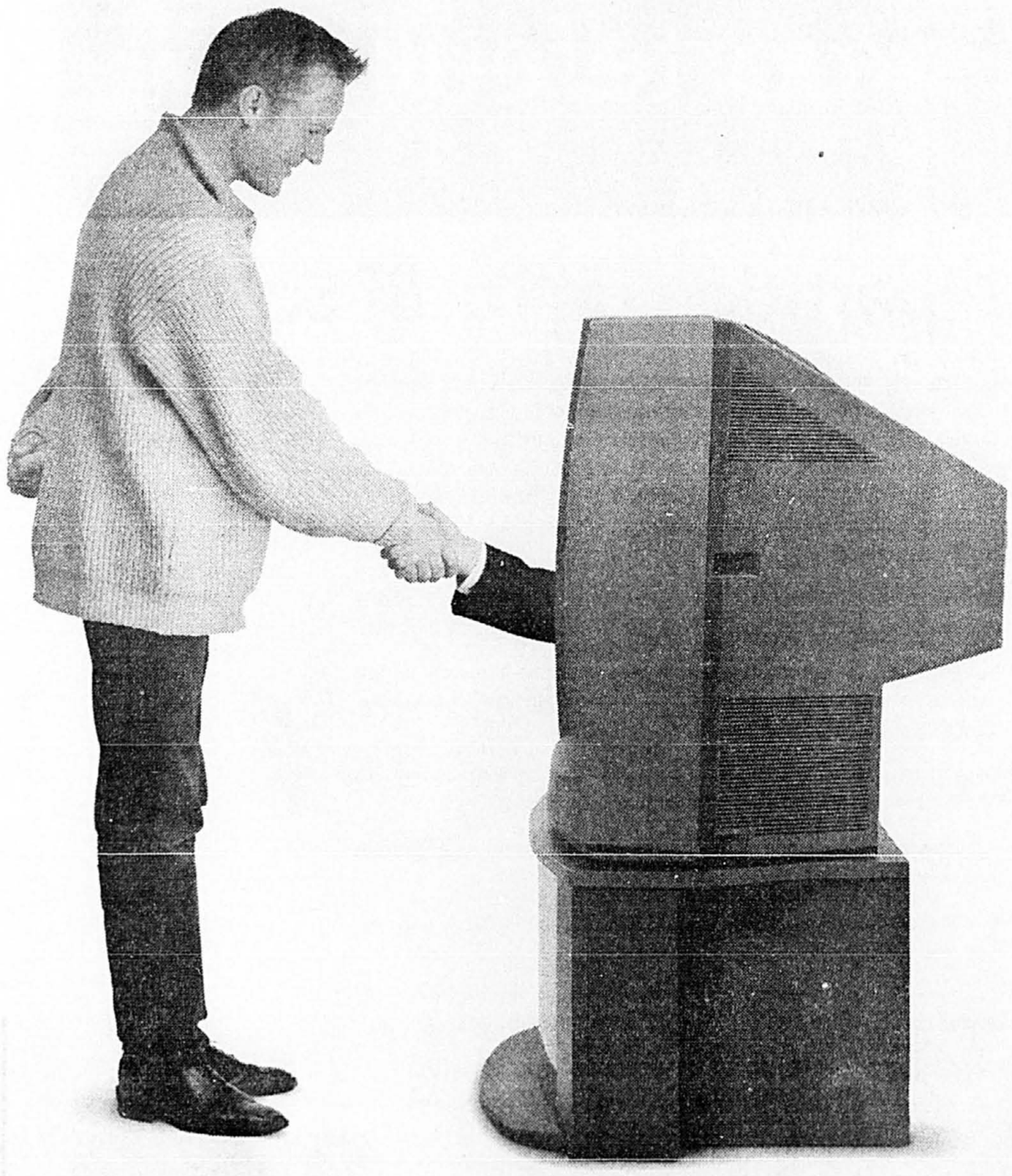
■ Les jumelles Catherine et Isabelle Bourassa ont été sélectionnées par *Playboy Magazine* pour faire l'objet d'un reportage photo dans l'édition printanière de *College Girls*, qui sera disponible en kiosque le 23 février. Pour les deux Montréalaises, il s'agit d'une occasion pour éventuellement devenir mannequins professionnels. Les jumelles autographieront le magazine, le mardi 23 février, de 12h à 14h, au 1166, rue Sainte-Catherine Ouest (angle Stanley), et de 16h à 18h, au 1321, rue Sainte-Catherine Est.

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

MIEUX QUE LE CÂBLE. À PARTIR DE
12,95 $* PAR MOIS

ENFIN LIBRE DE CHOISIR VOS CHAÎNES TÉLÉ.



Vous cherchez une alternative abordable au câble ou au satellite ? Bienvenue chez LOOK, le nouveau mode de télédistribution numérique qui vous assure une qualité d'image et de son exceptionnelle.

• Avec le forfait de base, obtenez une large sélection de chaînes francophones et anglophones du Québec et du Canada, les cinq chaînes américaines majeures, ainsi que 30 chaînes audio Galaxie thématiques.

• Au-delà du service de base, vous choisissez à peu de frais 10, 20 ou 38 stations spécialisées américaines ou canadiennes.

ET POUR UN TEMPS LIMITÉ

• En vous abonnant à notre service de base, obtenez sans frais la gamme complète des chaînes spécialisées, les deux superstations (WTBS et WPIX), 2 films gratuits de Viewer's Choice (excluant les films pour adultes), et le choix entre SuperÉcran et The Movie Network, pour une durée de 30 jours. **Une valeur de 40 $.**

*LOOK vous propose deux façons de vous abonner : en achetant l'équipement au coût de 455,35 $, vous profitez d'un crédit de 155,40 $ équivalent à 12 mois de service de base; le prix net à l'abonné est alors de 299,95 $. Ou encore, vous pouvez adopter le forfait *Un prix tout compris* en ne déboursant que 19,95 $ par mois, équipement inclus.

VENEZ VOIR NOTRE LOOK

Pour assister à une démonstration de la qualité de l'image et du son de LOOK, ainsi qu'à l'exposé des multiples applications de notre guide NaviLOOK, visitez le Salon national de l'habitation, au Stade olympique, du 26 février au 7 mars.

Un simple appel et vous allumerez.

(514) 529-LOOK

Vous pouvez également nous rejoindre de l'extérieur de Montréal au 1 800 356-LOOK ou visiter notre site web : www.look.ca

Maintenant disponible chez
FUTURE SHOP
3900, boul. Taschereau, Greenfield Park
6321, route Transcanadienne, Pointe-Claire

look

CHACUN SA TÉLÉ.
CHACUN SON LOOK.

Le service LOOK couvre actuellement la région métropolitaine de Montréal. Les frais d'installation sont de 139,95 $. Taxes en sus.

2727738

« Je suis entré dans la police pour ça »

Claude Gauthier, le sauveteur du petit Gabriel Binette, a l'héroïsme modeste

PAUL ROY

Claude Gauthier avait l'héroïsme modeste hier. Le policier de 32 ans, qui s'était jeté la veille dans les eaux glacées du Saint-Laurent pour en extirper un garçon de 7 ans, a commencé par refuser de donner des entrevues.

Puis il s'est ravisé devant l'afflux de demandes. Une conférence de presse fut organisée promenade Bellerive, à l'endroit où Gabriel Binette s'était aventuré sur la glace vers 16 h 30 lundi. Et si le policier a accepté de répondre aux questions qui fusaient, il n'en a pas rajouté.

« Ça fait 11 ans que je suis dans la police. Mon but, c'était ça, et je vais continuer. »

Il patrouillait avec un collègue quand l'appel est entré d'un enfant à la flotte. En deux minutes, il était sur les lieux.

« J'ai vu l'enfant dans l'eau, il était inanimé. J'ai sorti une bouée de sauvetage et un câble de nylon du coffre de l'auto, je me suis attaché solidement et j'ai dit : 'Je pars chercher le jeune' ».

Et c'est ce qu'il a fait. Il a commencé par glisser sur la glace... qui a cédé. « Quand je suis tombé à l'eau, il me restait 10 pieds pour atteindre le garçon. »

Mais la glace l'empêchait d'avancer. Il fallait la briser. Il s'est servi de ses mains et de son dos. « C'était très douloureux, sans ma veste pare-balles, je me serais probablement brisé des côtes. »

Au bout de quelques secondes, il atteignait l'écolier. Quelques secondes plus tard, il était sur la rive. Combien de temps a-t-il passé dans l'eau ? « Moins de deux minutes », répond-il modestement.

Le garçon, lui, y a passé pas mal plus de temps. Mais hier, on décrivait son état comme stable, à l'unité des soins intensifs de l'hôpital Sainte-Justine. « Il est intubé mais conscient », a précisé une porte-parole.

Le policier Gauthier compte bien aller le rencontrer, lui et ses parents, Marcel Binette et France Lauzon. Quand ? « Je veux leur laisser le temps de revenir de leurs émotions. »

En attendant, il a pu rencontrer des compagnons de classe de Gabriel. Quand ils ont entendu dire qu'il allait y avoir une conférence de presse sur le bord du fleuve, Robert Longpré, directeur de l'école Boucher-de-la-Bruère, et Nancy Pivin, prof de Gabriel, sont partis avec un groupe d'enfants remercier l'agent Gauthier.

C'est Simon Orphanos, 7 ans, qui a parlé au nom du groupe. « Je vous remercie », a-t-il dit au policier.

« Dis-lui ce que tu veux faire plus tard », lui a chuchoté l'enseignante. « Je veux devenir policier et sauver des gens. »

Claude Gauthier a lui-même un enfant « à peu près de l'âge » de celui qu'il a sauvé.
— Garçon, fille ?
— C'est personnel.

A-t-il pensé à son propre enfant au moment d'aller sur la glace ? « Il y avait un jeune à l'eau, je suis allé le chercher. »

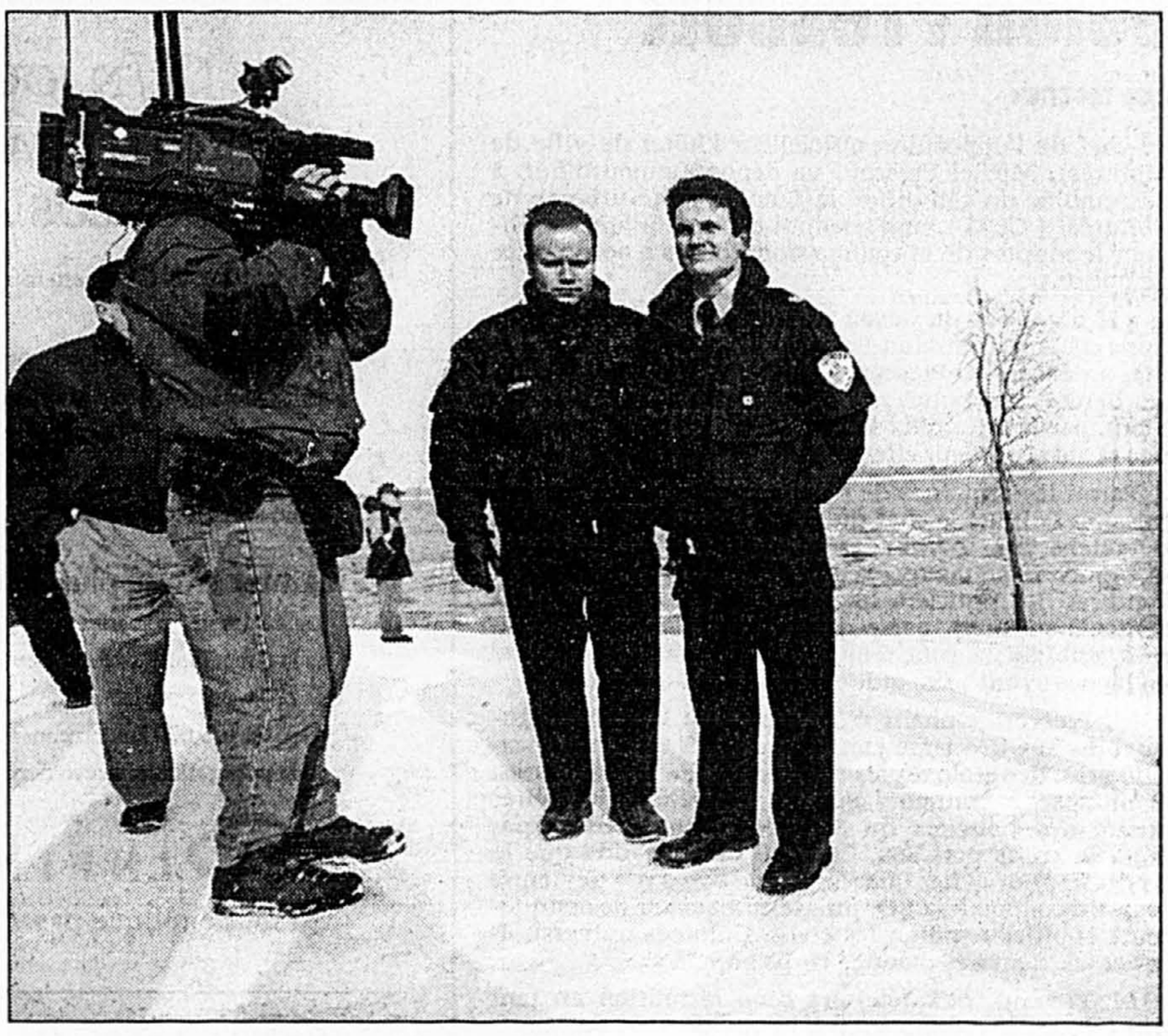


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, *La Presse* ©

L'agent Claude Gauthier était de retour sur la rive du Saint-Laurent hier, dans le parc de la Promenade Bellerive, dans l'est de Montréal.

Un curé à la retraite accusé de fraude

Presse Canadienne
TROIS-RIVIERES

Un curé à la retraite, l'abbé Jean-Paul Létourneau, fait actuellement l'objet d'un mandat d'amener pour répondre d'accusations de vol et de fraude aux dépens de gens de la municipalité de Champlain.

Âgé de 77 ans, le prêtre aurait notamment fait de faux chèques pour une valeur d'environ 4600 $ aux dépens de la Société horticole Jean-Richard Inc. de Champlain. En fait, la société était dissoute au moment des fraudes présumées mais l'ecclésiastique aurait quand même utilisé des chèques de cet organisme pour acheter différentes marchandises.

L'abbé Létourneau doit aussi répondre du vol de deux scies mécaniques à un citoyen de Champlain. Un autre résidant du village s'est également fait subtiliser deux perceuses électriques. Le curé l'aurait abordé pour lui emprunter les outils pour quelques jours, mais il ne les a jamais rendus.

L'abbé Létourneau a disparu sans laisser d'adresse. Son dernier lieu de résidence connu était à Cap-de-la-Madeleine.

500 000$ de marijuana saisis

Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ont saisi hier soir 1200 plants de marijuana, d'une valeur d'environ 500 000 $, dans un petit local situé au deuxième étage d'un édifice du 7701, rue Georges, à LaSalle.

Trois hommes d'une quarantaine d'années, qui ont tenté de fuir à l'arrivée des policiers, ont été arrêtés et devront comparaître aujourd'hui, au palais de justice de Montréal, pour répondre à des accusations de possession et de trafic de stupéfiants. Fait inusité : l'entrée du local où était cultivée la drogue était dissimulée par une armoire de métal.

Travailleurs coincés sous des matériaux

Trois employés de l'usine de fabrication de fenêtres Lamiver, dans l'est de Montréal, ont été blessés après être restés coincés sous des matériaux.

L'accident de travail s'est produit vers 9h15 hier matin sur la chaîne de production de la compagnie, au 3805, rue Dollard-Desjardins, dans le quartier Pointe-aux-Trembles. La chute d'une fenêtre aurait eu un effet domino, provoquant l'effondrement de plusieurs autres fenêtres. Les trois employés ont été transportés à l'hôpital par ambulance, l'un a subi des blessures au thorax et les deux autres des lacérations sans gravité aux membres.

Des enquêteurs de la CSST ont été dépêchés sur place pour amorcer leurs recherches sur la cause de l'accident qui s'est aussi soldé par le bris de plus de 12 000 livres de verre.

SEARS

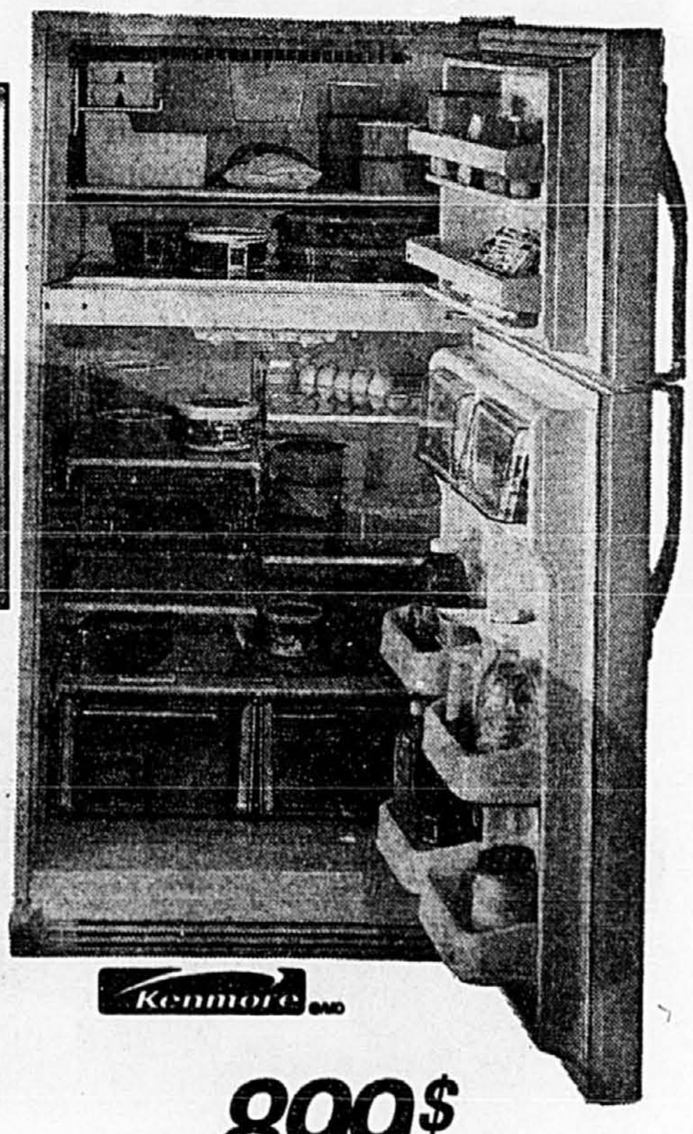
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 27 FÉVRIER 1999, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Avec la carte Sears,
pas de paiement avant l'an 2000
pour tous les gros appareils ménagers

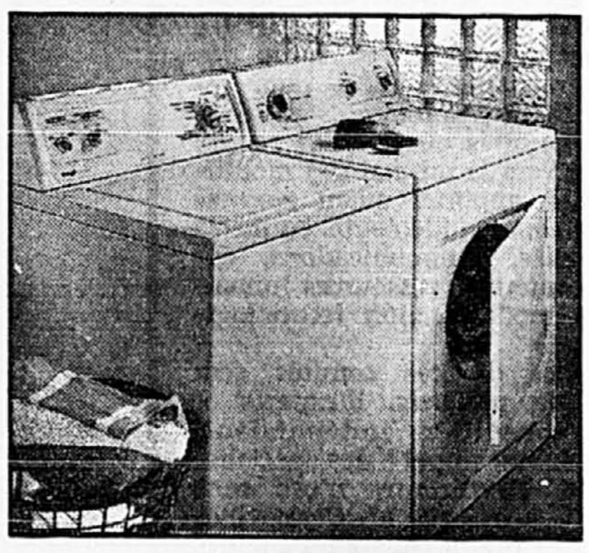
Pas de paiement avant janvier de l'an 2000, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum: 200 $. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles soldés de nos Centres de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 28 février 1999.



499$
LAVE-VAISSELLE KENMORE LAVAGE ULTRA
3 niveaux de lavage et 5 cycles. Insonorisation 'Quiet Guard'. Mise en marche différée jusqu'à 5 heures. Panier supérieur réglable à 3 positions. Grand panier à couverts. Nº 15641. Rég. Sears 599,99.
Aussi à panneau de commandes noir



899$
RÉFRIGÉRATEUR KENMORE DE 19,9 PIEDS CUBES
Rabais 100 $. Section congélateur au haut, tablettes en verre à rebord et 2 hydrateurs à humidité contrôlée. Garde-viande. Casiers dans la contre-porte. Nº 60092. Rég. Sears 999 $.
Aussi en noir sur noir et amande sur amande



998$
ENSEMBLE 'ÉDITION SPÉCIALE' KENMORE DE 'SUPER CAPACITÉ'
Laveuse à 11 programmes et agitateur Dual-Action^MD à 2 vitesses. Nº 47662. Rég. Sears 629,99. 599 $
Sécheuse à 10 cycles. Capacité de 7 pieds cubes. Très grande porte réversible. Nº 88662. Rég. Sears 439,99. 399 $

Épargnez 15%, l'équivalent de la TPS et la TVQ
sur les gros appareils ménagers Kenmore^MD à prix ordinaires, sauf les modèles 'Édition spéciale'

Sears déduira un montant équivalent à la TPS et la TVQ du prix de votre achat. L'offre s'applique à la marchandise des marques Sears et vous applique pas aux frais de livraison, d'installation de contrat d'entretien. À l'exclusion des articles soldés de nos Centres de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur le samedi 20 et le dimanche 21 février 1999.

SEARS

NP0230799

Copyright 1999. Sears Canada Inc.

27727417

Découvrez tous les côtés de Sears^MC

Il faut réformer le SPCUM aussi, selon Prescott

ÉRIC TROTTIER

Le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal, Michel Prescott, va déposer aujourd'hui, à l'assemblée du conseil de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), une résolution visant à faire appliquer le rapport de la commission Poitras à son service de police.

« Il n'y a pas de raison pour que les recommandations de la commission Poitras ne s'appliquent qu'à la SQ, a déclaré M. Prescott à *La Presse*, hier. Après tout, les deux corps policiers (SPCUM et SQ) se ressemblent, par le fait qu'ils sont les deux premiers au Québec et aussi par leur effectif à peu près semblable. »

Parmi les centaines de recommandations de la commission Poitras, le chef du RCM estime que certaines devraient faire partie des priorités du SPCUM. Par exemple, il souhaite exclure des rangs du puissant syndicat des policiers les superviseurs (au grade de sergents surtout), parce que ceux-ci, dans une situation ambiguë, « sont tentés de faire corps avec leurs collègues syndiqués, quitte à briser leur autorité ».

M. Prescott souhaite également que le rapport annuel du SPCUM fasse état du suivi des dossiers disciplinaires, déontologiques et criminels de ses membres. Il propose par ailleurs que les enquêtes criminelles contre des policiers du SPCUM soient menées par d'autres corps policiers. Enfin, il recommande que le SPCUM, pour éviter que l'esprit de corps n'y devienne malsain comme à la SQ, puisse embaucher des enquêteurs et officiers parmi les civils diplômés universitaires et les membres d'autres corps policiers.

M. Prescott, qui déposera cette résolution en tant que conseiller d'opposition à l'hôtel de ville de Montréal, ne se fait pas d'illusion sur la réception qu'il risque d'obtenir : « C'est vrai, concède-t-il, ce n'est pas dans les habitudes du conseil de la CUM d'adopter des résolutions qui viennent de membres de l'opposition. » De façon générale, les résolutions adoptées ont été préparées par le comité exécutif de la CUM.

I30 1999 d'Infiniti

UN JOUR OU L'AUTRE, L'ARGENT FAIT PARTIE DES CHOSES LES PLUS AGRÉABLES DE VOTRE VIE.

399 $ par mois. C'est nettement moins que ce que demande la plupart des rivales de la I30.

36 mois. Vous allez adorer notre location plus courte, car elle vous permet de changer plus souvent d'auto. Pourquoi s'engager pour 48 mois, comme avec certains de nos concurrents ?

5 528 $ d'acompte. Avec un acompte aussi compétitif, la I30 vous permet de financer d'autres choses agréables.

Et maintenant, le plus agréable de la I30. Votre I30 comprend la direction assitée, les sièges avant électriques en cuir chauffants, le contrôle automatique de la température, le toit électrique et un système de sonorisation Bose^MC de 200 watts avec lecteur de disques compacts. Garantie de 4 ans ou 100 000 km. Aucuns frais de transport et de préparation et aucun dépôt de sécurité.

399 $ par mois* location de 36 mois



INFINITI
Ça ne s'explique pas. Ça se vit.

INFINITI LAVAL
305, boul. Saint-Martin E., Laval (514) 382-8550

MERIDIEN INFINITI
4000, rue Jean-Talon O., Montréal (514) 731-7977

2723208

I30 1999, bail 36 mois. Comptant 5 528 $ + taxes. Transport, préparation, assurance GAP inclus. Limite de 20 000 km par an. Valeur résiduelle 24 331 $ sur approbation de crédit.

Réforme de la SQ : pas trop vite, dit le syndicat

ANDRÉ CÉDILOT

L'Association des policiers provinciaux du Québec endosse la façon dont le ministre de la Sécurité publique et le nouveau directeur de la Sûreté du Québec préparent le plan de réforme commandé par l'enquête Poitras.

« Les changements à apporter sont trop sérieux pour faire vite. Les décisions doivent être réfléchies et ça me rassure qu'on procède par étape », a déclaré hier le président du syndicat, Tony Cannavino.

Selon lui, le nouveau directeur, Florent Gagné, a fait preuve de sagesse en mettant sur pied les six comités chargés de déterminer les mesures à prendre au cours des trois prochaines années pour remettre la SQ d'aplomb.

Ces comités devront lui rendre compte vers la mi-mai des modifications à apporter quant aux aspects suivants : idéologie, enquêtes criminelles, communications, enquêtes internes, ressources humaines et modernisation technologique.

Chacun de ces comités sera formé de policiers, d'experts et d'un conseiller indépendant. « Qu'on fasse appel à des spécialistes de l'extérieur, c'est tant mieux », a indiqué M. Cannavino, qui se dit prêt à collaborer pleinement avec le gouvernement et la direction de la SQ.

Il dit avoir fait part de ses commentaires au directeur Gagné quelques jours après un « lac à l'épaule » d'une semaine qu'il a tenu avec les autres membres de l'exécutif du syndicat afin d'éplucher le rapport Poitras.

Dans l'ensemble, il se dit d'accord avec les constats de la Commission, si ce n'est, comme l'avait également souligné M. Gagné, le ton avec lequel a été rédigé le rapport. « Là où je ne marche pas, c'est la façon dont a été menée l'enquête et la thèse de la culture malsaine que la Commission a développée. Tout cela est biaisé », soutient M. Cannavino.

Si l'on en croit ses propos, les débordements de l'affaire Matticks — plantage de preuve, perquisitions mal faites, notes incomplètes, etc. — sont plutôt dus à la « fierté et au sentiment d'appartenance » des policiers.

Il affirme que les dérapages constatées aux enquêtes sont le fruit d'un mauvais encadrement et de l'absence de relève. « Dans les années 80, on les avaient mis en garde quand ils ont gelé l'embauche pendant sept ans », a-t-il dit.

Et la pression qu'a dû subir l'agent Mario Simard parce qu'il avait décidé de collaborer avec les enquêteurs des Affaires internes ? « Le syndicat lui a donné les mêmes services qu'aux autres. C'est lui qui a décidé de déménager à Québec. Si on avait voulu s'en prendre à lui, on aurait pu le faire, il travaille au bout de la route 20, c'est pas si loin », a-t-il rétorqué.

Le syndicat, dit-il, n'a fait que préserver les droits de ses membres. « On ne savait plus s'il s'agissait d'une enquête criminelle, déontologique ou disciplinaire. On a donc mandaté un avocat pour assister nos membres », a-t-il dit.

15 ANS DE SUCCÈS

Il y a 15 ans, Chrysler réinventait l'automobile familiale avec l'Autobeaucoup. Depuis ce temps, année après année, la mini-fourgonnette Chrysler est demeurée la plus vendue au pays. Aujourd'hui, votre concessionnaire Chrysler vous offre la mini-fourgonnette Édition 15e anniversaire.



Mini-fourgonnette Chrysler Édition 15e anniversaire, série Platine, modèle à empattement court, ensemble 26T

Insignes spéciaux 15e anniversaire, série Platine • Couleur extérieure exclusive platine éclatant • Glaces à écran solaire • Moteur V6 de 3,0 litres • Transmission automatique à quatre rapports • Climatiseur • Deux portes coulissantes • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage électriques • Sièges pour sept passagers • Sièges à roulettes Easy Out^MC • Régulateur de vitesse • Radio AM/FM stéréo • Essuie-glace de lunette arrière • Verrous arrière à l'épreuve des enfants • Poutres de protection dans les portes • Plein d'essence†

Vous pouvez également vous procurer le modèle à empattement long de la mini-fourgonnette Chrysler Édition 15e anniversaire.

AUCUN COMPTANT

377 $* PAR MOIS

Aucun dépôt de sécurité. Location, terme de 36 mois.
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

COMPTANT	MENSUALITÉ
0 $	377 $*
1 390 $**	337 $*
3 565 $**	273 $*

2727922

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

CHRYSLER Dodge Camions Dodge
CHRYSLER Plymouth Jeep

* Tarifs mensuels établis d'après la description du véhicule ci-dessus avec ensemble 26T + GKD + AAA + AAF + couleur extérieure platine éclatant immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada ltée. Le premier versement sera exigé. Location pour usage personnel. Le locataire est responsable du kilométrage excédentaire après 61 200 km, au taux de 12 ¢ le km. Rachat non requis. † Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à prix moindre, jusqu'à épuisement des stocks. ** Comptant initial ou échange équivalent. Plein d'essence avec chaque achat ou location d'un modèle neuf 1999.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler inc.

CHRYSLER